

AUGUSTE LONGNON

MEMBRE DE L'INSTITUT

LES NOMS DE LIEU DE LA FRANCE



LEUR ORIGINE, LEUR SIGNIFICATION, LEURS TRANSFORMATIONS

RÉSUMÉ DES CONFÉRENCES DE TOPONOMASTIQUE GÉNÉRALE
FAITES À L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES
(SECTION DES SCIENCES HISTORIQUES ET PHILOLOGIQUES)

PUBLIÉ PAR

Paul MARICHAL ET Léon MIROT

Archivistes Paléographes,
Membres du Comité des Travaux historiques et scientifiques.



PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
ÉDOUARD CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS

1920-1929

ORIGINES GERMANIQUES : -ING

Dans le contingent qu'ont apporté à la toponomastique française les populations établies en Gaule du v^e au x^e siècle — Saxons, Burgondes, Goths, Francs, Scandinaves, Bretons et Basques — les noms d'origine germanique tiennent une place prépondérante. Avant d'en aborder le détail, il convient de bien préciser le sens du suffixe *-ing*, au pluriel *-ingen*, dont le rôle, dans la formation de ces noms en Germanie, en Gaule, en Grande-Bretagne, en Italie, n'a pas eu moins d'importance que celui du suffixe *-acus* dans les noms de lieu d'origine gallo-romaine.

736. Ce suffixe a de bonne heure attiré l'attention des historiens. Il doit cette faveur à ce qu'on le voit paraître dans les noms des deux premières dynasties franques et dans celui de la Lorraine. Augustin Thierry et Henri Martin ont cru retrouver dans les noms *Mérovingiens*, *Carolingiens*, *Lotharingiens*, des noms patronymiques désignant les descendants de Mérovée, de Charles, de Lothaire, de même qu'Agilulfingi désignerait les descendants d'Agilulf, qui gouvernèrent la Bavière du vi^e au x^e siècle. C'est ainsi que Withgils, père des princes anglo-saxons Hengist et Horsa, était dit *Witting*, c'est-à-dire fils de Witta, celui-ci *Wecting*, fils de Wecta, et ce dernier *Wodening* ou fils de Woden.

Dans tous ces noms le suffixe *-ing* reparaît, et aux historiens mal informés il est apparu comme l'équivalent de notre mot « fils » et de l'allemand *jung*. Cette opinion est complètement erronée. *Ing* au sens de « fils », n'existe dans aucune langue germanique ; mais supposé qu'il existât, on ne saurait expliquer à quel titre il est entré dans la composition de nombreux noms de lieu formés sur des noms d'homme ; ni comment le roi Lothaire ayant eu trois enfants, le nom de *Lotharingen*, au sens de « pays des fils de Lothaire » aurait été donné à une seule contrée de l'empire franc, alors que ces princes régnaient sur des pays

portant des noms tout différents, et faisant cependant partie de l'empire franc. Il faut noter aussi que dans le haut moyen âge le mot *Merovingi* désigna, non seulement les rois, mais leurs sujets ; et que *Kerlingen*, aux XI^e et XII^e siècles, fut appliqué aux habitants des provinces septentrionales du royaume capétien qui avaient été antérieurement sous la domination carolingienne. On conclura de là que le suffixe *-ing* exprime non la filiation, mais la sujétion. Par « Lorrains » — *Lotharingi*, *Loherains* — il faut entendre « les sujets de Lothaire ».

Le suffixe germanique *-ing* est donc l'équivalent du gallo-romain *-acus* et du romain *-anus* : c'est là un fait dont la notion était encore vivace au IX^e siècle, alors qu'on substitua *Salmoringus* et *Scudingus* aux vocables *Salmoriacus* et *Scutiacus* qui désignaient, le premier un comté de la région de l'Isère, le second un pays de la Franche-Comté.

737. On sait du reste que ce suffixe s'ajoutait à des noms d'hommes pour former des adjectifs nominaux. C'est ainsi que dans le capitulaire *De villis*, par lequel Charlemagne réglementa l'administration des domaines royaux, sont mentionnées deux sortes de pommes nommées *Gozmaringa* et *Geroldinga* ; d'autre part, dans un manuscrit de Wolfenbüttel remontant au X^e siècle, certains modes musicaux sont appelés *modus Carlemanic*, *modus Florine*, *modus Liebinc* et *modus Ottinc*, et l'auteur a spécifié que cette dernière expression était due à l'empereur Othon I^{er}, d'où l'on peut rapporter les trois autres mots à des personnages nommés *Carloman*, *Florus* et *Liebo* ou *Liubo*.

738. Dans certains cas *-ing* est joint, non plus au nom de la personne, mais à son titre : diverses localités, aux XI^e et XII^e siècles sont appelées *Abbatunga*, *Abbatissingen*, *Biskopfsingen*, *Gravingen* — on eût dit en latin *Abbatialia*, *Abbatissalia*, *Episcopalia*, *Comitalia* — désignant des domaines appartenant à un abbé, à une abbesse, à un évêque, à un comte. Plusieurs de ces noms subsistent :

Grafin, *Gräfin* (Bavière, Autriche) ; *Gräffingen* (grand-duché de Bade). Il convient d'en rapprocher les composés *Grafinhaus*, « maison du comte », *Gräfinholz* (Westphalie), « le bois du comte », *Gräfinloh* (Westphalie), « le pré du comte », *Bischofing* (Bavière), *Bischoffingen* (grand-duché de Bade).

739. Quant aux noms de lieu formés sur des noms d'hommes au moyen du suffixe *-ing*, ils sont fort nombreux.

Ainsi l'on doit au nom Otto, -onis, les noms de lieu **Otting**, **Oetting**, **Oettingen** (Autriche, Bavière), **Ottingen** (Hanovre), **Ottinghausen** (Lippe-Detmold), **Oettinghausen** (Westphalie), **Ottingmühle** (Autriche), « le moulin d'Othon », **Ottikon** (Suisse, cant. de Zurich), altération d'*Ottinghoffen*, « la ferme d'Othon ».

De même sur le nom propre Waddo, -onis, qui, d'après Grégoire de Tours, était porté par un contemporain de Chilpéric; on a formé l'adjectif nominal *wadding*, d'où les noms de lieu **Ter-Wadding** (Pays-Bas, Hollande méridionale), **Vadans** (Jura, Haute-Saône), **Waddingham** (Lincoln), **Waddington** (Lincoln, York), **Waddingworth** (Lincoln), **Wadenthun** (Pas-de-Calais).

C'est également le suffixe *-ing* qu'on reconnaît dans la terminaison, prononcée *-an*, de certains mots, tels que *flamand*, de *flamingus*, et les noms de poisson, d'origine germanique, *hareng*, *merlan*, *éperlan*.



ORIGINES SAXONNES : GÉNÉRALITÉS

740. Tous les peuples riverains orientaux de la Mer du Nord — Frisons, Saxons, Danois, Jutes, Angles — ont plus ou moins mené la vie de pirates. La misère à laquelle ils étaient en proie, les uns en raison de la rigueur du climat, les autres parce que les progrès de la mer les forçaient de chercher une autre patrie, développèrent chez eux le goût des courses maritimes, d'où ils rapportaient le plus souvent un riche butin. Au III^e siècle, les pirates saxons — et l'on confondait évidemment sous ce nom de hardis navigateurs appartenant aux régions voisines de la Saxe proprement dite — infestaient déjà les côtes de la Gaule, et tenaient dans ce pays le rôle qu'y joueront, six siècles plus tard, les pirates scandinaves ou normands. Dès l'an 286, ils dévastent le littoral gaulois, que Carausius était alors chargé de protéger contre leurs incursions, et ils ravagent également le littoral de l'île de Bretagne. Leurs incursions prenant un caractère chronique, les régions les plus particulièrement exposées sont désignées, à la fin du IV^e siècle, et d'une manière officielle, par le vocable de *littus saxonicum* : l'Empire romain en confie la défense à un commandant militaire, qualifié de « comte du rivage saxon en Bretagne », *comes littoris Saxonici per Britanniam*. Si l'on en juge par les deux mentions qu'en fait la *Notitia dignitatum Imperii*, le « rivage saxon » devait s'étendre, en Gaule, des bouches de l'Escaut à l'embouchure de la Loire, peut-être même à celle de la Gironde. Le pays ainsi désigné, et qui répondait à peu près à l'Armorique de César, était constamment exposé à leurs ravages. Sidoine Apollinaire dit en propres termes : « L'Armorique est toujours menacée de l'invasion du piratage saxon, qui se fait un jeu de sillonner, sur une peau, les eaux de l'île britannique, et de courir la mer verte sur des cuirs cousus ¹ ».

Mais les Saxons ne s'en tinrent pas à ces courses presque con-

1. *Carminum* VII, v. 369-371 (*Mon. Germ., Auct. antiquiss.* VIII, 212).

tinuelles. Les Romains ayant dû abandonner la Grande-Bretagne à elle-même pour concentrer la défense de l'Empire, ces hardis pirates s'établirent d'une façon presque permanente dans cette île, et, la fortune secondant leur audace, les Saxons, associés aux Angles, leurs voisins de la péninsule cimbrique et leurs congénères, y fondèrent, dans l'espace de moins d'un siècle et demi, de 449 à 584, sept royaumes, refoulant successivement la race bretonne dans la partie occidentale de l'île, où elle s'est maintenue, surtout dans les pays de Galles et de Cornouailles. Trois de ces royaumes, — celui de *Sussex* ou Saxe du sud, fondé en 491 ; celui de *Wessex*, ou Saxe de l'ouest, qui date de 519 ; et celui d'*Essex*, ou Saxe de l'est, dont on fixe le commencement à 526 — portaient même dans leur appellation l'indication de leur origine saxonne, qu'on retrouve également dans le nom du comté dans lequel est située la ville de Londres, car ce nom, *Middlesex*, signifie la « Saxe du milieu ». Un autre des sept royaumes anglo-saxons portait le nom d'*Estanglie*, indiquant la résidence des Angles de l'est.

Dans la Gaule, objet de la convoitise d'un plus grand nombre de nations germaniques que ne l'était, par le fait de sa situation, l'île de Bretagne, l'établissement des Saxons ne pouvait s'effectuer avec la même facilité. Aussi ne semble-t-elle pas avoir offert, comme l'île de Bretagne, une suite de Saxons contiguës, mais seulement de petites Saxons isolées, ne s'écartant guère, en aucun point, du littoral maritime. Les textes historiques concernant notre pays, au cours de la période franque, signalent deux de ces colonies saxonnes ; l'une au voisinage de Bayeux, représentée au VI^e siècle par les Saxones Bajocassini de Grégoire de Tours, et au IX^e siècle par la circonscription administrative qu'on appelait Ottinga Saxonia ; l'autre, établie dès les dernières années de l'Empire d'Occident dans les îles que formait la Loire à son embouchure, avait alors pour chef un certain Odoacre qui, un moment maître d'Angers, fut ensuite dompté par le roi franc Childéric, dont il dut accepter la domination.

L'étude des noms de lieu permet de croire à l'existence d'autres colonies saxonnes sur le littoral gaulois de la Manche ou de la Mer du Nord, colonies sur lesquelles les monuments écrits sont entièrement muets : dans le Cotentin (Manche) ; dans le pays de Caux (Seine-Inférieure) ; dans le Boulenois (Pas-de-

Calais). Très probablement les côtes de la Belgique actuelle reçurent aussi des colons de race saxonne. Mais sur tous les points où ils s'établirent en Gaule, des bouches de l'Escaut à l'embouchure de la Loire¹, les colons saxons avaient dû, dès le commencement du vi^e siècle au plus tard, reconnaître l'autorité des rois mérovingiens.

Ce qui s'était passé dans l'île de Bretagne et en Gaule aux v^e et vi^e siècles, du fait des Saxons, se renouvela en partie après la mort de Charlemagne. Cette fois les pirates, ordinairement désignés par les chroniqueurs sous le nom de Northmanni et de Dani, appartenaient à la famille scandinave. Après avoir dévasté, par des incursions souvent répétées, les côtes de la Gaule et des îles britanniques, ils y fondèrent à leur tour d'importants établissements qui souvent se superposèrent aux anciennes colonies d'Angles et de Saxons, de sorte que la toponymie actuelle de plusieurs des régions où ils se fixèrent offre un grand nombre de vocables scandinaves ou demi-scandinaves, qui, en plus d'un cas sans doute, se substituèrent à des noms saxons que les ravages des nouveaux venus avaient fait oublier. La langue de ces derniers était d'ailleurs étroitement apparentée à celle des Saxons; aussi n'est-il pas toujours facile de déterminer ce qui doit être attribué en propre aux uns et aux autres.

1. Touchant cette dernière région, voici, textuellement, en quels termes A. Longnon s'exprimait dans sa leçon du 11 décembre 1890, au Collège de France : « A défaut de noms d'origine foncièrement saxonne, on peut signaler, vers l'embouchure de la Loire, quelques noms de lieu originellement terminés en -acus, et dans lesquels ce suffixe, sous l'influence sans doute d'un élément assez important de population saxonne, se présente aujourd'hui sous la forme -ic, c'est-à-dire sous une forme très voisine de celle qu'il revêt dans les régions voisines du Rhin, où l'élément germanique n'a jamais cessé d'être prédominant : j'entends parler ici du nom du **Croisic**, bourgade de la presqu'île de Batz (Loire-Inférieure), en latin *Cruciacus*, et du vocable de **Pornic**, autre bourgade du même département, mais située, elle, au sud de la Loire, à douze lieues au sud-est du Croisic, et dont le nom latin semble avoir été quelque chose comme *Pruniacus*. La forme moderne des noms du Croisic et de Pornic, bourgades maritimes qu'une distance de six lieues sépare l'une et l'autre de l'embouchure de la Loire, a été très probablement influencée par la colonie saxonne qui se fixa dans ces parages au cours du v^e siècle ».

XLII

ORIGINES SAXONNES EN NORMANDIE

Pour trouver dans la toponymie du Bessin, du Cotentin et du pays de Caux des vestiges de la domination saxonne, il y a lieu d'y rechercher les vocables formés à l'aide de divers noms communs qui appartiennent à la langue des envahisseurs, et qui vont être successivement passés en revue.

TUN

741. Ce mot est commun à l'anglo-saxon, au vieux norois et au vieux frison : il est devenu dans l'ancien haut-allemand *zûn*, correspondant à l'allemand moderne *zaun*, « haie », et dans l'ancien anglais *ton*, aujourd'hui *town*, « cité ». Du sens primitif de clôturé — la même racine se rencontre dans le vieil anglo-saxon *tynan*, « enclore » — il est passé à une acception analogue à celle du latin *villa*.

Si ce mot fut commun à plusieurs nations germaniques, les Saxons seuls paraissent l'avoir employé comme second terme de noms de lieu composés. Les noms en *-ton* sont très fréquents en Angleterre, et l'existence, sur laquelle on reviendra plus loin (nos 760 à 790), d'une trentaine de noms en *-thun* dans le Boulenois, est le principal argument sur lequel on se fonde pour croire que cette région reçut, aux v^e et vi^e siècles, une colonie saxonne.

En Normandie, on ne peut aujourd'hui citer, comme appartenant à cette catégorie, que le nom de **Cottun**, porté, dans le département du Calvados, par une commune du canton de Bayeux et par deux écarts situés respectivement à Barbeville (même canton) et à Tournières (cant. de Balleroy). C'est d'une de ces localités qu'il s'agit dans une charte de 1036 : *terra Osketelli de Coltun* ; cette mention est particulièrement intéressante, le nom du personnage étant purement saxon ; équivalent du moderne *Anquetil*, il présente comme premier

terme le nom de ces divinités germaniques qui furent appelées *Ans* par les Francs, *As* par les Scandinaves, et *Os* par les Saxons. L'*l* de *Coltun* s'est vocalisée de bonne heure : dès 1160 environ, on a la forme *Coutum*. — On peut voir dans *Cottun* un homonyme des localités anglaises dénommées **Colton** (Lancaster, Norfolk, Stafford, Worcester, York), dont l'une est appelée *Coltun*, en 970, dans une charte du roi Edgar.

HAM

742. Le mot anglo-saxon *ham* est analogue au gothique *heims*, qu'on trouve, avec le sens de « village » dans la traduction de la Bible écrite au IV^e siècle par Ulfilas, au vieux norois *heimm*, au vieux frison *hem*, au danois *djem*, et à l'allemand *heim* encore usité, à l'état d'adverbe, au sens de « à la maison, chez soi » ; employé par les Francs, le mot *ham* s'est conservé dans le diminutif *hamel*, aujourd'hui *hameau*.

Ce mot était, on le voit, commun aux diverses langues germaniques ; mais comme il a laissé de nombreuses traces dans la toponomastique de l'Angleterre et du Boulenois, on peut attribuer aux Saxons les quelques noms de lieu du Bessin dans lesquels il est possible de le reconnaître.

Ouistreham (cant. de Douvres) est appelé en 1086 *Oistreham* ; la même forme ancienne désigne, vers la même date, dans le *Domesday-Book*, un village du comté de Kent, dont le nom actuel est **Westerham**. Il faut vraisemblablement entendre par là « village occidental », acception que justifie la situation d'Ouistreham sur la rive gauche de l'Orne.

Étreham (cant. de Trévières), qu'on prendrait à première vue pour un « village oriental », est en réalité une variante d'*Ouistreham*, car ce village est dénommé *Oesterham* dans un pouillé du diocèse de Bayeux, établi en 1350.

Surrain (cant. de Trévières), appelé *Surrehain*, ou plutôt *Surreham*, au XI^e siècle, *Surreheim* en 1225, et *Surrehan* en 1257, paraît être un synonyme de **Southerham** (Wilts) ; c'est le « village du sud ».

743. Sur d'autres points de la Normandie, le **Ham** (Manche, cant. de Montebourg ; Calvados, cant. de Cambremer), ainsi que **Canehan** (Seine-Inférieure, cant. d'Eu), appelé *Kenehan* en 1030

et *Chenean* ou *Chanahan* en 1035, sont assez peu distants des côtes pour qu'il soit permis d'y voir d'anciennes colonies saxonnes.

744. Plus à l'intérieur, c'est aux Francs qu'il faut attribuer les noms de lieu dans lesquels *ham* est plus ou moins reconnaissable.

COT

745. Le terme *cot*, qui désignait une petite habitation, est la racine du mot *coterie* — par lequel, en Normandie, on entendait, au moyen âge, un groupe de paysans constitué pour tenir les terres d'un seigneur — et celle aussi du mot *cottage*, que nous avons emprunté aux Anglais pour l'appliquer à un domaine rustique, mais élégant.

Les noms de lieu **Caudecotte** (Calvados, Eure, Seine-Inférieure), **Brocottes** (Calvados) et **Vaucotte** (Seine-Inférieure) sont, de toute évidence, formés à l'aide de ce terme : mais remontent-ils aux Saxons, ou datent-ils seulement de l'établissement des Normands ? On a d'autant plus sujet d'hésiter que *cot* appartenait aussi à la langue noroise. Du moins la première hypothèse est vraisemblable quand tel de ces vocables correspond à une localité voisine du littoral : l'un des *Caudecotte* de la Seine-Inférieure est à Dieppe, et l'autre à Avesnes (cant. d'Envermeu) ; *Vaucotte* est à Vattetot-sur-Mer.

Caudecotte a d'ailleurs plusieurs équivalents en Angleterre : **Caldecot** (Norfolk), **Caldecote** (Cambridge, Warwick), **Caldecott** (Bedford), **Caldicot** (Monmouth) ; ces diverses localités sont désignées dans le *Domesday-Book* sous les formes *Galdecot*, *Caldecote*, *Caldecotes*.

746. Le nom de *Caudecotte* a été traduit aux XIII^e et XIV^e siècles par *Calida tunica* : c'est un jeu de mots dont il convient de ne faire aucunement état. Le premier élément de ce nom n'est autre chose que l'adjectif correspondant à l'allemand *kalt*, à l'anglais *cold*, au sens de « froid », et il faut voir dans *Caudecotte*, une « habitation froide », c'est-à-dire exposée par son isolement à tous les vents.

HO

747. Les noms de lieu *Cridescho*, *Caegesho* — qu'on rencontre,

le premier en 780, le second en 793, dans des diplômes du roi Offa — et *Clofeshoas* — forme latinisée, à l'accusatif pluriel, qui figure dans des textes de 794 et de 824 — présentent une terminaison qui, dans la toponomastique actuelle du Royaume-Uni, affecte toujours la forme *hoo* : **Northoo** (Suffolk), **Poddinghoo** (Worcester), **Millhoo** (Essex), ce dernier appelé *Melaho* dans des textes de l'époque anglo-saxonne. Dans cette terminaison les érudits anglais reconnaissent un mot saxon désignant un promontoire en forme de talon dominant, soit la plaine, soit les flots de la mer. Ce mot est entré dans la formation de bon nombre de noms de lieu du Cotentin et des îles anglo-normandes.

748. En Cotentin il y a lieu de signaler : **Nehou** (cant. de Saint-Sauveur-le-Vicomte), **Pirou** (cant. de Lessay), **Quettehou**, *l'Isle-Tatihou*, à Saint-Vaast-de-la-Hougue (cant. de Quettehou). Dans tel de ces noms, la terminaison a été, aux XII^e et XIII^e siècles, latinisée en *hulmum*, et l'on a voulu l'identifier avec le mot norois *holm*, signifiant île : il faut tenir pour erronée cette opinion, fondée uniquement sur une fantaisie de clercs. *Holm* est représenté dans la toponomastique par *-homme* : *Robehomme* (Calvados).

749. Autour des îles anglo-normandes on observe des îlots et des rochers appelés **le Hou** et **Brecquehou**, près de Guernesey, **Brehou**, **Bernehou**, **Burhou**, **Coquelihou** et **Gethou**, près d'Aurigny, **Ecrehou**, près de Jersey.

IG

750. A considérer ce dernier groupe, on est amené à penser que les Saxons des V^e et VI^e siècles ont occupé, non seulement le Cotentin, mais aussi les îles voisines. A l'appui de cette hypothèse on peut invoquer également la présence de la terminaison *-ey* dans le nom de ces îles, **Guernesey**, **Jersey**, **Chausey**, ainsi qu'**Alderney**, nom anglais de l'île d'Aurigny ; terminaison qu'on observe de même dans le nom anglais — **Orkney** — des Oréades.

Ey n'est autre chose que le saxon *ig*, au pluriel *ige*, signifiant « île », qui constitue la terminaison de bon nombre de noms de lieu mentionnés dans les chroniques et les diplômes du haut moyen âge intéressant l'Angleterre :

Hengestig — formé sur le nom que porta le premier roi de Kent — aujourd'hui **Hincksey** (Hants);

Ædelig — ancienne forme du nom d'**Athelney** (Somerset) — parfois traduit par *Insula Clitonum* (ελυτός = *edel*, noble);

Cymesige, aujourd'hui **Kempsey** (Worcester);

Thornig, formé sur *thorn*, épine, aujourd'hui **Thorney** (Middlesex);

Rummaesig, aujourd'hui **Ramsey** (Hants).

Pour en revenir au nom des îles anglo-normandes, il est à remarquer que dans le *Roman de Rou*, écrit au XII^e siècle, Jersey est appelée *Gersui*, et Guernesey *Guernesui* ou *Guernesi* : la terminaison de ces formes anciennes apparaît comme une variante de *-ig*.

NAES

751. Le substantif saxon *naes*, dont l'équivalent norois est *neis*, au sens de « cap », et qui se retrouve dans l'anglais *-ness* — **Inverness** — a donné le mot *nez*, employé dans le langage courant du Cotentin et des îles anglo-normandes : le **Nez** de Carteret, de Jobourg, le **Gros-Nez** de Flamanville, de Jersey.

752. Soit dit en passant, ce mot fut employé aussi dans le Boulenois, où l'on remarque le cap **Blanc-Nez**, anciennement *Blaknez*, c'est-à-dire « cap noir », et le cap **Gris-Nez**, appelé en 1312 *le Ness*.

FLEOD

753. Le dernier terme des noms **Barfleur** (Manche, cant. de Quettehou), **Fiquefleur** (Eure, cant. de Beuzeville), **Harfleur** (Seine-Inférieure, cant. de Montivilliers), **Honfleur** (Calvados) et **Vittefleur** (Seine-Inférieure, cant. de Cany) fait, à première vue, penser au norois *flodh*, « golfe »; ces noms auraient alors été importés sur notre sol par les Normands, soit au IX^e siècle seulement. Mais à considérer qu'ils ne constituent qu'un fort petit groupe, et s'appliquent à des localités maritimes ou peu éloignées de la côte, on peut, sans trop s'aventurer, les attribuer aux Saxons, dont la langue désignait par *flead* une eau courante, une petite rivière, un canal, par *flod* un amas d'eau, la marée. Le nom de *Vittefleur*, village situé sur la rive droite de la Durdent, à six kilomètres environ de son embouchure, a vraisemblablement le sens d'« eau blanche ».

754. En faveur de l'origine saxonne du nom dont il s'agit, on peut invoquer par surcroît l'existence en Boulenois du nom d'Ambleteuse, localité que Bède le Vénérable, au ^{viii}^e siècle, appelait *Amfleat*. La forme actuelle de ce nom ne remonte qu'au ^{xvi}^e siècle, et les formes antérieures — y compris *Ambleteuve*, qu'on trouve encore en 1559 — procèdent manifestement d'un primitif tel que *Amfleat hove*.

755. Honfleur est appelé en 1198 *Honneflo*, et, dans les formes médiévales des noms qu'on vient de lire, la terminaison est d'ordinaire *-flue* ou *-fleu* ; parfois elle est rendue par le latin *fluctus*, dont le sens ne diffère guère de celui de *fleod*. L'*r* finale n'est apparue qu'à une époque relativement récente, et, de nos jours encore, la prononciation locale ne la fait ordinairement pas sentir.

756. On se gardera d'apparenter à ces noms celui de *Camfleur* (Eure, cant. de Bernay) : la localité est trop éloignée des côtes pour qu'on puisse supposer que les Saxons s'y soient établis ; l'*r* finale se rencontre dès le début du ^{xi}^e siècle : *Campfior* ; et l'appellation *Campus floridus*, qui se trouve dans un ancien pouillé de Lisieux, est sans doute le thème étymologique, *floridus* étant accentué sur l'antépénultième.

GATE

757. Le mot *gate* avait, chez les Saxons, le sens de « trou, passage, ouverture » ; dans l'anglais moderne il a celui de « porte », de « barrière ». On en trouve des traces en Boulenois (cf. ci-après, n° 802). Mais comme ce mot paraît avoir appartenu aussi à la langue noroise, puisqu'en suédois *gata* signifie « rue », on peut hésiter sur la question de savoir si le nom de **Houlgate**, porté dans le département du Calvados par une station balnéaire bien connue (cant. de Dozulé) et par des hameaux de Biéville (cant. de Mézidon) et de Deux-Jumeaux (cant. d'Isigny), remonte aux Saxons ou aux Normands. La première hypothèse est légitime à l'égard de la première et de la dernière de ces localités, dont l'une est à l'embouchure de la Dives, et l'autre à peu de distance du littoral ; elles ont d'ailleurs un homonyme d'origine saxonne bien avérée dans **Holgate** (York).

On peut attribuer également aux Saxons le nom de **Hiégathe**,

porté par un écart de la commune de Montmartin-en-Graignes (Manche, cant. de Saint-Jean-de-Daye).

DIKE

758. Dans une anse voisine d'Herqueville (Manche, cant. de Beaumont) existe presque en son entier un retranchement connu sous le nom de **Haguedike**, lequel dut être élevé par les pirates du Nord, pour protéger contre les entreprises des populations romanes un de leurs postes, établi à l'extrémité de la pointe de la Hague. Ce retranchement est-il d'origine normande ou d'origine saxonne? *Dike*, en effet, apparenté à notre mot « digue », appartient à toutes les langues germaniques, aussi bien au norois qu'au saxon. On peut, dans l'espèce, l'attribuer aux Saxons, car il existe en Angleterre un **Danesdike** (York), dans lequel il faut voir un retranchement élevé, comme son nom l'indique, par les Danois, mais qui dut son appellation aux Saxons; d'autre part, les noms de lieu en *dike*, assez rares dans la Scandinavie, sont plus nombreux en Angleterre : **Kinsdike** (Kent), **Dogdike** (Lincoln), **Wanesdike** (Wilts).

759. Pour terminer cette revue des noms de lieu de Normandie qui paraissent d'origine saxonne, il reste à examiner si les noms en *-mare* doivent être rapprochés des noms en *-mer*, si communs en Angleterre. A vrai dire, ils sont plutôt norois : la chose est incontestable quand on voit le terme dont il s'agit précédé d'un adjectif — *Longuemare* (Eure), *Sausseuzemare* (Seine-Inférieure) — ou d'un nom d'homme normand. Ce terme a dans ces noms le sens de notre mot « mare ».

Quant aux noms en *-mer*, dont la Normandie présente plusieurs exemples, leurs formes anciennes attestent en plus d'un cas une origine tout autre. *Cambremer* (Calvados), connu depuis le VII^e siècle, était alors appelé *Cambrimarum*. *Courtomer* (Orne) est un nom de lieu de type bien connu, présentant, à la suite du nom commun *cortis*, un nom d'homme gallo-franc : *Cortis Audomari*. Et le thème étymologique de *Mortemer* (Seine-Inférieure) peut bien être exclusivement latin.

XLIII

ORIGINES SAXONNES EN BOULENOIS

L'existence d'une colonie saxonne en Boulenois est attestée, sinon par les monuments écrits, du moins par la toponomastique de la région.

760. On a vu (cf. ci-dessus, n° 741) ce qu'il faut entendre par le mot *tun*. S'il a laissé peu de traces en Normandie, on le rencontre dans une trentaine de noms de lieu du Boulenois, et cette constatation est à rapprocher de celle que faisait jadis le philologue allemand Leo, lorsqu'il établissait, à l'aide des cinq cent vingt-sept chartes, comprises entre les années 604 à 966, que renferment les deux premiers tomes du *Codex diplomaticus aevi saxonici*, que l'ensemble des noms terminés en *tun*, constitue, de l'autre côté du détroit, le huitième des vocables géographiques.

761. Alenthun, écart de Pihen (cant. de Guînes), appelé en 1084 *Ellingatun* et *Allingatun*, est formé de *tun*, précédé de l'adjectif nominal *alling*; il a pour équivalents **Alincthun** (cant. de Desvres) — *Alinghetun* en 1199 — et, en Angleterre, **Allington** (Dorset, Hants, Kent, Wilts, etc.) et **Ellington** (Northumberland, Kent, Huntington, York).

762. Audincthun (cant. de Fauquembergues), en 1016 *Odin-gatun*; le nom d'homme sur lequel est formé, à l'aide du suffixe *-ing*, le premier terme, est *Oddo*, origine du nom Eudes. — Cf. **Audincthun**, écart d'Audinghen (cant. de Marquise), **Audin-thun**, écart de Zudausques (cant. de Lumbres), et, en Angleterre, **Oddington** (Gloucester, Oxford).

763. Baincthun (cant. de Boulogne-Sud), en 811 *Bagingatun*. — Cf. **Baginton** (Warwick), **Bainton** (Northampton, Oxford, Suffolk).

764. Bandrethun, hameau de Marquise.

765. Colincthun, écart de Bazinghen (cant. de Marquise). — Cf., en Écosse, **Collington** (Edimbourg).

766. Dirlinctun, village disparu au territoire de Hames-

Boucres (cant. de Guînes); en 1107 *Dirlingatun*. — Cf., sous réserves, **Darlington** (Durham).

767. **Florinctun**, hameau de Condette (cant. de Samer), en 1297 *Floringhetun*; le premier terme de ce nom est l'adjectif nominal *floring*, formé sur *Florus*.

768. **Fréthun** (cant. de Calais-Nord-Ouest), *Fraitum*, *Fraitum*, *Fraitun* en 1084, *Frettun* en 1150.

769. **Godincthun**, écart de Pernes (cant. de Boulogne-Sud).

770. **Guptun**, écart de Tardingen (cant. de Marquise), en 1130 *Gibbingatun*.

771. **Hardenthun**, hameau de Marquise. — Cf. **Hardington** (Somerset).

772. **Landrethun-le-Nord** (cant. de Marquise) et **Landrethun-lez-Ardres** (cant. d'Ardres), appelés, le premier *Landringhetun* en 1119, le second *Landringetun*, *Landregatun* en 1084. L'adjectif nominal constituant le premier terme est bien apparent dans ces formes anciennes; il n'en reste plus trace à présent.

773. **Offrethun** (cant. de Marquise). Ce nom résulte d'une évolution plus grande que celles précédemment constatées. La forme *Wolfertun*, qu'on rencontre en 1286, permet de le rattacher au nom d'homme germanique qu'au temps des Mérovingiens et des Carolingiens on latinisait en *Vulfarius*, et d'où procède le nom de famille *Gouffier*. — Cf. **Wolverton** (Bucks, Hants, Norfolk, Warwick).

774. **Olincthun**, écart de Wimille (cant. de Boulogne-Nord), en 1367 *Olinguetun*.

775. **Paincthun**, hameau d'Échinghem (cant. de Boulogne-Sud), en 1118 *Panningatum*. — Cf. **Paington** (Devon).

776. **Pélincthun**, hameau de Verlincthun (cant. de Samer), en 1112 *Pannigetun*, en 1748 *Pénincthun*. — Cf. **Pennington** (Hants, Lancaster).

777. **Raventhun**, hameau d'Ambleteuse (cant. de Marquise), en 1084 *Raventum*.

778. **Rochthun**, ancien fief à Longueville (cant. de Desvres).

779. **Samblethun**, ancien fief à Coyecques (cant. de Fauquembergues).

780. **Tardincthun**, ancien fief à Tardingen (cant. de Marquise). On remarquera que, dans le nom de la commune actuelle et dans celui du fief, le premier terme est le même.

781. Terlincthun, écart de Wimille (cant. de Boulogne-Nord). Les anciennés formes de ce nom, à commencer par le *Telingetun* de 1208, ne présentent pas, dans la syllabe initiale, l'*r* qu'on observe dans la forme actuelle. Cette lettre n'apparaît qu'au *xvi^e* siècle, correspondant à un premier *l* que le thème originel présentait à coup sûr. — Cf. **Tellington** (Lincoln) et **Tillington** (Hereford, Stafford, Sussex).

782. Todincthun, hameau d'Audincthun (cant. de Fauquembergues). Ce nom se trouve en 807, sous la forme *Totingetun*, dans une charte de Saint-Bertin; de tous ceux présentement étudiés, c'est celui dont on possède la plus ancienne mention. — Cf. **Toddington** (Bedford, Gloucester).

783. Tourlincthun, hameau de Wirwignes (cant. de Desvres). — Cf., sous réserves, **Torleton** (Gloucester).

784. Verlincthun (cant. de Samer), en 1173 *Verlingtun*.

785. Wadenthun, hameau de Saint-Inglevert (cant. de Marquise), en 1084 *Wadingatun*. — Cf. **Waddington** (Lincoln, York).

786. Waincthun, ancien fief à Saint-Léonard (cant. de Samer).

787. Wingthun, ancien fief à Tardinghen (cant. de Marquise). Ce nom est sans doute une variante du précédent.

788. Warincthun, hameau d'Audinghen (cant. de Marquise). — Cf. **Warrington** (Lancaster).

789. Witrethun, écart de Leubringhen (cant. de Marquise).

790. Zeltun, ancien fief à Polincove (cant. d'Audruicq), en 1084 *Sceltun*.

Étroitement apparentés — on l'a vu par maint exemple — à des noms de lieu d'Angleterre, les vocables qu'on vient de passer en revue sont dus évidemment aux Saxons. Actuellement groupés, à cinq exceptions près — les cantons d'Ardres, d'Audruicq et de Fauquembergues appartiennent à l'arrondissement de Saint-Omer — dans l'arrondissement de Boulogne, ils se trouvent mêlés sur le terrain à d'autres noms d'origine germanique, qu'il est légitime d'attribuer aussi aux Saxons, mais que, faute de considérer qu'ils sont ainsi encadrés, l'on hésiterait à rapporter à tel ou tel dialecte.

791. Plusieurs de ces noms représentent simplement des

adjectifs nominaux en *-ing*, *-ingen*. Lorsqu'ils s'appliquent à des localités qui, en raison de leur importance, sont devenues des communes, la finale, remaniée, ordinairement dès le XII^e siècle, en *-enghes*, affecte aujourd'hui la forme *-ingues*, comme dans **Affringues** (cant. de Lumbres), **Autingues** (cant. d'Ardres), etc.

792. Dans les noms de simples écarts ou lieux dits, moins bien protégés contre les altérations populaires, *-enghes* s'est déformé en *-enne* ou *-ennes* : **Foucardennes**, lieu dit d'Outreau (cant. de Samer), **Rabodennes**, ancien fief à Maninghen (cant. d'Hucqueliers), **Wicardenne**, hameau de Saint-Martin-Boulogne (cant. de Boulogne-Sud).

Les autres noms de lieu d'origine germanique qu'on remarque dans la région sont de forme composée. On peut les grouper sous les divers termes qui en constituent les désinences, et c'est selon l'ordre de ceux-ci qu'ils vont être indiqués, assez rapidement d'ailleurs, car tel de ces termes, à la différence de *tun*, a laissé des traces dans d'autres parties de la Gaule, colonisées par les Francs ou les Bourguignons.

793. *Acker*, « champ » : **Dampnacre**, lieu dit d'Outreau (cant. de Samer), le **Denacre**, hameau de Saint-Martin-Boulogne (cant. de Boulogne-Sud) et de Wimille (cant. de Boulogne-Nord), **Disacre**, hameau de Leubringhen (cant. de Marquise), **Gouvenacre**, lieu dit de Fiennes (cant. de Guînes), **Honnacre**, ancien fief à Wissant (cant. de Marquise), **Landacre**, hameau d'Halinghen et d'Hesdin-l'Abbé (cant. de Samer).

794. *Beke*, « ruisseau » : **Belbet**, anciennement *Belbecq*, hameau d'Henneveux (cant. de Desvres), l'**Estebecque**, ruisseau coulant à Audembert (cant. de Marquise), **Estiembecque**, anciens fiefs à Clerques et à Louches (cant. d'Ardres), la **Marbecque**, hameau de Samer, **Rebecques** (cant. d'Aire-sur-la-Lys). Ce dernier nom est l'équivalent d'un nom de lieu francique que l'on trouve au VII^e siècle sous la forme *Resbacis* (cf. ci-après n° 866) ; et *Estiembecque* doit être rapproché de l'allemand *Steinbach*, « le ruisseau pierreux ». — Un certain nombre de ruisseaux de la région portent le nom de **Becque**, précédé de l'article féminin, qui atteste que le mot était passé dans le langage courant.

795. *Berg*, « montagne », devenu, par assourdissement de la

consonne finale, *-bert* : **Audembert** (cant. de Marquise), **Brunembert** (cant. de Desvres), **Colembert** (même canton), **Humbert** (cant. d'Hucqueliers), **Milembert**, lieu dit d'Outreau (cant. de Samer), **Palembert**, lieu dit de Wimille (cant. de Boulogne-Nord), **Pouplembert**, ancien fief à Colembert, **Riquembert**, bois à Montcavrel (cant. d'Étaples), **Rotembert**, hameau de Saint-Martin-Boulogne (cant. de Boulogne-Sud), **Rupembert**, hameau de Wimille. Le mot *berg* ayant appartenu à tous les dialectes germaniques, il convient d'insister sur ce que les localités dont l'énumération précède appartiennent à l'arrondissement de Boulogne ou à des cantons qui en sont voisins. — La nasale qui précède dans tous ces noms, la désinence *-bert* représente l'*n* d'un génitif germanique.

796. *Brigg*, « pont » : le **Cobrique**, hameau de Bellebrune (cant. de Desvres) — en 1286 *Quodbrigge* — l'**Etiembrique** ou **Estiembrique**, hameau de Wimille, nom dont la première partie répond à l'allemand *stein*, « pierre ».

797. *Brock*, « marécage » : les **Crambreucqs**, nom désignant un ruisseau qui prend sa source à Fiennes, **Dennebrœucq** (cant. de Fauquembergues), **Godelimbreucq**, lieu dit de Wimille, le **Hambreucq**, écart de Tardinghen (cant. de Marquise), **Requebreucq**, hameau d'Ouve-Wirquin (cant. de Lumbres). — A mentionner quelques écarts, lieux dits et cours d'eau appelés le **Breu**, le **Breucq** et les **Breucqs**.

798. *Brun*, « fontaine », est l'origine de trois désinences : 1° *-bronne* : **Acquembronne**, nom de cinq écarts ou lieux dits, **Caudebronne**, lieu dit d'Arques (cant. de Saint-Omer-Sud), **Cau-debronne**, lieu dit d'Outreau, **Cottebronne**, lieu dit de Saint-Martin-Boulogne et écart de Wierre-Effroy (cant. de Marquise), **Coubronne**, nom de cinq écarts ou lieux dits, **Follebronne**, ancien fief à Saint-Étienne (cant. de Samer), **Hassebronne**, ancien fief à Maninghen (cant. d'Hucqueliers), **Hellebronne**, ancien fief à Réty (cant. de Marquise), **Houllebronne**, lieu dit de Wacquinghen (cant. de Marquise), **Liembronne**, hameau de Tingry (cant. de Samer), **Thiembronne** (cant. de Fauquembergues); — 2° *-brune* : **Bellebrune** (cant. de Desvres), **Rosquebrune**, écart de Longfossé (même canton); — 3° *-bourne* : **Courtebourne**, hameau de Licques (cant. de Guînes). — Il faut entendre vraisemblablement par *Caudebronne* et *Cottebronne* « froide fontaine », par *Helle-*

bronne « fontaine sacrée », et par *Houllebronne* « fontaine creuse ».

799. *Dale*, « vallée » : **Belle-Dalle**, écart de Tardinghen, **Brucquedalle**, hameau d'Hesdin-l'Abbé, **Dippendalle**, hameau de Bouquehault (cant. de Guînes), **le Wimendalle**, lieudit d'Outreau.

On rencontre en Normandie des noms analogues : *Bruquedalle* et *Dieppedalle* (Seine-Inférieure); ils ne sauraient être attribués en toute sûreté aux Saxons, car ils ont pu tout aussi bien être importés par les Normands. Le premier de ces noms paraît signifier « vallée marécageuse », et le second « vallée profonde »; ce dernier qualificatif était exprimé par le saxon *deop*, analogue à l'anglais *deep*, et par le norois *diup*.

800. *Feld*, « champ ». Parmi les noms de lieu du Boulenois dont la forme originelle présentait ce mot comme second terme, ceux qui se sont romanisés les premiers sont actuellement terminés en *-faut* : tels sont **Helfaut** (cant. de Saint-Omer-Sud), **Milfaut**, hameau de Dennebrœucq, et ancien fief à Erny-Saint-Julien (cant. de Fauquembergues) et **Pittefaux** (cant. de Boulogne-Nord), le premier romanisé dès le XII^e siècle. L'adoucissement de l'*f* en *v* qu'on observe dans le nom de **Clémévaut**, lieu dit d'Outreau, paraît l'indice d'une romanisation moins ancienne. Enfin, dans les contrées où l'influence des populations de langue germanique a persisté le plus longtemps, la romanisation, conséquemment plus tardive, est caractérisée non seulement par le changement de l'*f* en *v*, mais de plus par celui de l'*l* en *r* : **Gazevert**, ancienne maladrerie à Wissant, **Pichevert**, en 1305 **Pissevelt**, hameau de Wimille, et **Saint-Inglevert** (cant. de Marquise). Cette dernière localité est appelée au XIII^e siècle, dans la chronique de Lambert d'Ardres, *Sontium campus vulgo Sontinghevelt*; et de cette forme vulgaire on rencontre, depuis le XII^e siècle jusqu'au XIV^e, de légères variantes attestant qu'on se trouve en présence d'un nom dont le type primitif consiste dans le nom commun *feld* précédé d'un adjectif nominal en *-ing*, bien loin qu'il évoque le souvenir d'un personnage honoré par l'Eglise.

801. *Ford*, « gué » : **Audenfort**, hameau de Clerques (cant. d'Ardres), **Étienfort**, nom de quatre hameaux et synonyme du flamand *Steenvoorde* (Nord) et de *Guipereux* (voir n^o 684),

Houllefort, c'est-à-dire « le gué profond », section de Belle-et-Houllefort (cant. de Desvres).

802. *Gate* (cf. ci-dessus n° 757) : **Enguinegatte** (cant. de Fauquembergues), **Sangatte** (cant. de Calais-Nord-Ouest), **Tégatte**, hameau du Portel (cant. de Samer).

803. *Ham* (cf. ci-dessus n° 742). Ce mot a donné le suffixe qu'on rencontre le plus fréquemment dans la partie occidentale du département du Pas-de-Calais. Généralement combiné avec des adjectifs nominaux en *-ing*, et prononcé *-an* ou *-in*, la forme qu'il revêt est *-hem*, et, dans le sud du Boulenois, *-hen*. Plusieurs des noms ainsi formés ont, comme ceux en *-thun*, leurs équivalents en Angleterre : **Barbinghem**, hameau de Moringhem (canton de Saint-Omer-Nord), appelé au ix^e siècle *Birminghaem*, est synonyme de **Birmingham** (Warwick), et le nom de **Bouquinghen**, hameau de Marquise, doit être rapproché de celui de **Buckingham**, qu'à la cour de Louis XIII on prononçait *Bouquingan*. — D'autre part, il existe quelques noms dans la forme originelle desquels on voyait *ham* précédé d'un génitif caractérisé par la finale *s* : **Hardinxent**, écart de Réty (cant. de Marquise), *Ardingeshem* au xii^e siècle — **Rinxent** (même canton), en 1119 *Rinningshem* — et **Tubersent** (cant. d'Étaples), au ix^e siècle *Thorbodeshem*.

804. *Hof*, « cour, ferme » : **Fouquehove**, hameau de Pernes (cant. de Boulogne-Nord), **Monnecove**, hameau de Bayenghem-lez-Eperlecques (cant. d'Ardres), **Rorichove**, lieu dit d'Andres (cant. de Guînes), **Walricove**, lieu dit de Ferques (cant. de Marquise), vocables manifestement formés sur des noms d'homme ; — **Osthove**, hameau de Bainghen (cant. de Desvres), **Ostrohove**, hameau de Saint-Martin-Boulogne, **Westhove**, hameau de Blandecques (cant. de Saint-Omer-Sud) et ancien manoir à Quelmes (cant. de Lumbres), **Westrehove**, hameau d'Éperlecques et ancien fief entre Rebergues (cant. d'Ardres) et Surques (cant. de Lumbres), enfin **Zuthove**, lieu dit de Quelmes (cant. de Lumbres), noms rappelant par leurs premiers termes la situation orientale, occidentale ou méridionale, par rapport à des centres plus importants, des localités auxquelles ils s'appliquent.

805. *Holt*, « bois » : **Bouquehault** (cant. de Guînes), **Écault**, hameaux d'Offrethun (cant. de Marquise) et de Saint-Étienne (cant. de Samer), bois à Questrecques (même canton), **Hodre-**

nault, ancien fief à Réty (cant. de Marquise); — et, avec une terminaison différente, *Cambrehout*, bois à Clerques (cant. d'Ardres), *Cupréhout*, bois à Tournehem (même canton), *Écout*, écart à Tilques (cant. de Saint-Omer-Nord), *Northout*, écart de Bayenghem-lez-Éperlecques (cant. d'Ardres). — Tels de ces vocables sont formés sur des noms d'arbres : *Écault* sur celui du chêne, en allemand *eiche*, et *Bouquehault* sur celui du hêtre, en allemand *buche*; ce sont aussi des hêtraies qu'il faut reconnaître dans *Bécourt* (cant. d'Hucqueliers), en 1170 *Becolt*, et dans *Boncourt*, en 1157 *Bocolt*, hameau de Fléchin (cant. de Fauquembergues); à la désinence primitive de ces deux noms l'usage en a substitué une autre, extrêmement fréquente en diverses régions de la France septentrionale, mais dont l'origine est toute différente.

806. *Naes* : voir ci-dessus nos 751 et 752.

807. *Sand*, « sable » : le sens du nom de *Wissant* (cant. de Marquise), dont les mentions abondent depuis le XI^e siècle, est attesté par ce passage de Lambert d'Ardres : *Britannicus portus, qui ab albedine arene vulgari nomine appellatur Wissant*. — *Sand* semble bien être le premier terme du nom de *Sangatte*, mentionné ci-dessus (n° 802).

808. *Stan*, « pierre, roche », ne paraît pas avoir été employé comme désinence dans la toponomastique du Boulenois; mais on l'a rencontré comme premier terme des noms *Estiembecque* (n° 794), *Étiembrique* (n° 796) et *Étiensfort* (n° 801).

809. *Wald*, « forêt » : *Pelengaud*¹.

810. *Zelle*, « chapelle² » : *Floringuezelle*, *Haringuezelle* et *Waringuezelle*, hameaux d'Audinghen (cant. de Marquise), *Watrezelle*, hameau de Wimille.

1. Le *Dictionnaire topographique du département du Pas-de-Calais* de M. de Loisne, paru en 1907, renferme un article ainsi conçu : « *PÉLINGHEN*, f., com. de Saint-Martin-Boulogne. — *Pelinghen*, 1505 (terr. de Saint-Wulmer, p. 46). — *Pellinghuen*, 1550 (cueill. de N.-D. de Boul., G. 23). — *Peleugaud* (État-maj.) ». Il est évident que la dernière de ces « formes anciennes », comparée aux deux autres, doit être lue *Pelengand*. Nous ne reproduisons donc que sous toutes réserves une indication qu'Aug. Longnon, s'il s'était arrêté aux textes du XVI^e siècle signalés par M. de Loisne, aurait sans nul doute sacrifiée, et dont on retiendra seulement que le mot *wald*, commun aux divers idiomes germaniques, peut bien avoir laissé des traces en Boulenois comme dans d'autres régions de notre pays.

2. Sur le sens de ce mot, A. Longnon s'exprimait différemment dans sa leçon du 18 décembre 1890, au Collège de France : « Le mot *zelle*, au sens de cellule ou de petite maison, emprunté au latin *cella* par les populations germaniques... ».

ORIGINES BURGONDES

844. Il est question des Burgondes pour la première fois dans l'*Histoire naturelle* de Pline, où leur nom est associé à celui des Vandales : *Vindili quorum pars Burgundiones*¹ ; ils habitaient alors non loin de la mer Baltique. On trouve dans Ptolémée une mention des Βουργούντες, dont il n'y a pas un parti appréciable à tirer. Les Burgondes furent chassés de leur territoire vers le milieu du III^e siècle par les Gépides, le fait est attesté par l'historien national des Goths, Jordanès, évêque de Ravenne ; ils vinrent alors se fixer vers la forêt Hercynienne, dans le voisinage des Francs, des Thuringiens, des Suèves et des Alamans ; alliés par des mariages aux garnisons romaines de la région, ils prirent des habitudes sédentaires, et construisirent des « bourgs » à maisons contiguës : c'est dans cette dernière circonstance qu'Orose et Isidore ont pensé trouver l'étymologie de leur nom.

Leur premier établissement en Gaule date vraisemblablement de la grande invasion barbare de 406-407. Ils se fixèrent dans la Première Germanie, près de Worms, qui devint la résidence de leurs rois. Le souvenir de ceux-ci est consigné dans la *Loi Gombette* et dans le poème épique des *Nibelungen*, où ces princes portent les noms de Gibich, Gisleher et Gunther : ce dernier, que les textes des V^e et VI^e siècles appellent *Gundaharius* ou *Gundicarius*, se considérait comme un auxiliaire de la puissance romaine, et en 411, à Mayence, il fit proclamer empereur un obscur soldat, Jovin, qui fut tué l'année suivante. Vers 435, Gunther fut battu par Aétius qui, selon l'expression de Prosper d'Aquitaine, accorda la paix à ses supplications ; mais peu après, les Huns d'Attila taillèrent en pièces les Burgondes, près du Rhin, en une bataille où périt toute la famille royale : le récit de ce désastre termine le poème des *Nibelungen*, où Attila est appelé *Etzel*.

1. *Hist. nat.*, IV, 28 (éd. Lemaire, II, 350).

On tient du chroniqueur Prosper Tiro que, quelques années plus tard, les Romains recueillirent les débris du peuple burgonde dans le pays qui, sous le nom de *Sapaudia*, s'étendait dans la partie de la Suisse qui confine au lac Léman, et comprenait en outre, semble-t-il, une partie du département de l'Ain.

En 456, les Burgondes paraissent avoir accru leur territoire ; la Séquanais reconnut leur autorité. Lyon et la Première Lyonnaise devinrent leur proie vers 469 ; et l'on sait la douleur causée à Sidoine Apollinaire par le mariage, célébré dans sa ville natale, de la fille d'un roi burgonde avec le franc Sigismer. Les Burgondes poussèrent bientôt leurs conquêtes jusqu'à la Durance. Indépendants jusqu'en 534, ils furent alors soumis par les Francs.

Dans cette vaste « Bourgogne », comprenant, avec la région qui a conservé ce nom, le pays de Langres, la Franche-Comté, une partie de la Suisse, la Savoie, le Lyonnais, le Forez, le Dauphiné et la Provence septentrionale, les colons burgondes étaient inégalement répartis. Il convient de distinguer entre les pays que ces étrangers colonisèrent effectivement, et ceux qui ne firent que reconnaître leur domination : c'est surtout à l'étude des noms de lieu qu'il faut demander les moyens d'établir cette distinction. On se gardera donc d'attribuer aux Burgondes, comme l'a fait M. Perrenot dans une étude publiée en 1904 par la Société d'émulation de Montbéliard, l'ensemble des noms de lieu d'origine germanique signalés dans l'étendue de l'ancien royaume de Bourgogne.

Les pays où dominèrent les Burgondes à la fin du v^e siècle et dans le premier tiers du vi^e, sont aujourd'hui, à peu près exclusivement, de langue romane. À première vue, on n'y découvre pas de noms de lieu accusant nettement une origine germanique ; mais l'étude des chartes antérieures au xii^e siècle — malheureusement très rares pour cette contrée — révèle l'existence en Franche-Comté et dans la Suisse romande, de vocables géographiques dont les terminaisons dénotent l'origine germanique, et, dans l'espèce, burgonde.

812. Un cartulaire de l'église cathédrale de Lausanne, publié en 1851 par la Société de l'Histoire de la Suisse romande, fait passer sous nos yeux, dans des chartes des ix^e et x^e siècles, quelques noms de lieu présentant la terminaison *-ing*, *-ingen*, latinisée en *-ingus*, *-ingi*. On rencontre ainsi : en 856 Marsin-

gus, Escarlingus, Vuipedingus, Marsens, Écharlens et Vuippens, en allemand Wippingen, localités appartenant toutes trois au canton de Fribourg ; — vers 948, Sclepedingus et Runingi, Éclepens et Renens, au canton de Vaud ; — en 963, Scubilingus et Losingus, Écublens et Lucens, au même canton ; — vers 975 Sotringi, soit Sorens ou Soring, au canton de Fribourg ; — au x^e siècle enfin, Dallingi et Resoldingi, Daillans et Ressudans, au canton de Vaud.

843. Les chartes de l'abbaye de Cluny intéressant la Bourgogne fournissent peu de noms de cette espèce : on peut citer Offanengos, vers 908, Offeningo, vers 952, Offanans (Ain).

844. On constate que la terminaison romane qui procède de *-ing* est *-ens* dans la Suisse romande, *-ans* entre le Jura et la Saône. Au point de vue de la prononciation le résultat est le même, et c'est celui qui a été signalé plus haut (n° 739) à propos des mots *flamand*, *hareng*, *merlan*, *éperlan* ; dans certaines parties du département on observera la variante *-eins* (cf. ci-dessous, n° 850). *-ans* est une graphie plus moderne que *-ens*, car dans les noms *Abbans*, *Foucherans*, *Gonsans*, *Roulans*, les formes antérieures au XIII^e siècle se terminent par *-ens*.

De toutes les régions de la France qui ont été soumises aux Burgondes, c'est la Franche-Comté qui comprend le plus grand nombre de noms de commune en *-ans*, c'est-à-dire issus d'adjectifs germaniques terminés en *-ing*. On en compte 87 dans le département du Doubs, soit presque un septième de l'effectif total des communes, qui est de 636 ; 50 sur 583 dans la Haute-Saône, soit un peu plus du douzième ; 38 sur 585 dans le Jura, soit un peu moins du quinzième. Un certain nombre de ces vocables vont être passés en revue ; on considérera d'abord les trois départements franc-comtois en procédant, pour le Doubs, par arrondissements¹ ; ensuite les départements voisins.

Arrondissement de Besançon.

845. *Abbans*, de *Abbing*, adjectif nominal formé sur l'équivalent burgonde du nom franc *Abbo*, qu'on voit, au ix^e siècle, porté

1. L'arrondissement de Pontarlier ne comprend aucun nom de commune en *-ans*.

par un moine de Saint-Germain-des-Prés, auteur d'un poème sur le siège de Paris.

816. **Amondans**, de *Agmunding*, formé sur un nom d'homme latinisé en *Agimundus* ; celui-ci présente une finale (cf. ci-après, nos 1134 à 1136) qui lui est commune avec les noms dont nous avons fait *Pharamond*, *Raymond*, *Fromond*, etc.

817. **Bartherans**, pour *Bertherens*, a pour racine le nom d'homme germanique latinisé en *Bertharius*. Le nom *Berthier*, qu'on ne rencontre plus que comme nom de famille, était, au moins jusqu'au xiv^e siècle, employé comme nom de baptême en Franche-Comté.

818. **Foucherans**, en 1162 *Folcherens*, est apparenté au nom *Foucher*, dont le thème germano-latin est *Folcarius* ou *Fulcarius*.

819. **Germondans** a pour origine probable *Garimunding* formé sur *Garimund*, lequel a donné *Germond*.

Arrondissement de Baume-les-Dames.

820. **Bremondans**, de *Bretmund*.

821. **Glamondans**, de *Glaumund*.

822. **Hyémondans**, probablement de *Leudmund*.

823. **Guians-Vennes**, du nom, latinisé en *Wido*, qui a donné *Guy*.

824. **Orsans**, du nom latin *Ursus*.

Arrondissement de Montbéliard.

825. **Bavans**, du nom latinisé en *Babo*, puis *Bavo*.

826. **Frambouhans**, de *Francobod*, nom germanique dont le second terme se retrouve dans le nom qui suit.

827. **Mambohans**, de *Meginbod*, qui a donné *Maimbeuf*.

828. **Rémondans**, de *Regimund* ou *Ratmund*.

829. **Semondans**, de *Sigismund*, qui fut au vi^e siècle le nom d'un roi burgonde, et dont la forme vulgaire est *Simond*.

830. **Thiébouhans**, de *Teutbod*.

831. **Vermondans**, du nom latinisé en *Warimundus*.

Haute-Saône.

832. Amblans, du nom, latinisé en Amalo ou Amulo, qui, sous cette dernière forme, a désigné un archevêque de Lyon au ix^e siècle ; ce nom se retrouve dans *Ablancourt* (Marne), appelé en 850 *Amblonis curtis*.

833. Aubertans, de *Adalbert* ou de *Autbert*.

834. Bouhans — nom porté par trois communes — du nom d'homme, latinisé en Bodo, qui représente la première partie du nom de *Boncourt* (cf. ci-après, n° 1011).

835. Lieffrans, de *Lietfrid* ou *Liutfrid*, en français *Leufroi*.

836. Malbouhans, de *Madalbod*.

837. Thieffrans, de *Teotfrid* ; ce nom est à *Thieffrain* (Aube), ce que *Loheran* est à *Lorrain*, dérivé comme lui de *Lotharingus*.

838. Vadans, du nom d'homme latinisé en Waddo, qui constitue l'un des éléments du nom de *Wadenthun*, mentionné ci-dessus (n° 785). — Cf. *Vuadens* (Suisse, cant. de Fribourg).

Jura.

839. Augerans, du nom latinisé en Adelgarius, primitif du nom de famille *Augier* ou *Auger*, qui a pour diminutif *Auge-reau*.

840. Foucherans, homonyme d'une commune du Doubs (n° 818), et Vadans, homonyme d'une commune de la Haute-Saône (n° 838).

Côte-d'Or.

841. Chamblanc (cant. de Seurre), au xiii^e s. *Chamblans*.

Saône-et-Loire.

842. Bouhans (cant. de Saint-Germain-du-Bois), homonyme de trois communes de la Haute-Saône (n° 834).

843. Gommerans, écart du Tartre (même canton), de *Godemar*, nom que portèrent, aux v^e et vi^e siècles, plusieurs princes bourgonds, et notamment un frère et un fils du roi Gondebaud.

844. Louhans, appelé en 875 et 915 *Lovingus* : cette ville

est le chef-lieu de l'arrondissement auquel appartiennent les deux communes qui précèdent et celle qui suit.

845. **Mervans** (cant. de Saint-Germain-du-Bois), en 1140 *Mervens*, du nom, latinisé en *Merovecus*, qui fut celui du fondateur de la première race de nos rois.

Ain.

846. **Garnerans** (cant. de Thoissey), au XII^e siècle *Guarnerens*, du nom qu'on voit, au VI^e siècle, latinisé en *Warnacarius*, et qui a donné en français *Garnier*.

847. **Graveins**, hameau de Villeneuve (cant. de Saint-Trivier-sur-Moignans), synonyme des *Grafing*, *Gräfig*, *Gräffingen*, cités plus haut (n° 738), au sens de « domaine du comte ».

848. **Offanans** : voir ci-dessus, n° 813.

849. **Romaneins**, écart de Saint-Didier-sur-Chalaronne (cant. de Thoissey), fournit un exemple d'adaptation du suffixe *-ing* à un nom d'homme latin.

850. On vient de rencontrer deux exemples de la variante *-eins* : celle-ci est fréquente dans le canton de Saint-Trivier-sur-Moignans, qui appartient, comme celui de Thoissey, à l'arrondissement de Trévoux : **Amareins**, **Baneins**, **Cesseins**, **Chaleins**, **Chaneins**, **Fareins**, **Francheleins**. Si l'on possédait de ces noms des formes suffisamment anciennes, on déterminerait aisément les noms d'hommes auxquels ils se rattachent¹. Du moins, il est permis de reconnaître dans la racine de *Fareins* le nom de *Faro*, porté au VII^e siècle par un évêque de Meaux, qui était précisé-

1. M. Éd. Philippon, [dont le *Dictionnaire topographique du département de l'Ain* a paru en 1911, c'est-à-dire l'année même de la mort d'Auguste Longnon, prétend (*Introd.*, p. x) que « l'influence exercée par l'occupation burgonde... sur l'onomastique de l'Ain a été à peu près nulle » ; il estime (*ibid.*, p. xi) « malaisé de reconnaître, sous leurs formes romanes, le suffixe germanique *-ing-* du suffixe ligure *-inco-* » ; et il opine visiblement pour ce dernier. Ses arguments ne nous paraissent pas probants : on ne saurait, par exemple, souscrire à l'affirmation qu'« en germanique, le suffixe *-ing-* ne s'ajoute jamais qu'à des noms simples » (cf. *Revue historique*, CX, 394). D'autre part, le groupement, sur le terrain, des noms cités par A. Longnon est particulièrement caractéristique ; l'hypothèse d'une colonie burgonde à une assez faible distance de Lyon est on ne peut plus vraisemblable ; tandis qu'on n'a aucune raison positive de supposer qu'il y ait eu là un établissement ligure aussi étroitement délimité.

ment d'origine burgonde. Quand à *Francheteins*, il représente évidemment l'ancien adjectif *Frankaling*, latinisé en *Franca-lingus* : cet adjectif est aussi la source du mot *franklin*, qui désignait une certaine classe d'hommes libres dans l'Angleterre médiévale, et est devenu nom de famille.

851. Le *g* du suffixe *-ing* n'a pas laissé de traces dans les noms de lieu en *-ens*, *-ans* et *-eins*. Il devait, au contraire, persister lorsque ce suffixe était latinisé sous la forme féminine. Une quinzaine de noms de lieu, qu'on rencontre entre le Doubs et l'Ognon, paraissent correspondre à des primitifs en *-inga*. Ce sont : dans le département du Doubs **Berthelange**, **Jallerange** (cant. d'Audeux) ; dans le Jura **Auxange**, **Louvatange**, **Malange**, **Rouffange**, **Sermange** (cant. de Gendrey), **Offlanges** (cant. de Montmirey-le-Château), **Amange**, **Archelange**, **Audelange**, **Romange**, **Vriange** (cant. de Rochefort-sur-Menon) ; dans la Côte-d'Or **Bousselange** et **Jallanges** (cant. de Seurre). Ces noms — est-il besoin de le dire ? — n'ont de commun qu'une ressemblance de terminaison toute fortuite avec les noms en *-ange*, procédant de primitifs purement latins en *-anicus*, dont on a constaté (cf. ci-dessus, nos 372 et 373) la présence aux confins de l'Auvergne et du Limousin.

852. Voici un autre exemple de la survivance du *g* de *-ing*, due cette fois à ce que ce suffixe s'est trouvé suivi d'une désinence diminutive : il est impossible, en effet, de voir dans **Blussangeaux** (Doubs, cant. de l'Isle-sur-le-Doubs) autre chose qu'un diminutif du nom de **Blussans**, porté par une commune voisine, et représentant, semble-t-il, un primitif *Blessing*.

853. Faut-il, dans la catégorie présentement étudiée, faire rentrer les noms de lieu suivants, qui appartiennent au département de la Haute-Savoie : **Samoëns** et **Vulbens**, d'une part, **Allinges**, **Fillinges**, **Larringes** et **Lucinges**, d'autre part ? Il est prudent de s'en tenir, sur ce point, à une simple hypothèse, car nous manquons de documents anciens sur la région.

854. On a découvert, dans la Suisse romande et dans la Franche-Comté, bon nombre de cimetières germaniques : les données de l'archéologie confirment donc celles de l'histoire, qui placent, on l'a vu (n° 841) dans la *Sapaudia* primitive le premier établisse-

ment des Burgondes en Gaule. Une autre attestation de la colonisation germanique de ces contrées est fournie par le nom de *Romanèche*, qu'on rencontre dans le canton de Vaud et dans nos départements de l'Ain — où il est porté par une commune et au moins quatre écarts — et de Saône-et-Loire. Il faut voir dans ce nom — *Romanisca* — l'appellation imposée par les barbares à de petits centres où la population romaine s'était maintenue. Le même fait s'est produit dans une autre région, qui a fait aussi partie de l'empire romain. Un village des environs de Salzburg, en Bavière, est appelé, dans des textes de l'époque carolingienne, tantôt *vicus romaniscus*, tantôt *vicus Walschdorf*. L'adjectif *walsche*, auquel, sous la forme *welsch*, les Allemands donnent le sens d'« étrangers », surtout à propos des Français et des Italiens, procède du mot *wala*, par lequel les barbares désignaient les Romains ; on connaît l'emploi que Voltaire faisait du mot « *welche* » ; la langue anglaise appelle *Welsh* les Gallois ; et le qualificatif « wallon » a désigné dans la France septentrionale, et désigne encore en Belgique, les populations de langue romane.

855. Peut-être convient-il d'apporter quelque réserve dans l'attribution exclusive aux Burgondes de la totalité des noms de lieu d'origine germanique qui viennent d'être passés en revue. Une part n'en serait-elle pas due aux Alamans qui, vers la fin du vi^e siècle ou le commencement du vii^e, pénétrèrent dans le pays avoisinant le Jura ? D'autre part, les *Varasci* et les *Scottingi* s'établirent à l'est de la Franche-Comté, où deux *pagi* ont conservé leurs noms : le *Varay* et l'*Escuens* (cf. ci-dessus, n° 526).

Les *Varasci* furent convertis par saint Eustase, abbé de Luxeuil, qui mourut en 625. L'établissement de ces barbares raviva certainement l'élément germanique sur le versant occidental du Jura, mais il est impossible de dire dans quelle proportion. La distinction est d'autant plus difficile à faire que, dans d'autres parties de la Bourgogne où ces Germains n'ont jamais pénétré, les noms de lieu ne diffèrent pas de ceux du Valais et du pays de Vaud. Si l'on était tenté d'attribuer aux *Varasci* les noms en *-ange* énumérés plus haut, il faudrait prendre garde à ce que le pays dans lequel ils sont groupés — l'*Amous*, pagus *Amavus* — rappelle le souvenir des Francs Chamaves, qui s'y s'établirent on ne sait à quelle époque, peut-être comme auxiliaires de l'Empire.

ORIGINES GOTHIQUES

856. Les Goths ont dominé pendant plus de deux siècles et demi dans le midi de la France, en Septimanie.

Originaires de la Scandinavie, ils quittèrent leur première patrie, les Gépides formant leur arrière-garde ; des bords de la Baltique, ils s'avancèrent à travers l'Europe orientale jusqu'à l'embouchure du Dniepr ; tandis que les Gépides poussaient plus au sud, ils s'établirent des deux côtés du fleuve, et formèrent, dès la fin du II^e siècle de notre ère, deux nations distinctes, les Ostrogoths ou « Goths de l'est », sur la rive gauche, et les Wisigoths.

Au IV^e siècle, Hermanaric, roi des Ostrogoths, étendit sa domination sur les Slaves, les Gépides et les Ostrogoths ; il vivait encore en 374, quand les Huns, qui couvraient les deux versants des monts Ourals, passèrent le Volga, et se ruèrent sur son empire : le vieux roi, deux fois vaincu par eux, se donna la mort.

Les Wisigoths se replièrent vers le Pruth et le Danube : c'est alors que l'évêque Ulfilas leur conseilla de solliciter de l'empereur la permission de se réfugier sur son territoire : en 376, ils passèrent le Danube au nombre d'environ deux cent mille. Ils ne se montrèrent pas reconnaissants d'une hospitalité qui n'était ni très humaine, ni très honorable : ils se révoltèrent et mirent le siège devant Constantinople. L'empereur Valens, après avoir réussi à les refouler, fut battu et périt près d'Andrinople.

Théodore fit bientôt rentrer les Wisigoths sous sa domination. Mais après sa mort, leur chef Alaric dévasta les provinces de l'Empire situées au sud du Danube, et s'empara trois fois de Rome. Ataulf, beau-frère et successeur d'Alaric, mourut assassiné en 415, après avoir parcouru le midi de la Gaule et une partie de l'Espagne.

Les Wisigoths avaient ainsi pris pied une première fois dans notre pays. On les y retrouve dès 449 avec Wallia : l'empereur

Honorius leur céda le territoire compris entre la Garonne, les Pyrénées et l'Océan, avec plusieurs cités avoisinantes : Toulouse devint leur capitale. Ils luttèrent avec succès en Espagne contre les Suèves ; et, en Gaule, leur domaine s'étendit, d'une part, jusqu'à Narbonne et Nîmes, d'autre part, jusqu'à la Loire. Sous Alaric II, le royaume wisigoth, borné par l'Océan et la Loire, s'étendait, au delà du Rhône, sur la partie de la Provence située au sud de la Durance.

La victoire de Vouillé, remportée en 507 par Clovis, restreignit considérablement en Gaule la puissance des Wisigoths, qui n'y conservèrent que la Septimanie, c'est-à-dire le pays compris entre les Cévennes et la Méditerranée, le Rhône inférieur et les Pyrénées : ce pays, appelé aussi Gothie, ne devait être soumis par les Francs qu'au temps de Pépin le Bref. Après la mort de Clovis, le Rouergue paraît être tombé au pouvoir des Wisigoths pour une vingtaine d'années.

Les établissements wisigoths ne furent pas également répartis entre toutes les contrées de la Gaule qui leur étaient soumises. C'est dans le Rouergue, le bas Languedoc et les pays adjacents qu'on a trouvé le plus de cimetières barbares, et qu'on rencontre le plus de noms de lieu rappelant le souvenir d'hommes de race germanique.

857. Les textes antérieurs au ix^e siècle qui concernent ces régions sont, à la vérité, peu nombreux : pourtant, on y relève quelques vocables topographiques terminés par le suffixe *-ing*.

Une charte de l'abbaye de Moissac, datée de 682, mentionne, dans le Toulousain Barolinguus, Besingus, Orfollinguus et Speutingus, et, dans le pagus Elusanus ou pays d'Eauze (Gers), Ginningus.

A l'époque carolingienne, on voit le nom Scatalingi appliqué à une localité qui, vers 850, était désignée par l'appellation vague, mais très intéressante, de Villa Gothorum.

Dans une charte de 934, une localité du Carcassès est appelée Moschelingus.

On ne peut, à l'heure actuelle, identifier tous ces noms de lieu ; du moins on reconnaît Besingus dans Bessens (Tarn-et-Garonne), Scatalingi dans Escatalens (Tarn-et-Garonne), Moschelingus dans Moussoulens (Aude).

858. On le voit, dans ces pays du Midi, le suffixe *-ing* a produit des noms de lieu dont la terminaison est aujourd'hui, comme dans la Suisse romande, *-ens*. Dans les textes des ^x^e et ^{xi}^e siècles cette terminaison affecte généralement la forme *-encs*, dont le *c* représente le *g* du suffixe germanique.

859. On se gardera bien de rapporter à ce suffixe tous les vocables en *-ens* qui figurent dans la nomenclature topographique de la France méridionale. *Flourens* (Haute-Garonne) et *Laurens* (Hérault) correspondent aux noms latins Florentius et Laurentius, et rentrent dans la catégorie (n° 288) des noms de lieu consistant en un gentilice pris adjectivement, le nom commun fundus étant sous-entendu : il s'agit ici de gentilices terminés en *-entius*. Moins anciens, *Puilaurens* (Aude) et *Puylaurens* (Tarn) ont pour thème étymologique Podium Laurentii. *Villarzens* (Aude) est appelé en 898 Villa Ranesindi : la désinence représente celle d'un nom d'homme — d'ailleurs peut-être gothique — que précède, dans l'espèce, un nom commun.

860. Ces réserves faites, on peut tenir pour considérable le nombre des noms de lieu dont la forme primitive aurait été un adjectif nominal en *-ing* attribuable aux Wisigoths. Nombreux dans les départements de l'Aude, de la Haute-Garonne, du Gers, du Tarn et de Tarn-et-Garonne, ils le sont moins dans la Dordogne, la Gironde, les Landes, les Basses-Pyrénées, les Hautes-Pyrénées, ainsi que dans l'Ariège et Lot-et-Garonne. La désinence *-ens* a pour variantes *-enx* (cf. *-encs*, n° 858) et *-eng* dans les Landes et les Basses-Pyrénées.

861. Parmi ces vocables, il en est dans la racine desquels on reconnaît sûrement un nom d'homme germanique : Guitalens (Tarn), de Witalus — Ratayrens (Tarn), de Ratarius — Artalens (Hautes-Pyrénées), de Artaldus.

862. Parfois l'adjectif nominal a été formé sur un nom d'homme romain : c'est, en effet, la combinaison de Maurus avec le suffixe *-ing* qu'il est permis de voir dans **Maurens** (Dordogne), appelé Maurencum en 1365 et *Maurenx* ou *Maurencx* en 1382. Cette localité a des homonymes dans la Haute-Garonne, le Gers et le Tarn : il serait imprudent de leur attribuer la même origine sans s'être reporté aux formes anciennes.

863. On a vu (n° 537) qu'un certain nombre de noms de lieu de France rappellent le souvenir des Goths : il est inutile de

reproduire ici l'énumération des localités qu'ils désignent, parmi lesquelles il ne faudrait présentement envisager que celles qui sont situées au sud de la Loire. On observera seulement que *Gourville* (Charente) et *Gourvillette* (Charente-Inférieure) sont à peu de distance du hameau d'Herpes, au territoire de Courbillac (Charente), où l'on a exploré une importante nécropole barbare qui peut, à tous points de vue, être considérée comme gothique.

franque

XLVI

ORIGINES FRANQUES : GÉNÉRALITÉS

864. Le nom des Francs apparaît pour la première fois dans l'histoire vers l'an 240 de notre ère. Ils habitaient sur la rive droite du Rhin, dans la basse Germanie. Le futur empereur Aurélien, alors tribun de la VI^e légion, eut à repousser leurs incursions en Gaule : il les défit complètement, leur tua sept cents hommes, en vendit trois cents à l'encan, et cet exploit donna lieu à une chanson militaire dont l'historien Flavius Vopiscus nous a conservé le début : Mille Francos, mille Sarmatas semel occidimus...¹. Le nom de Franci désignait collectivement diverses nations germaniques unies par un lien fédéral, mais dont chacune avait son nom particulier : les Saliens — qui peut-être ne différaient pas des Sicambres — les Chamaves, les Chattes ; le nom de ces derniers se retrouve dans celui de la Hesse, l'aspiration initiale ayant persisté, et la double dentale s'étant altérée en un son sifflant.

Cette dernière peuplade s'est bientôt fait connaître sous le nom Hattuarii, présentant, à la suite de l'appellation originelle, un suffixe que les Romains ont rendu par -uarii ou -oarii. Ce suffixe a servi à former des adjectifs ethniques : Baioarii, ancien nom des Bavares — formé sur le nom de peuple celtique Boii — Cantuarii, Vectuarii, noms que les Saxons établis dans la Grande-Bretagne donnèrent aux habitants du pays de Kent et de l'île de Wight ; et l'on remarque, dans l'allemand moderne, des adjectifs, tels que *berliner* et *wiener*, formés à l'aide du suffixe -er sur des noms de ville.

Les Francs, vers 260, assiégèrent Toul, et une de leurs bandes, après avoir traversé toute la Gaule et la péninsule ibérique, franchit le détroit de Gibraltar, et alla périr dans les sables de la Mauritanie.

1. *Vita Aureliani*, dans *Recueil des Historiens des Gaules*, I, 540.

Vingt ans plus tard, l'empereur Probus battit les Francs, et établit plusieurs milliers d'entre eux en Gaule comme colons.

En 286, les Francs ravagèrent les côtes de la Belgique et de l'Armorique. De nouveaux colons furent introduits par Maximien Hercule et Constance Chlore dans le territoire, alors inculte, des Nerviens et dans les cités de Trèves, d'Amiens, de Troyes et de Langres : ils n'ont guère laissé de traces dans ces régions, sauf peut-être dans le sud-est de la cité de Langres, où l'existence, attestée par des textes du haut moyen âge, d'un pagus Attoariorum, donne lieu de penser que des Chattes furent établis (cf. ci-dessus, n° 526).

Vers 290, les Saliens occupèrent l'île des Bataves, soumise depuis trois siècles à la domination de Rome ; un demi-siècle plus tard, ils envahirent la Toxandrie, représentée par le Brabant et les contrées avoisinantes ; en 358, ils furent défaits par Julien.

Celui-ci battit les Chamaves en 360. On voit alors des Francs Saliens servir dans les armées impériales, où certains parvinrent à des charges importantes. Il est probable qu'au début du v^e siècle, ces Francs colonisèrent les pays arrosés par le cours inférieur de l'Escaut.

Sous leur chef Clodion, vers 440, ils se rendirent maîtres de toute la région située au nord de la Somme, et continuèrent la marche en avant.

Les Francs Ripuaires, riverains du Rhin — d'où leur nom, formé à l'aide du suffixe -uarii sur le latin ripa — occupaient, au début du v^e siècle, après des fortunes diverses, Cologne, Trèves et une partie de la Basse Germanie. Au temps de Clovis, ils avaient pour roi Sigebert le Boiteux, qui combattit les Alamans à Tolbiac.

Les Ripuaires et les Chattes — ceux-ci s'étendaient à l'ouest jusqu'à la Sarre — reconnurent, dans les premières années du vi^e siècle, la domination de Clovis. Ce prince soumit le roi de Tournai, s'empara des cités de Soissons et de Reims, et devint maître, par la victoire de Vouillé, de presque tout le territoire compris entre la Loire et les Pyrénées ; peu à peu, il absorba les États des petits rois saliens qui régnaient à Cambrai et au Mans. Ses fils réunirent à l'État franc, en 534, le royaume des Burgondes, et, en 539, la partie de la Provence placée sous le sceptre des rois ostrogoths.

La Gaule pouvait, dès lors, s'appeler la France, puisque la domination franque s'étendait sur la presque totalité de notre pays actuel; elle en débordait d'ailleurs considérablement les limites au nord et à l'est.

Au milieu du ^{vi}e siècle, on distinguait dans la France deux parties : à l'ouest, la Neustrie, soumise depuis 561 à Chilpéric; à l'est, l'Austrasie, où régnait à la même époque Sigebert. Le nom de la Neustrie paraît formé sur *niust*, superlatif de l'adjectif *niu* ou *neu*, cette région étant, en effet, celle que les Francs avaient « le plus nouvellement » occupée.

Dans l'Austrasie ou France de l'est, les Francs avaient sur les populations gallo-romaines l'avantage de la force et du nombre : ils y imposèrent leur langue et donnèrent aux localités des noms germaniques, qui subsistent encore dans la Prusse et la Bavière rhénanes, les grands-duchés de Hesse et de Luxembourg, le Limbourg, l'Alsace et la partie orientale de la Lorraine; c'est ainsi que *Strasbourg*, *Spire* et *Worms* ont remplacé *Argentoratum*, *Nemetes* et *Vangiones*.

En Neustrie, la population gallo-romaine était assez dense, tandis que la population franque était éparse : celle-ci adopta bientôt la langue latine, et les noms de lieu purement germaniques qu'on peut rencontrer dans cette région sont en minorité.

On peut tracer les limites de la colonisation franque en Gaule en distinguant, parmi les noms de lieu dus aux Francs, ceux dont tous les éléments sont germaniques, et ceux, pouvant être qualifiés de « romano-francs », qui comprennent des éléments empruntés à la langue des Gallo-Romains. Ces deux catégories vont être étudiées l'une après l'autre.

XLVII

NOMS GERMANIQUES

Par analogie avec ce qui a été fait pour l'étude des noms de lieu d'origine saxonne en Normandie, on passera en revue, successivement, les divers éléments, noms communs pour la plupart, qui, tirés de la langue des Francs, ont laissé des traces dans la toponomastique de notre pays.

BAC

Équivalent de l'allemand moderne *bach* et du néerlandais *beek*, « ruisseau », ce mot se retrouve dans un grand nombre de noms de lieu.

865. Orbacus désignait, au ix^e siècle, un monastère du diocèse de Soissons, l'abbaye d'Orbais (Marne), située sur un ruisseau auquel primitivement l'appellation s'appliquait en propre. On ignore le sens du terme qui précède *bac* : il se retrouve dans les synonymes d'*Orbais* existant aux pays de langue germanique : *Orbach* (régence de Cologne) et ses dérivés *Orbachshof* (Wurtemberg) et *Orbachsmühle* (régence de Coblenz) — c'est-à-dire « la ferme d'Orbach » et « le moulin d'Orbach » — et *Oirbeek* (Belgique, Brabant). *Orbec* (Calvados) est évidemment une variante scandinave d'*Orbais*.

866. Saint Ouen fonda, en 634, au diocèse de Meaux, une abbaye appelée d'abord *Jérusalem*, et qui prit ensuite, du nom du cours d'eau qui l'arrosait, *fluviolus Resbacenus*, celui de *Rebais* (Seine-et-Marne), que la localité a conservé. Le nom de *Rebais* est porté aussi par un écart du département de l'Eure. Dans un diplôme donné en 879 pour l'abbaye de Saint-Denis, *Resbaxis super fluvium Resbaxis in pago Laudunensi* désigne *Roubais* (Aisne). On peut attribuer la même origine à *Rebets* (Seine-Inférieure), *Rebetz* (Oise) et *Rebecq* (Pas-de-Calais).

867. *Rosbaci* est appliqué par un diplôme de 751 à une

localité du pagus Madriacensis — pays de Méré, situé entre Évreux et Poissy — dont on ignore le nom actuel. Cette localité a pour synonymes **Roubaix** (Nord), au ^x^e siècle *Rosbace*, **Robecq** (Pas-de-Calais) et, en Allemagne, **Rossbach**, où le prince de Soubise fut battu par le roi de Prusse Frédéric II, en 1757. Il est permis de voir, dans le premier terme de ces noms, le mot allemand *ross*, « cheval » ; cette hypothèse est autorisée par l'existence, dans la banlieue parisienne, au territoire de Fontenay-sous-Bois, d'un lieu dit *Chevauru*, dont le nom, entièrement roman, représente le thème étymologique *caballi rivus*. De telles appellations évoquent sans doute quelque légende germanique.

868. Les *Miracula sancti Ricarii*, écrits au ^x^e siècle, mentionnent, sous le nom Scalbaxis, un ruisseau et un village voisins de Saint-Valery-sur-Somme. Ce nom, latinisé aussi en Scalbacijs, ne pouvait donner que *Escaubais* ou *Écaubec*, et on ne saurait se rallier à l'opinion qui l'identifie avec *Estrébœuf* (Somme). **Schallbach** (grand-duché de Bade) est certainement un synonyme de Scalbaxis.

869. **Wambach**, nom porté en Allemagne par une douzaine de localités, a pour équivalents romanisés **Wambaix** (Nord), **Wambez** (Oise) et **Gambais** (Seine-et-Oise), dont le diminutif **Gambaiseul** désigne une localité voisine. On rencontre en Belgique **Wambeek** (Brabant).

870. On peut rapprocher de ces noms ceux de **Corbais**, **Gerbais** et **Lambay**, qui appartiennent à la nomenclature du département de l'Aisne, le second comme nom de ruisseau.

871. Un certain nombre de vocables analogues ont été étudiés par Godefroid Kurth, dans son ouvrage intitulé : *La frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France*¹ : **Bercenbais**, **Bierbais**, **Brombais**, **Chebais**, **Chisebais** (Brabant), **Corbais** (Brabant, Namur), **Fleurbais** (Pas-de-Calais), **Glabais** (Brabant), **Harbais** (Luxembourg), **Herbais** (Brabant), **Hollebais** (Hainaut), **Lembais**, **Marbais**, **Metchebais**, **Nodebais**, **Opprebais**, **Orbais**, **Pietrebais**, **Pourbais**, **Thorembais** (Brabant) ; — et avec des terminaisons qui ne diffèrent guère de *-bais* que par la graphie :

1. *Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique*, collection in-8°, tome XLVIII, *Lettres* (Bruxelles, 1895).

Marbaix (Nord, Hainaut), Molembaix, Moulbaix, Obaix, Pipaix, Robaix (Hainaut); — Marbay, Rabay (Luxembourg), Rebay (Namur), Steinbay (régence d'Aix-la-Chapelle¹, Brabant), Wembay (Luxembourg); — Bombaye, Hallembaye (Liège). — Lutrebois (Luxembourg); est appelé, en 1469, *Lutrebay*, ce qui l'apparente à l'allemand *Lauterbach*, équivalent de *Clairefontaine*. — Lobbes (Hainaut) se rattache au même groupe, témoin la forme *Laubacum*, qu'on rencontre en 707.

872. Dans quelques vocables le suffixe formé sur *-bac* a revêtu la forme *-bacia*, qui a donné en roman *-baise* ou *-bise* : Barbaize (Ardennes), en 868 *Berbacis*, *Jurbise*, *Lombise*, *Straubise* (Hainaut), *Tubise* (Brabant); en 877 *Tobacis*, en 1059 *Tubecca*.

873. Le mot francique *bac*, employé isolément, est vraisemblablement le primitif du nom de *Betz* (Oise), localité située sur la Grivelle, affluent de l'Oureq. *Betz* (Indre-et-Loire) se réclame sans doute d'une origine différente, car il appartient à une région où il n'y eut guère de colons germaniques. Et *Bais* (Mayenne), en 1125 *Bediscum*, est sans rapport étymologique avec les noms en *-bais* dont on vient de lire l'énumération.

STROOM

874. Le mot *stroom*, au sens de « cours d'eau » est représenté par quelques noms de lieu de la France septentrionale.

Étrun (Nord) est appelé, sous la date de 881, dans les Annales de Saint-Bertin, *Stromus* — qui représente, à bien peu de chose près, le terme originel — et en 1254 *Estruem*. Cette dernière forme désigne aussi, en 1227, Étrun (Pas-de-Calais), localité pour laquelle on rencontre, dès 1053, une autre forme vulgaire, également caractérisée par la prosthèse d'un *e* : *Estrum*. On constate que l'*m* finale s'est ultérieurement modifiée en *n*.

Le nom d'Étrœungt (Nord) a la même origine que les précédents, dont il ne diffère que par une graphie toute fantaisiste.

1. *Steinbay* est un écart de la commune de Weismes, et celle-ci faisait partie du cercle de Malmédy, auquel l'Allemagne, aux termes de l'article XXXIV du traité de Versailles, a renoncé en faveur de la Belgique. — G. Kurth observe que *Steinbay* est la prononciation indigène du nom de *Steinbach* — dont l'orthographe officielle est probablement moderne — porté par un écart de Limerlé (Luxembourg).

Dans les noms d'**Estreux** (Nord), en 1107 *Estruem*, et d'**Étreux** (Aisne), en 1144 *Estron*, le son nasal, attesté par ces formes anciennes, a disparu.

Enfin, dans le nom de **Lestrun** (Pas-de-Calais), *Strumum* en 1140, on observe l'adjonction de l'article roman, d'où l'on est en droit de conclure que le mot *estrum* ou *estrem* a été usité dans le langage courant.

FARA

875. Le mot *fara* fut employé par les Lombards avec le sens de « famille », attesté par les écrits de Paul Diacre, et par ce passage de l'édit donné en 640, par le roi Rotharic : *Si quis liber homo potestatem habeat intra dominium regis cum fara sua megrare ubi voluerit*¹. Le nom d'homme latinisé *Faramannus* s'applique au « chef de la famille », et cette expression donne au mot « famille » le sens de « ménage », de « séquelle » qu'aura, dans le français du moyen âge, le mot *mesnie*. Certains textes² empruntés à la Chronique du Mont-Cassin et à celle de Farfa établissent nettement que, dans les parties de l'Italie qui furent habitées par les Lombards, on a considéré le mot *fara* comme un équivalent de *cortis*, « domaine ».

Fara, qui désigne, dans Flodoard, la ville de **la Fère** (Aisne), est aussi le primitif des noms de **Fère-en-Tardenois** (Aisne), **Fèrebrianges** et **Fère-Champenoise** (Marne) : ces deux dernières localités ne sont guère éloignées l'une de l'autre, et de bonne heure on a pris soin de les différencier en adjoignant à l'appellation qui leur était commune un autre nom.

HAM

876. Le sens de ce mot, qui appartenait aussi aux Saxons, a été déjà expliqué (n° 742). Il a trouvé chez les Francs un emploi comparable à celui qu'avaient fait les Gallo-Romains de son équivalent *vicus* : isolé ou en composition, il a servi à dénommer des localités. *Ham*, au moyen âge, se prononçait *Han*, et tel est le motif pour lequel **Ham** (Ardennes, Pas-de-Calais, Seine-

1. *Mon. germ. hist.*, Legum IV, 41, § 177.

2. Cités dans l'édition Didot du *Glossarium* de Du Cange, v° *Fara*.

et-Oise, Somme), a pour variante **Han** (Meurthe-et-Moselle, Meuse). L'article qu'on remarque dans le **Han**, nom d'un écart de Bourg-Bruche¹, ainsi que dans le **Ham**, nom porté par des communes du Calvados, de la Manche et de la Mayenne, attestent que le mot qui procède du germanique *ham* a trouvé place dans le langage courant.

877. **Bohain** (Aisne) est appelé au XI^e siècle *Buchammum*, ce qui autorise à reconnaître, dans le premier terme de ce nom, l'appellation allemande du hêtre (cf. n° 805). *Bohain* est donc l'équivalent des vocables, mentionnés plus haut (n°s 621, 638 et 657), qui représentent le latin *fagus* ou ses dérivés.

878. **Étinehem** (Somme), qui se prononce *Étinan*, est appelé *Astenhem* en 1158, *Astinham* en 1176. Malgré la ressemblance de ce nom avec certains vocables du Boulenois (sur lesquels voir n° 803), on doit le rapporter aux Francs plutôt qu'aux Saxons, car la localité qu'il désigne, appartenant au canton de Bray-sur-Somme, est fort éloignée de la mer. L'hypothèse inverse serait mieux indiquée à propos des localités qui se nomment *Behen* (cant. de Moyenneville), *Rogent*, écart de Tœufles (même canton) et *Frohen-le-Grand* et *Frohen-le-Petit* (cant. de Bernaville).

LAR, LARI

879. On ignore le sens précis du mot germanique *lar* ou *lari* : peut-être en faut-il voir un dérivé dans le vieux mot français *larris*, qui avait le sens de « lande » ou de « friche » ; et, d'autre part, on l'a rapproché d'un mot celtique, désignant un fonds de terre, qui est représenté par l'irlandais *lar* et le breton *laur* ou *llauor*.

Quoi qu'il en soit, *lar* ou *lari* est entré, comme dernier terme, dans la composition d'un grand nombre de noms de lieu d'origine germanique : Förstemann en a relevé jusqu'à cinquante-quatre dans les textes antérieurs à l'an mil ; et l'on peut citer, dans la toponomastique de l'Allemagne moderne, les noms *Fritzlär*, *Goslar*, *Wetzlar*. Ce terme a été romanisé de différentes façons.

1. Cette ancienne commune des Vosges reste comprise, depuis le retour de l'Alsace à la France, dans le département du Bas-Rhin.

880. **Roulers** (Belgique, Flandre occidentale), est appelé, du ix^e au xii^e siècle, *Roslar*.

De même que le nom d'origine romane *Villers* a pour variante *Villiers* (voir ci-après n° 955), de même la terminaison qu'on vient d'observer dans *Roulers* a pour variante *-lier*, qui s'explique par *lari* plutôt que par *lar* : **Longlier** (Belgique, Luxembourg), est appelé au viii^e siècle *Longolare*.

881. A la catégorie des noms de lieu que représentent avec certitude *Roulers* et *Longlier*, il est permis de rattacher les vocables suivants, appartenant aux régions depuis longtemps romanisées de l'Artois et de la Picardie : **Amplier** (Pas-de-Calais), **Bouflers** (Somme), **Canlers**, **Huclier**, **Hucqueliers** (Pas-de-Calais), **Marlers** (Somme), **Maulers** (Oise), **Mouflers** (Somme). — **Maffliers** (Seine-et-Oise) est appelé au moyen âge *Masflare*.

882. Une graphie fantaisiste a parfois défiguré la finale *-ler* ou *-lier* : **Mouflières** (Somme) s'est substitué aux formes anciennes *Mouftiers* ou *Moflers* ; — le nom de **Maignelay** (Oise) s'écrivait, antérieurement au xvi^e siècle, *Maignelers*.

883. **Mérélessart** (Somme) résulte de la combinaison de *Masler* ou *Mesler* — dont l'*r* a été déplacée — avec le nom commun *essart*, « défrichement ».

LOH

884. Le substantif germanique *loh* a plusieurs sens, dont le plus répandu, dans le nord de la Gaule, est celui de « bois », qui l'apparente au latin *lucus* (nos 688-697) : on le reconnaît, sous la forme *-loo*, comme terminaison d'un grand nombre de noms de lieu en Belgique : **Tessengerloo** (Limbourg), **Waterloo** (Brabant), etc.

885. L'aire géographique des vocables dont le dernier terme répond à *loh* paraît s'être étendue au moins jusqu'en Picardie : elle comprendrait notamment **Barleux** (Somme) — *Barlous* en 882, *Barlos* en 1108 — **Hucleu** (Seine-Inférieure), **Huleux** (Oise, Seine-Inférieure, Somme).

886. Il est possible que le mot *loh* n'ait pas toujours été pris dans le sens de « bois », et qu'il ait eu parfois celui de « lieu », *locus* : telle est, en effet, l'acception de *loch* en vieux frison et en anglo-saxon. *Wadrelucus*, qui désigne, à l'époque mérovin-

gienne, une localité du pagus Velcassinus, c'est-à-dire du Vexin, offre une analogie frappante avec *Waterloo* et *Wattrelos* (Nord).

-ING

887. Le suffixe *-ing*, on l'a vu, était commun aux diverses nations germaniques. Dans la partie de la *Francia* où l'élément romain dominait sous les Mérovingiens, les noms de lieu formés à l'aide de ce suffixe sont en petit nombre.

Dourdan (Seine-et-Oise) est mentionné en 956 sous la forme *Dordincum*, comme le lieu du décès du père de Hugues Capet, le duc de France Hugues le Grand.

Houdan (Seine-et-Oise), *Hosdingus* dans les textes latins, a plusieurs homonymes : **Hodant**, **Hodent** (Seine-et-Oise), **Hodenc** (Oise), **Hodeng** (Seine-Inférieure), peut-être aussi **Houdain** (Pas-de-Calais) et **Houdeng** (Belgique, Hainaut). Le *g* du suffixe originel a disparu dans quelques-uns de ces noms, mais il s'est maintenu dans les dérivés : **Hodenger** (Seine-Inférieure) représente un plus ancien *Hodengel*, signifiant « Hodeng-le-Petit ».

Gazeran (Seine-et-Oise) est mentionné en 885, dans une charte du comte Eudes, fils de Robert le Fort, sous la forme *Wasiringus*.

Doullens (Somme) est appelé *Dourleng* en 1147, et **Dorengt** (Aisne), *Dorenc* en 1155.

888. L'exemple de *Houdain* permet d'avancer que la terminaison *-ain*, *-aing*, si fréquente en Artois et dans les pays wallons, procède parfois du suffixe germanique *-ing* ; mais on doit se garder de généraliser cette interprétation, la terminaison dont il s'agit représentant, en d'autres cas, un suffixe latin *-inium* (n° 353). Du moins, on ne saurait mettre en doute l'origine germanique du nom de **Bermerain** (Nord), en 1095 *Bermering* ; car le premier terme en présente le nom d'homme, latinisé en *Bertmarus*, qui entre aussi dans la composition des noms *Bermeries* (Nord), *Bertmariacas*, et *Berméricourt* (Marne), *Bertmariacacortis*.

889. Un autre exemple de la terminaison *-ain*, dans une région différente, est fourni par **Thieffrain** (Aube), qui représente un adjectif en *-ing* formé sur le nom d'homme *Teudefridu's*,

et dont on a rencontré plus haut (n° 835) un équivalent dans *Thieffrans* (Haute-Saône).

890. Dans le pays messin, ou, pour mieux dire, dans la région qui confine, en ces parages, à la limite des langues, les noms de lieu formés à l'aide du suffixe *-ing* — employé au pluriel, le fait doit être noté — sont plus nombreux que partout ailleurs. Et dans la partie occidentale de cette région, moyennant un progrès de la romanisation qui n'a fait que s'accroître à partir du XII^e siècle, mainte localité a été depuis lors désignée concurremment par deux appellations, l'une allemande en *-ingen*, pluriel de *-ing*, l'autre romane en *-enges*, puis *-ange*.

891. Par contre, dans les parties de la Lorraine où l'influence germanique persista plus longtemps, les formes adoptées depuis le XVIII^e siècle, et conservées jusqu'en 1871 par l'usage officiel, ne se distinguent des formes allemandes en *-ingen* que par la chute de la syllabe atone qui termine celles-ci. En d'autres termes, dans la partie orientale des anciens départements de la Moselle et de la Meurthe, la terminaison *-ing* — prononcée *-in* — caractérise, d'une manière générale, les noms de lieu, formés à l'aide du suffixe pluriel *-ingen*, dont il n'avait pas été créé, au moyen âge, de synonymes romans en *-enges*.

Parmi les noms de lieu de la Lorraine dont la forme primitive présente le suffixe *-ingen*, on n'étudiera ici que les plus intéressants. A l'exception de *Fénétrange*, de *Gondrexange* et de *Pévange*, communes qui appartenaient, avant 1871, au département de la Meurthe, ils sont tous empruntés à la nomenclature de l'ancien département de la Moselle¹.

892. *Adelange* (*Edelingen*) dérive du nom propre d'homme latinisé sous la forme imparisyllabique *Adalo*, au génitif *Adalonis* : forme familière, hypocoristique, de l'un des nombreux noms — *Adalbaldus*, *Adalbertus*, *Adalmundus*, *Adalricus* — dont le premier terme est le mot *adal*, « noble ». — *Adelans* (Haute-Saône) a la même origine.

1. Pour chacun de ces noms, le cas échéant, nous indiquons, entre parenthèses, à la suite de la forme officiellement usitée en 1871, celle qui fut ensuite imposée par l'administration allemande. — Les noms de lieu mentionnés, pour rapprochement, dans le corps des alinéas qui suivent, s'appliquent aussi, sauf avis contraire, à des localités de l'ancien département de la Moselle.

893. Algrange (Algringen), dès 1206 *Algerange* : du nom d'homme latinisé Adalgarius. — Cf. *Augerans* (n° 839).

894. Bertrange (Bertringen), en 1222, et peut-être dès 1130 *Bertranges*, a pour homonymes Bertring et Bettring, en 1594 *Bertringen* : de Bertarius, origine de *Bertier*, nom de baptême usité en Bourgogne jusqu'au x^e siècle, mais qu'aujourd'hui l'on ne rencontre que comme nom de famille.

895. Bettange et Betting (Bettingen) : de Betto, -onis, forme hypocoristique et altérée de l'un des noms — Bertmundus, Bertoaldus, etc. — qui, comme Bertarius, ont pour premier terme l'adjectif *beret*, « brillant ». — Betto entre dans la composition d'un grand nombre de noms de lieu remontant à l'époque franque (cf. ci-après, n° 1010).

896. Boulange (Bollingen), du nom imparisyllabique noté Bolo au viii^e siècle et Bollo en 802.

897. Boussange, en 1128 *Bolsenges* : de Bolzo, forme hypocoristique de l'un des noms d'homme ayant pour terme initial *bold* ou *bald* : Baldricus, Balduinus.

898. Éblange (Eblingen) : du nom Ebalo, -onis, dont les formes romanes sont *Eble* au cas sujet et *Eblon* au cas régime.

899. Elvange (Elwingen), en 1121 *Ilbinga* : cette forme ancienne permet de reconnaître pour racine du vocable le nom d'homme Hilbo, qu'on trouve dans des textes du viii^e siècle, et qui peut être une forme hypocoristique du nom royal Chilpericus.

900. Elzange (Elsingen) et Elzing : de Elso ou Ilso.

901. Évrange (Ewringen), *Ebiringen* en 963 : du nom Eberó, que portait un personnage mentionné par Grégoire de Tours. Ebero dérive du mot *eber*, « sanglier ».

902. Fénétrange (Finstingen), dès 1070 *Filistenges* et en 1222 *Phylestanges* : du nom de femme Filista qu'on rencontre notamment dans les *Miracula sancti Apri*, écrits à la fin du ix^e siècle.

903. Florange (Flörchingen), à la fin du ix^e siècle *Floringas*, représente visiblement un adjectif formé sur le nom romain Florus : il y a lieu d'en rapprocher *Florincthun* (n° 767) et *Floringuezelle* (n° 810).

904. Gondrexange, dont l'*x* est la notation du son *ch* — fait assez commun en Lorraine — a pour racine le nom d'homme

Gundericus, qu'on reconnaît dans la première partie des noms de lieu *Gondrecourt*, *Gondreville* (n° 1139), *Contréxeville* (Vosges) = *Gundericiaca villa*, et *Gondrexon* (Meurthe-et-Moselle).

905. **Guéblange (Geblingen)** : les formes médiévales *Gueboldanges*, *Guebledanges*, *Guebeldanges*, permettent de reconnaître dans le premier terme de ce vocable le nom de femme *Gibohildis* qui figure dans le Polyptique d'Irminon ; cf. **Guéblange**¹ (anc. Meurthe), en 1225 *Gebeldingen*.

906. **Guirlange (Girlingen)**, dès 1148 *Gerildanges*, dérive d'un autre nom de femme, également connu par le Polyptique d'Irminon : *Gerhildis*. La contraction remarquable dont résulte le nom moderne de cette localité s'explique peut-être par une forme intermédiaire telle que *Guirledange*, dont la dentale sera très normalement tombée.

907. **Inglange (Inglingen)**, de *Ingelo*, -onis, forme hypocoristique de l'un des noms *Ingelbertus*, *Ingelramnus*, etc.

908. **Knutange (Kneuttingen)**, de *Knuto*, nom qui fut porté en Danemark par six rois.

909. **Lommerange (Lommeringen)**, dans le patois local *Leumérange*, du nom *Leudomirus*, qui fut celui d'un personnage honoré par l'Église dans deux villages du département de la Marne appelés *Saint-Lumier*.

910. **Ottange (Oettingen)**, du nom si répandu *Otto*, variante d'*Odo*, que représentent, dans l'onomastique romane, *Eudes* et *Odon*.

911. **Pévange (Pewingen)** procède vraisemblablement du nom *Pibo*, qui fut porté au XI^e siècle par un évêque de Toul.

912. **Piblange (Pieblingen)** dériverait d'un diminutif de *Pibo*, *Pibilo*.

913. **Puttelange (Püttlingen)**, nom de deux communes dont l'une est appelée, en 1069 *Putilinga*, paraît formé sur *Putilo*, variante alamane du nom francique *Budilo*, qu'on trouve dans *Frédégaire* : peut-être atteste-t-il quelque infiltration alamane — explicable par le voisinage de l'Alsace — dans le territoire de la cité de Trèves.

914. **Racrange (Rakringen)**, de *Ratgarius*.

1. Nom officiel sous le régime allemand : *Gebling*.

915. Rédange (Redingen), en 926 Radinga, de Rado, forme hypocoristique de Ratbodus, Ratbertus, Radulfus, etc.

916. Rurange (Rörchingen), *Rudrekange* en 1227, *Rurekanges* en 1299, de Rodericus.

917. Talange (Talingen), Tatolinga en 960, Tatinga en 977, Tatilinga en 993, de Tadilo ou Tatilo, nom dont on connaît une forme féminine : Tatila.

918. Volmerange (Volmeringen), dès le ^{xii}^e siècle *Wolmerenges*, de Volmarus, nom fréquent dans la région messine, à l'époque féodale, sous la forme Folmarus.

-OAR

919. Telle était, peut-on supposer, la forme originelle d'un suffixe germanique latinisé au nominatif pluriel en -uarii, -oarii, dont il a été parlé déjà (n° 864). L'usage qu'en ont fait les Francs est attesté, non seulement par le nom des Hattuarii, mais encore par un certain nombre d'adjectifs ethniques qui ont eu cours au moyen âge, et qu'il paraît intéressant d'étudier ici.

920. Le nom du *Hainaut*, pagus Hainaus, apparaît bien comme un nom formé à la mode germanique sur celui d'un cours d'eau, dans l'espèce la Haisne. Or, les habitants de ce pays ont été appelés au moyen âge les *Hainuires* — d'où le nom de famille *Hennuyer* — de même qu'on a des exemples du mot *Baiviers* pour désigner les Bavares, Baioarii. Le suffixe qui nous occupe a donc revêtu, en français, la forme -ier.

921. Aux ^{xi}^e, ^{xii}^e et ^{xiii}^e siècles, les habitants de la Picardie étaient appelés *Pohiers* ou *Pouhiers* : *Pouyer* subsiste comme nom de famille.

922. Le terme Braierus désigne, dans Orderic Vital au ^{xii}^e siècle, et dans Guillaume le Breton au ^{xiii}^e, un habitant du pays de Bray, aujourd'hui partagé entre les départements de l'Oise et de la Seine-Inférieure.

923. Le nom *Gohier* s'appliquait originellement à un habitant du pays de Gouy-en-Gohelle (Pas-de-Calais) : *Gohelle* est l'altération du nom *Gohiere*, qui désignait ce pays au moyen-âge.

924. Les habitants d'Anglure (Marne) sont appelés *Angluriers* : ce fait autorise à supposer qu'à un moment donné le fond de la population de l'endroit était entièrement francique. A Fère-

Champenoise (Marne), les habitants du quartier haut et du quartier bas de la ville sont appelés respectivement **lahoyers** et **labayers** : on peut voir dans ces bizarres dénominations l'emploi inconscient d'un suffixe originairement germanique importé là par la famille franque — la *fara* — à laquelle Fère-Champenoise doit son nom (voir n° 875).

XLVIII

NOMS ROMANO-FRANCS : EXPOSÉ PRÉLIMINAIRE ¹

925. Les noms de lieu romano-francs forment une catégorie à laquelle il convient de s'arrêter plus longuement qu'à celle qui précède. Sans compter qu'ils sont en bien plus grand nombre, tel d'entre eux est susceptible d'être considéré de points de vue différents, suivant que l'on s'attache à l'un ou l'autre des éléments qui le composent. L'étude qu'ils appellent est passablement complexe : avant de l'aborder, on croit utile de s'expliquer sur la méthode qui sera suivie.

1. Pour qualifier les noms de lieu qui contribuent à démontrer l'influence sur le monde gallo-romain de la pénétration franque, Auguste Longnon a employé parfois l'expression « gallo-francs » : elle ne convient, à vrai dire, qu'aux noms de lieu déjà cités incidemment (n^{os} 248 à 274) et aux adjectifs nominaux qui résultent les uns et les autres de la combinaison du suffixe celtique *-acus* avec des noms germaniques de personne ; il serait excessif de l'étendre à tous les vocables qui ont été étudiés dans les chapitres XLIX, à LI ; ces vocables, dans leur ensemble, appartiennent à un langage où l'élément gaulois n'avait laissé que de faibles traces, et qu'au IX^e siècle on appellera *lingua romana* : voilà pourquoi nous préférons les qualifier de « romano-francs ».

Nous ne pouvions, en ce qui concerne ces noms de lieu, résumer l'enseignement du maître en le suivant, comme ailleurs, pas à pas. Il était indispensable de reconstituer dans ce livre, en vue d'une consultation commode, telles énumérations dont A. Longnon, pour en épargner la monotonie à ses auditeurs, dispersait quelque peu les éléments, anticipant ici, et là revenant en arrière. C'est ainsi qu'au Collège de France (cours professé en 1890-91) comme à l'École des Hautes Études, il s'y reprenait à deux fois — à propos des noms formés sur *cortis*, et puis avant d'en finir avec les noms de lieu de l'époque franque — pour énoncer les notions d'onomastique germanique qu'il nous a paru convenable de grouper dans un chapitre spécial — le chapitre LI — contre-partie des trois précédents, ceux-ci comme celui-là traitant de la même catégorie de vocables. En un mot, nous avons voulu réaliser une division du sujet qui n'était que virtuelle ; et c'est pour l'indiquer que nous intercalons ici le présent « exposé préliminaire », qu'on chercherait en vain dans le manuscrit du cours du Collège de France, et dans les notes, prises à l'École des Hautes Études par des auditeurs d'Auguste Longnon, qui nous ont été communiquées.

Ces vocables répondent au type qu'on peut ainsi caractériser : un nom commun, latin ou bas-latin, élément principal, à côté duquel un nom propre de personne, d'origine germanique, joue le rôle de déterminatif. Voilà la règle générale, mais elle souffre des exceptions, car il est des noms de lieu dans lesquels l'élément germanique n'apparaît pas aussi nettement, et que pourtant on aurait tort d'exclure de la catégorie des noms de lieu romano-francs. Tantôt le nom d'homme n'est pas germanique. Tantôt le déterminatif est autre chose qu'un nom de personne, autre chose même qu'un substantif. Tantôt enfin, rarement d'ailleurs, le déterminatif fait totalement défaut, et l'on est en présence d'un mot isolé. Ce mot — comme souvent celui qui l'accompagne dans les deux autres éventualités — appartient à la langue des Gallo-Romains ; mais l'acception dans laquelle il est pris, l'usage auquel il est employé, étaient propres aux Francs, et c'est bien là ce qu'il faut retenir.

Parmi les mots qui, dans la composition des noms de lieu romano-francs, constituent l'élément principal, *cortis* est celui qu'il convient d'étudier le premier et avec le plus de détail (nos 926 à 948) : il fut de tous, sans conteste, le plus usité ; et, à défaut de la liste, trop longue, des vocables dans lesquels on le reconnaît, un choix raisonné de ceux-ci sera l'occasion de remarques qui seront formulées une fois pour toutes, et qu'on se contentera de rappeler brièvement, lorsqu'à propos de noms de lieu formés sur d'autres mots que *cortis*, on aurait sujet de les répéter.

De ces derniers, deux parts seront faites : d'un côté (nos 949 à 971) les mots qui s'appliquent, comme *cortis*, à des lieux habités ; de l'autre (nos 972 à 983) ceux dont l'emploi est l'effet d'une métonymie, car chacun d'eux désigne, proprement, non pas un lieu habité, mais le site qui l'avoisine.

Après l'élément principal, le déterminatif. Encore un coup, il s'agit en principe, et de fait la plupart du temps, d'un nom de personne. Or, l'onomastique germanique offre un certain nombre de désinences dont il est intéressant de considérer l'évolution au point de vue de la formation des noms de lieu : c'est là une étude particulière (nos 984 à 1150) qu'on n'aura garde de négliger.

XLIX

CORTIS

926. Le mot *cortis* est ancien dans la langue latine : il est employé, au cours du siècle qui précéda l'ère chrétienne, par le grammairien Varron, sous la forme *cohors*, au génitif *cohortis*, et il désignait la cour intérieure d'un établissement rural, la cour entourée par les étables et les autres bâtiments. C'est là le sens primitif, originel, de ce mot, celui qu'on retrouve au premier siècle de notre ère, chez l'agronome Columelle ; le sens de « troupe entourée, palissadée » — d'où le terme militaire « cohorte » — est l'effet d'une métonymie.

Le sens primitif a subsisté, et il a donné en français, par exemple, le mot *cour* ; toutefois, dans le langage des campagnes le mot *cohors*, réduit à *cors*, et employé, même au nominatif, sous la forme *cortis*, originairement génitive, ne désignait plus simplement la cour de la ferme, siège du domaine rural. C'est grâce à ce que la partie a été prise pour le tout que le mot *cortis* est devenu, non seulement un synonyme de *villa*, c'est-à-dire d'« exploitation rurale », mais aussi un véritable équivalent de notre mot « domaine », et l'on voit, dans la *Vita sancti Placidi*, qui, en son premier état, date du VI^e siècle, un personnage possédant en Sicile « plusieurs cortès très riches et de bon produit, contenant bois, eaux et cours d'eau, moulins, pêcheries, chacune cultivée par quelques centaines d'esclaves ». A cette époque, *fundus*, *praedium*, *ager*, *villa*, *cortis*, étaient des termes complètement synonymes, et c'est au sens de « domaine rural » que *cortis* figure en de nombreux noms de lieu composés de l'époque mérovingienne.

Là ne s'arrêtent pas les évolutions de *cortis* ou de *court*, forme romane de ce mot. Comme il désignait tout domaine rural, et par conséquent la résidence rurale du roi et des seigneurs, on

appela du nom de *court* le siège de la justice du roi ou des seigneurs, le lieu où le roi ou les seigneurs rendaient la justice, puis, enfin, toute assemblée chargée de rendre la justice. C'est lorsque « cour » commença à devenir synonyme de « siège de justice » qu'une confusion facilement explicable se produisit dans l'esprit des gens instruits, touchant la forme latine de ce mot : c'est par suite de cette confusion qu'on écrivit plus d'une fois *curia* au lieu de *curtis* ou *cortis* dans des noms de lieu composés qui datent de l'époque mérovingienne. Mais le mot *curia* qui, en latin, désigna d'abord le lieu où le Sénat s'assemblait, et par suite le lieu de réunion, la salle de séance, d'une assemblée quelconque, n'a rien à voir dans l'étymologie du mot français « cour », quelle que soit son acception — mot qui devrait s'écrire régulièrement *court*, la perte du *t* final étant due à l'influence du latin *curia* — ni dans celle des noms de lieu qui présentent ce mot.

Le mot *court*, au sens de « domaine rural », paraît avoir été généralement préféré au mot *villa* par la plupart des nations germaniques qui envahirent les provinces occidentales de l'Empire romain. On le trouve, sous les formes *cortis* et *curtis*, dans les lois de plusieurs des nations barbares : Wisigoths, Bourguignons, Francs Saliens, Lombards et Bavares ; mais aucune nation ne l'affectionna au même degré que les Francs.

927. On rencontre des noms de lieu formés à l'aide de *cortis* dans la Bourgogne, la Franche-Comté, et les parties de la Suisse qui avoisinent le Jura, mais surtout dans les pays où s'établirent les hommes de race franque : Lorraine, Champagne, Artois, Picardie, Ile-de-France ; ils sont plus clairsemés dans l'Orléanais, le Chartrain, le Vendômois, le Maine, la Normandie, l'Anjou, la Touraine ; au delà de la Loire on n'en voit qu'entre ce fleuve et la Sauldre ; encore cette bande de terre dépendait-elle de l'Orléanais. Parmi ces derniers pays, c'est le Maine qui en offre le plus grand nombre ; le fait ne semblera pas surprenant, si l'on se rappelle qu'au temps de Clovis, le Mans était le chef-lieu d'un petit État franc où régnait Rignomir. D'ailleurs, on a pu, par des fouilles, constater l'existence dans le Maine d'un îlot de population germanique ; et d'une manière générale, la limite de la colonisation germanique en Gaule, telle que l'étude des noms de lieu permet de la tracer, diffère peu de celle qui résulte de la carte des cimetières mérovingiens dressée vers

1877, pour la Commission de topographie des Gaules, par le Dr Hamy¹ : elle est seulement un peu plus précise.

928. En deçà de cette limite le mot *cortis* tenait trop de place dans le langage courant pour apparaître dans la toponomastique autrement qu'en composition. Il faut s'éloigner, parfois beaucoup, de la région soumise à l'influence franque pour découvrir, très rares et très disséminés, des noms de lieu représentant ce mot employé seul : **Cours** (Lot, Nièvre, Rhône, Deux-Sèvres), **Cours-de-Pile** (Dordogne), **Cours-les-Bains** (Gironde), **Cours-les-Barres** (Cher), ainsi que **Cour-sur-Loire** (Loir-et-Cher). Chacune de ces localités doit vraisemblablement son origine à un domaine rural dont le propriétaire, de race franque, avait importé le mot *cortis*, l'empruntant à la langue adoptée dans la contrée d'où il venait.

929. Le domaine rural désigné à l'époque mérovingienne par ce mot constituait le plus souvent, en raison des habitations des tenanciers et de leurs familles, un véritable village. Voilà pourquoi, dans les parties de la Suisse qui sont situées à la limite des langues, et où certaines localités ont à la fois un nom français et un nom allemand, on voit le mot *cour*, terme initial du premier, traduit dans le second par *dorf* : **Courcelon** = **Sollendorf** ; — **Courchapoix** = **Gebstorf** ; — **Courgenay** = **Jennsdorf** ; — **Courrendlin** = **Rennendorf** ; — **Courroux**, de *Cortis Rodoldi* = **Lüttelsdorf**, pour *Rutolsdorf* ; — **Corban**, pour *Courbaon*, de *Cortis Battonis* = **Battendorf** ; ces localités appartiennent au canton de Berne.

930. On remarquera par ces exemples que dans le nom allemand, à la différence de ce qui se produit dans le nom français, le terme principal est rejeté à la fin, la première place étant tenue par le déterminatif : c'est là l'application d'une règle qui, dans la toponymie germanique, ne souffre pas d'exceptions. Au contraire, dans les noms romans, ainsi qu'on va l'observer, le déterminatif occupe tantôt la première place, tantôt la dernière.

1. Ainsi que l'a signalé M. Salomon Reinach (*Revue archéologique*, 1915, II, 249, et *Catalogue illustré du Musée des antiquités nationales au château de Saint-Germain-en-Laye*, I, 189) les cartes dressées pour la Commission de topographie des Gaules, et notamment celle de la « Gaule mérovingienne », sont actuellement déposés dans un cabinet du musée de Saint-Germain.

Henri d'Arbois de Jubainville émettait à ce propos l'opinion que la disposition qui donne la seconde place au déterminatif est plus moderne que celle où le déterminatif figure en tête : que, par exemple, le nom *Bougival*, *Baudegisili vallis*, appartient à l'époque mérovingienne, tandis que *Vaugirard*, *Vallis Girardi*, date seulement du ^{xiii}^e siècle; que *Nova Villa*, *Neuville*, est plus ancien que *Villa nova*, *Villeneuve*, qui serait une forme contemporaine du nom de *Vaugirard*. On peut étayer cette théorie de faits qui semblent probants; mais pour peu qu'on aille au fond des choses, on s'aperçoit combien elle est décevante, et l'on est forcé de reconnaître que les deux constructions, les deux dispositions, existent dès l'époque franque. Et l'on est amené à constater, dans les noms romans de la période mérovingienne, deux courants différents : le courant germanique, où l'ordre des mots, réglé sans appel, donne toujours la première place au déterminatif; et le courant romain, qui laisse d'abord une certaine liberté d'action, mais qui, après plusieurs siècles, arrive à rejeter le déterminatif à la fin du mot, conformément à l'usage qui a prévalu dans la langue française. Dans les noms de lieu formés à l'aide du bas-latin *cortis*, et qui semblent caractéristiques de la colonisation franque, le courant germanique l'emporte de beaucoup.

931. Sauf de rares exceptions qui seront signalées plus loin (nos 943 à 948), le mot *cortis* est combiné avec un nom propre d'origine germanique qui rappelle l'un des premiers possesseurs de la *cortis*. Parfois ce nom paraît aussi dans l'appellation de telle ou telle dépendance de la *cortis*. C'est ce qu'on observe à *Courbétoux* (Marne); le nom primitif de ce village, *Cortis Bertoldi*, a pour second élément un nom d'homme qu'au ^{viii}^e siècle la chronique de *Frédégaire* appliquait à un maire du palais au royaume de Bourgogne, et qui, après avoir été usité au moyen âge comme nom de baptême, subsiste aujourd'hui comme nom de famille sous les formes *Bertaud*, *Bertaux*, et, vers le Jura, *Berthod* et *Berthoud*. Or, ce nom figure à *Courbétoux* — on devrait dire *Courbertaux*, mais par un phénomène de dissimilation assez commun, la seconde *r* a disparu — non seulement dans l'appellation de la commune, mais dans celles d'un ruisseau et d'un bois de son territoire, le *Ru-Bertaud* et le *Bois-Bertaud*.

932. Le mot bas-latin *cortis* se présente aujourd'hui sous une forme unique, et correcte, *court*, lorsqu'il est employé — c'est le cas de beaucoup le plus fréquent — comme élément final : *Gondrecourt*, *Raucourt*, *Vaudoncourt* : à cette place rien ne le comprime, et il reste toujours lui-même. En revanche, s'il figure en tête d'un nom de lieu de deux ou trois syllabes, sa forme romane est susceptible d'altérations plus ou moins importantes.

933. Elle n'échappe à ces altérations qu'à la condition d'être suivie d'un son voyelle : **Courtabœuf** (Seine-et-Oise) = C. Acbodi; — **Courtabon** (Indre-et-Loire) = C. Abbonis; — **Courtagnon** (Marne) = C. Haganonis; — **Courtangis** (Sarthe) = C. Ansegisi; — **Courtenot** (Aube) = C. Arnulfi; — **Courtoin** (Yonne) = C. Audoeni; — **Courtomer** (Seine-et-Marne) = C. Audomari, vraisemblablement.

934. Le *t* final subsiste aussi dans les noms de lieu du département de l'Ain, les plus méridionaux de ceux formés sur *cortis*, dans lesquels ce mot est devenu *curt* : **Curtablanç**, **Curtafond**, **Curtafray** = C. Acfredi, **Curtalin**.

935. Devant une consonne, *cortis* devient le plus ordinairement *cour* : **Courbouvin** (Aisne) = C. Bovane; — **Courbouzon** (Loir-et-Cher) = C. Bosonis; — **Courcerault** (Orne) = C. Ceroldi; — **Courgivâux** (Marne) = C. Giboaldi; — **Courtoulin** (Sarthe) = C. Dodoleni.

936. Parfois cependant l'*o* latin s'est maintenu en français sans prendre le son *ou* : **Corcundray** (Doubs) = C. Gundradi; — **Corfélix** (Marne) = C. Felicis; — **Corgebin** (Haute-Marne) = C. Gibuini; — **Corgengoux** (Côte-d'Or) = C. Gangulfi; — **Corgoloin** (Côte-d'Or) = C. Godoleni; — **Cormolain** (Calvados) = C. Modoleni; — **Cornantier** (Marne) = C. Nantharii; — **Corquelin** (Aube) = C. Roccoleni; — **Corribert** (Marne) = C. Rigoberti; — **Corricard** (Eure) = C. Richardi; — **Corrobert** (Marne) = C. Rothberti; — **Cortambert** (Saône-et-Loire) = C. Ansberti, etc.

937. On peut citer quelques exemples de *cor* pour *cortis* initial, ayant perdu l'*r* par suite de circonstances diverses, mais non toujours appréciables; dans ce cas, la forme vulgaire du nom de lieu est assez altérée pour qu'en l'absence de textes anciens on hésite à se prononcer sur son origine : **Cocloix** (Aube) et **Coclois** (Saône-et-Loire) = C. Claudia; — **Corabœuf** (Côte-d'Or) =

C. Rathodi; — Cosdon (Aube), prononcé *Côdon*, en 1328 *Coaudon* = C. Oddonis; — Coizard (Marne), en 1464 *Coheirart* et en 1375 *Coirart* = C. Hairhardi; — Colléard (Marne) = C. Liethardi; — Colligis (Aisne) = C. Lietgisi; — Colonnard (Orne) = C. Leonardi; — Commarin (Côte-d'Or) = C. Mariani.

938. Cette chute de l'*r* s'est produite aussi alors que l'*o* de cortis était devenu *ou* : Coubert (Seine-et-Marne), au ^{xm}e siècle *Corbeard*; — Coubertin (Seine-et-Marne, Seine-et-Oise) = C. Bertane; — Coulandon (Allier¹) = C. Landonis; — Coulevon (Haute-Saône) = C. Levonis; — Coulimier et Coulmer (Orne) = C. Lietmari; — Coupvray (Seine-et-Marne) = C. Protasii; — Coutarnoux (Yonne) = C. Arnulfi; — Coutevroult (Seine-et-Marne) = C. Eberulfi.

939. La syllabe initiale procédant de cortis, et altérée par la chute de l'*r*, s'est parfois nasalisée, la nasale étant une *n* ou, devant une labiale, une *m* : Combertault (Côte-d'Or) = C. Bertoaldi; cf. *Courbetaux* (n° 931); — Comblanchien (Côte-d'Or) = C. Blancane; — Compertrix (Marne) = C. Bertrici; — Concevreux (Aisne) = C. superior; — Confavreux (Aisne) = C. fabrorum; — Confrançon (Ain) = C. Francionis.

940. Si le mot cortis, employé seul, n'a pu constituer un nom de lieu dans les régions situées en deçà de la Loire, il n'en est pas de même de son dérivé corticella, formé à l'aide d'un suffixe diminutif fort usité en latin vulgaire, et qu'on trouve en français, par exemple dans les mots masculins *lionceau*, *monceau*, *ponceau*, et dans le mot féminin *nacelle*.

Corticella, c'est-à-dire « le petit domaine », est l'origine des noms de lieu suivants : Corcelle (Ain, Doubs, Saône-et-Loire), Corcelles (Ain, Côte-d'Or, Jura, Nièvre, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire), Courcelle (Doubs, Loiret, Nièvre, Pas-de-Calais, Haute-Saône, Vienne), la Courcelle (Charente, Cher, Creuse, Haute-Vienne, Yonne), Courcelles (Aisne, Aube, Cha-

1. Ce département se trouvant complètement en dehors de la région décrite plus haut (n° 927), nous proposons d'étendre à *Coulandon* l'hypothèse formulée (n° 928) au sujet de l'origine des localités dont le nom représente cortis employé seul.

rente-Inférieure, Côte-d'Or, Creuse, Doubs, Eure, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Marne, Haute-Marne, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Nièvre, Oise, Pas-de-Calais, Sarthe, Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Somme, Vosges, Yonne). — On n'a pas lieu, semble-t-il, de distinguer, parmi ces noms, ceux qui se terminent par une *s* : ainsi sont écrits aujourd'hui beaucoup de noms de lieu dont la forme primitive présentait une finale muette, sans apparence de pluriel.

941. Il est à remarquer que, dans l'énumération qui précède, les noms dont la première syllabe affecte la forme *cor* appartiennent à la région bourguignonne.

942. *Corcelle*, *Courcelle* et leur variante picarde *Courchelle*, — qu'on rencontre parfois dans les textes — bien que résultant de la combinaison de *cortis* avec une désinence diminutive, n'ont pas laissé de former à leur tour des diminutifs, d'ailleurs plus modernes : *Corcellette* (Ain), *Corcelotte* (Doubs), *Courcellette* (Somme), *Courcelotte* (Côte-d'Or), *Courchelettes* (Nord) ; autrement dit « le petit Corcelles » ou « le petit Courcelles ».

Dans les noms de lieu formés sur *cortis*, le déterminatif est d'ordinaire un nom de personne germanique ; mais il n'en est pas toujours ainsi, quelques-uns des exemples qui viennent d'être cités l'attestent. La règle générale a des exceptions, qui vont être examinées.

943. Tantôt *cortis* est combiné avec un adjectif.

Cortis dominica, « le domaine seigneurial » : *Courdemanche* (Eure, Orne, Sarthe), *Courdemange* (Marne), *Courdimanche* (Seine-et-Oise), *Courtemanche* (Somme). — Avec *villa*, qui est, on le verra plus loin (n° 950), un synonyme de *cortis*, le même adjectif a produit *Villedomange* (Marne), *Villedemanche* (Puy-de-Dôme), *Demangevelle* (Haute-Saône) et *Dimancheville* (Eure-et-Loir, Loiret).

Cortis superior, « le domaine d'en haut » : *Concevreux*, (cf. n° 939), en 1244 *Corcevreus*. — L'adjectif se comporte sensiblement de même dans *Montseveroux* (Isère), qui répond à *Mons superior*, tandis que *Monsteroux*, nom d'une localité toute voisine, représente *Mons subterior*.

Cortis jusana, « le domaine d'en bas » : *Courgerennes* (Aube), au XII^e siècle *Curtjusaine*, dont l'équivalent *Juzenne*-

court (Haute-Marne), offre la disposition inverse des termes. — La racine de l'adjectif bas-latin qui est ici mis en cause est celle que reproduit notre vieil adverbe *jus*, « en bas » ; peut-être cet adjectif entre-t-il dans la composition du nom de Juzanvigny (Aube), en 1145 *Jusenvisneir*.

Romana cortis, « le domaine romain » : **Romainecourt** (Aube).

944. Tantôt le déterminatif de cortis est un nom commun désignant le possesseur du domaine.

Abbatis cortis : **Abbecourt** (Aisne, Oise). La dignité abbatiale tient lieu de la personnalité du possesseur (cf. ci-dessus, n° 738 : *Abbatinga*) ; le nom semi-germanique *Abbatis Ham* était porté au ix^e siècle par une possession de l'abbaye de Saint-Riquier, qui paraît avoir donné naissance au village d'Authie (Somme). — Cf. **Abbeville** (Seine-et-Oise, Somme), **Abbéville** (Meurthe-et-Moselle) ; — *Abbatis villare* a donné **Abbevil-lers** (Doubs).

Cortis monasterioli, « le domaine du petit monastère », aujourd'hui **Cormontreuil** (Marne), appartenait, au ix^e siècle, à la fameuse abbaye de Saint-Remy de Reims ; celle-ci, sans doute, la tenait d'un monastère moins important qui lui avait été soumis.

945. Ailleurs cortis est combiné avec un nom propre collectif, ou pour mieux dire avec un nom de population.

Auménancourt-le-Grand et **Auménancourt-le-Petit** (Marne) = *Alamannorum cortis*, « le domaine des Alamans » (cf. n° 528).

Confrecourt (Aisne) = *Cortis Francorum* ; il va sans dire que cortis n'est aucunement représenté par la dernière syllabe du nom, comme pourrait le faire croire le *t* qui la termine à tort. — On peut rapprocher de ce nom la plupart de ceux, énumérés plus haut (n° 536), qui rappellent le souvenir des colons francs de la Gaule romaine.

946. Le nom de **Confavreux** (Aisne), déjà cité (n° 939), offre un exemple de composition un peu différente, et semble indiquer que le village était occupé par une population industrielle.

947. Voici maintenant une série de vocables qui rentrent, à la vérité, parmi ceux dans lesquels cortis est accompagné d'un nom de personne ; ils n'en constituent pas moins une exception à la règle générale, car ici les noms de personne appartiennent à l'onomastique romaine.

C. Claudia : voir ci-dessus n° 937.

C. Felicis : voir n° 936.

C. Genesii : **Courgenay** (Calvados, Yonne, et canton de Berne), **Courjeonnet** (Marne).

C. Palladii : **Courpalay** (Seine-et-Marne).

C. Protasii : voir n° 938.

Cyrici c. : **Circourt** (Meurthe-et-Moselle, Vosges).

Jovini c. : **Juvaincourt** (Vosges), **Juvincourt** (Aisne).

Martini c. : **Martincourt** (Ardennes, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Oise).

Mauri c. : **Maucourt** (Meuse, Oise, Somme), **Maurcourt** (Seine-et-Oise), **Morcourt** (Aisne, Oise, Somme). — *Maucourt* était le nom du village sur l'emplacement duquel fut édifée la ville de Vitry-le-François.

Petri c. : **Pierrecourt** (Haute-Saône, Saône-et-Loire).

Remigii c. : **Remicourt** (Aisne). — *Remicourt* (Marne) était à l'origine *Ramicort*.

Romani c. : **Romaincourt** (Seine).

Sulpitii c., ou mieux Suplitii c. : **Soupliecourt** (Somme).

948. Une dernière série d'exceptions à la règle générale, beaucoup plus importante que celles qui précèdent, se compose de vocables dont le déterminatif est, non pas un nom propre de personne, mais un adjectif formé à l'aide du suffixe -acus ou -iacus sur un nom propre de personne, soit germanique, soit romain ; la persistance en Gaule, à l'époque franque, de l'usage de ce suffixe a été précédemment signalée (nos 247-274) ¹.

Abrinia ca c. : **Evergnicourt** (Aisne).

Aculiaca c. : **Aguilcourt** (Aisne).

1. Les chartes de l'abbaye de Gorze fournissent de curieux exemples de l'usage de ces adjectifs nominaux. Pour n'en citer qu'un, on peut, de ce passage : in Dodenega fine, vel in ipsa villa que vocatur Dodona curtem, inférer que, le village actuel (villa) de Doncourt-aux-Templiers (Meuse) étant appelé Dodonis cortis, on appliquait à son terriroire (finis) un adjectif en -iacus (par allération -egus) formé sur le nom d'homme Dodo. L'un de nous ayant cherché (*Mettensia*, III, 45 et 84) à tirer parti de ce fait, croit devoir attester ici qu'il avait entendu Auguste Longnon l'énoncer dans son enseignement. — Les énumérations qu'on trouve aux pages x et xi du *Dictionnaire topographique de la Marne* comprennent un certain nombre de vocables dans lesquels on voit un adjectif nominal en -acus suivi, non plus de cortis, mais de villa (**Bétheniville**)

- Albericiaca c. : **Auberchicourt** (Nord).
 Aldiniaca c. : **Audignicourt** (Aisne).
 Anguliaca c. : **Anguilcourt** (Aisne).
 Aniacaca c. : **Agnicourt** (Aisne, Oise, Somme).
 Baldiniaca c. : **Baudignécourt** (Meuse).
 Bertiniaca c. : **Berthenicourt** (Aisne).
 Bettiniaca c. : **Bétignicourt** (Aube). — Cf. **Bétheniville** (Marne).
 Bertmariaca c. : **Berméricourt** (Marne).
 Gerniaca c. : **Gernicourt** (Aisne).
 Gudiniaca c. : **Guignicourt** (Aisne, Ardennes).
 Limosiaca c. : **Melzicourt** (Marne), originellement *Lemesi-court*.
 Mutiaca c. : **Muscourt** (Aisne).
 Ponciniaca c. : **Pontséricourt** (Aisne).
 Porcariaca c. : **Pixerécourt** (Meurthe-et-Moselle).
 Ratbertiaca c. : **Rapsécourt** (Marne).

Dans la plupart des noms de lieu qu'on vient de rencontrer, en dehors du dernier groupe, le nom commun *cortis* est suivi de son déterminatif. La disposition inverse est, il ne faut pas le perdre de vue, de beaucoup plus fréquente (cf. n° 930); mais ce mot étant alors aisément reconnaissable (cf. n° 932), l'intérêt qu'offrent les vocables réside dans l'étude des altérations subies par les noms de personne qu'ils présentent comme termes initiaux. Comme il n'importe guère pour cette étude que le terme final soit *cortis* ou un autre nom commun, elle fera l'objet d'un chapitre spécial (nos 984 à 1150), renfermant le complément indispensable des notions énoncées dans celui-ci sur les noms de lieu formés à l'aide du mot *cortis*.

ou de *mons* (**Haussignémont**); et des noms de lieu analogues se trouvent dans les départements voisins : **Butgnéville** (Meuse); cf. *Mettensia*, III, 48-49; — **Buthegnémont** (Meurthe-et-Moselle); — **Contrexéville** (Vosges); cf. ci-dessus, n° 904.

L

NOMS COMMUNS DE LIEUX HABITÉS

D'autres noms communs que *cortis* ont été affectés au même usage dans la toponomastique de notre pays. Mais en examinant — dans ce chapitre et le suivant — les noms de lieu qui résultent de là, on ne perdra pas de vue que tels d'entre eux peuvent n'avoir été formés que pendant la période féodale : les noms de personne qui, dans ces vocables, jouent le rôle de déterminatifs, ont continué d'être usités bien après l'époque franque, parfois même jusqu'à nos jours ; et de même les noms communs en question ont généralement subsisté dans le langage courant.

949. Le mot *villa*, qui désignait, dans le latin classique, une maison de campagne, prit, à la basse époque, ce sens de « domaine rural » que les populations d'origine franque allaient exprimer plus volontiers par le mot *cortis*. Et par une évolution toute pareille à celle indiquée plus haut (n° 929) à propos de ce dernier, on voit au moyen âge, et jusqu'au xv^e siècle, le mot *ville* employé dans le sens de « village ». On peut donc affirmer la synonymie de *cortis* et de *villa*. Mais le premier de ces mots, pris dans l'acception dont il s'agit, tomba en désuétude de bonne heure, peut-être au x^e siècle, tandis que le second ayant subsisté, certaines localités dont le nom renferme le mot *ville* sont de date relativement moderne. D'autre part, le mot *villa* ayant formé des noms de lieu, dès le haut moyen-âge, dans les diverses régions de la France, on ne saurait tirer de ces noms les renseignements précieux que fournissent, touchant la distribution des races sur notre sol, les noms de lieu dans la forme primitive desquels entre le mot *cortis*.

Le mot *villa* revêt, dans les noms de lieu français, les formes *ville*, *velle*, *vialle* et *vielle*.

950. La forme *ville*, qui est la plus fréquente, est quelquefois notée à tort *vîl*, lorsqu'elle est employée comme membre initial. *Vilbert* (Seine-et-Marne) est synonyme de *Coubert* (n° 938), et

Viltain (Oise), de V. Adtane, est une variante de **Villetain** (Seine-et-Oise). — **Vildé** (Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Mayenne, Vendée), représentent le thème étymologique V. Dei : les localités appelées *Villedieu* sont souvent d'anciens domaines ayant appartenu à l'ordre de Malte.

951. La forme *velle* semble particulière aux pays romans qui, à l'époque franque, ont subi, durant un temps plus ou moins prolongé, l'influence du langage germanique : les noms en *-velle* apparaissent par groupes vers la limite commune des anciennes provinces de Lorraine, de Champagne et de Franche-Comté, vers la source de la Saône : **Demangevelle** (Haute-Saône) = *Dominica v.* ; — **Franchevelle** (Haute-Saône) = *Franca v.* ; — **Jonvelle** (Haute-Saône) ; — **Longevelle** (Doubs, Haute-Saône) = *Longa v.* ; — **Martinvelle** (Vosges) = *Martini v.* ; — **Neuveville** (Côte-d'Or, Haute-Marne, Haute-Saône) = *Nova v.* ; cf. la **Neuveville** (Haute-Marne, Haute-Saône) ; — **Velle** (Côte-d'Or, Meurthe-et-Moselle). — Les noms de lieu dont *velle* est le premier terme sont fréquents dans la Franche-Comté septentrionale. — Il convient d'ajouter que le terme initial ou final *ville* des noms de lieu de Lorraine est prononcé *velle* par les populations locales d'entre Metz et Verdun.

952. *Vialle*, résultant de la diphtongaison de l'*i* tonique de villa, se rencontre dans le Forez, l'Auvergne, le Limousin, le Périgord, le Rouergue et dans quelques parties du Languedoc : **Vialle** ou la **Vialle** (Creuse, Gard, Loire, Haute-Loire, Puy-de-Dôme), les **Vialles** (Puy-de-Dôme) ; — **Nauvialle** ou **Nauviale** (Allier, Aveyron, Cantal, Corrèze, Tarn-et-Garonne) = *Nova villa*.

953. *Vielle*, autre exemple de diphtongaison, appartient aux départements du sud-ouest, c'est-à-dire aux contrées gasconnes : **Vielle** (Landes, Hautes-Pyrénées¹) ; — **Viellenave** (Basses-Pyrénées) = *V. nova* ; — **Vielléségure** (Basses-Pyrénées) = *V. secura* ; — **Catonvielle** (Gers) ; — **Franquevielle** (Gers) = *Franca v.* ; — **Goudourvielle** (Gers) = *Gothorum v.* (cf. n° 537).

954. Le mot *villaris* ou *villare*, formé sur villa au moyen

1. Et sa variante **Bielle** (Basses-Pyrénées), conforme à la prononciation vulgaire du gascon.

du suffixe -aris, variante de -alis, a dû servir d'abord comme adjectif à qualifier les dépendances d'un domaine rural : *terrae villares*, lit-on dans une charte du VII^e siècle ; mais on le voit pris substantivement dans divers textes de l'époque franque, parmi lesquels il faut citer ce passage d'un diplôme de Louis le Pieux donné en 834 en faveur de l'église de Girone : *villa quae est in pago Bisuldunense et vocatur Bascara, cum suis villaribus et suo termino, necnon et Arcas, et villare vocantem Spadulias, et alium villare quod est infra memoratarum villarum terminos* ; on le voit, tandis que *villa* correspond à ce que nous appelons aujourd'hui la commune ou la paroisse, *villaris* ou *villare* désignait l'équivalent de nos hameaux, de nos écarts modernes.

955. Dans le nord de la France, le mot dont il s'agit a revêtu les deux formes vulgaires **villers** et **villiers**. La première a pour variantes **viller**¹ — par l'absence de l's finale, d'ailleurs abusive — et plus rarement **Villez** (Seine-et-Oise)². La seconde s'explique par l'i de *villaris* ; c'est ainsi qu'on a vu (n^o 880) le mot germanique *lar* prendre la forme *ler* dans le nom de *Routers*, tandis que la dernière syllabe du nom de *Longlier* procéderait de la variante *lari*.

956. Dans la partie méridionale de la France, *villare* devait donner **villar**, et cette forme s'y trouve, en effet, ainsi que ses variantes purement graphiques **villard**, **villards**, **villars**. Il serait trop long d'énumérer les départements dans lesquels elle paraît ; on observera seulement qu'elle s'étend jusque dans certains pays de langue d'oïl, la Franche-Comté, par exemple, et même dans les départements de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne.

957. En Auvergne et dans les régions voisines, où le latin

1. L'emploi de *villers* préférablement à *villier* est parfois — nous croyons devoir le faire observer — imputable à des circonstances toutes modernes. La nomenclature communale du département de Meurthe-et-Moselle offre des exemples des deux formes : or, les localités dont le nom se termine en -*villers* — par exemple **Bonvillers** — appartenaient, avant 1871, au département de la Moselle, tandis que les communes au nom en -*viller* — par exemple **Gerbéviller** — faisaient partie de celui de la Meurthe.

2. Peut-être convient-il d'ajouter qu'on trouve la forme *villé* dans l'appellation française de certaines localités situées en pays de langue allemande, comme **Ribeauvillé** (Haut-Rhin), en allemand *Rappoltsweiler*.

villa est devenu *vialle*, on trouve les noms de lieu **Vialard** ou le **Vialard** (Cantal, Corrèze, Dordogne, Puy-de-Dôme, Haute-Vienne), au lieu de *Villar* ou *le Villar*. — La forme **Viala** ou le **Viala**, caractérisée par l'assourdissement de l'*r* final, appartient aux départements de l'Aveyron, du Cantal, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et du Tarn. En Gascogne on a la variante **Viella** (Gers, Hautes-Pyrénées).

958. On voit, par le diplôme de 834, qu'au ix^e siècle, en Catalogne, *villare* appartenait au langage courant. Il en fut de même, longtemps encore après, de ses formes vulgaires dans nos provinces méridionales, témoin l'article, singulier ou pluriel, dont les noms **Villar**, **Villard**, **Villars**, **Vialard** et **Viala** sont souvent précédés. Par contre, aucune des nombreuses localités qui s'appellent **Villers** ou **Villiers** n'a son nom ainsi précédé de l'article : on a lieu de conclure de là que l'emploi de *villare* comme nom commun tomba en désuétude de très bonne heure — peut-être antérieurement à l'époque carolingienne — dans le nord de la France, et de faire remonter assez haut l'origine, tant de ces localités que de celles dont le nom présente *villers* ou *villiers* comme terme initial ou final.

959. Le mot *villare* a été adopté par les Alamans, l'une des nations germaniques qui, par raison de voisinage, ont été le plus directement en contact avec les populations romaines : aussi le trouve-t-on comme second terme final d'un grand nombre de noms de lieu dans les pays occupés à l'époque franque par la nation alamanne. Ses formes vulgaires les plus fréquentes sont aujourd'hui **-willer**, **-weiler**, **-weier**, **-wihr** en Alsace, et même **-wil** ou **-weil**, dans la Suisse allemande.

960. La combinaison de *villare* avec un suffixe signalé plus haut (n° 940) a produit le diminutif *villarecellum*, qu'on trouve employé comme nom commun dans une charte de 878, et qui est l'origine des noms **Villorceaux** (Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise) et **Villacerf** (Aube), au xiii^e siècle *Villarcet*.

961. A l'époque franque, le mot *mansus*, qu'on ne trouve dans aucun document antérieur, désignait une sorte de petite ferme ou d'habitation rurale à laquelle était attachée, à perpétuité, une quantité de terre déterminée et, en principe, invariable.

Quoique ce nom se rapporte d'ordinaire à la seule habitation, comme on le voit très nettement dans plusieurs passages du Polyptique d'Irminon, il désignait aussi quelquefois, outre l'habitation, les terres qui en dépendaient ; et même, dans certains cas, c'est aux terres qu'on paraît l'appliquer principalement. Ce mot, d'un emploi encore très fréquent à l'époque carolingienne, a pris, dans les parlers vulgaires de notre pays, deux formes bien différentes, qui participent du caractère de chacune des deux langues romanes entre lesquelles la France se partage.

962. Dans la langue d'oïl, mansus, réduit à masus, par cette chute de l'n suivie d'une s dont on connaît tant d'exemples — *île* = insula ; *métier* = ministerium ; *maison* = mansionem ; *mesure* = mensura ; *mois* = mensis ; *époux* = sponsus — est devenu *més*, écrit plus tard, et notamment au xiv^e siècle, *meix* dans les contrées du nord-est.

963. Dans la langue d'oc, réduit de même, il est devenu *mas*, mot encore employé à Arles, dans le Languedoc, en Dauphiné, en Forez et en Cerdagne, au sens de « maison de campagne », de « tènement », de « ferme », de « métairie », et dans une acception quelque peu différente dans plusieurs régions du Midi. Les noms de lieu formés en tout ou en partie du mot méridional *mas* peuvent donc ne remonter parfois qu'à une date peu éloignée.

964. Il n'en est pas de même de son équivalent septentrional *més* qui, dès l'époque féodale, ne semble plus guère avoir été en usage que dans les provinces françaises du nord-est ; de sorte qu'il est légitime d'attribuer à une date antérieure à l'an mil la plupart des noms de lieu qui présentent ce nom, soit isolément, comme *Mée* (Mayenne), le *Mée* (Eure-et-Loir, Ille-et-Vilaine, Loiret, Manche, Seine-et-Marne, Yonne), les *Mées* (Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Sarthe, Seine-et-Oise, Vienne), soit combiné avec un nom propre de personne, sous les formes *mé*, *meix*, *metz*, *mi*, cette dernière résultant d'une altération favorisée par l'éloignement de la syllabe représentant le bas-latin mansus, par rapport à l'accent tonique. On se contentera de citer de ces diverses formes quelques exemples pris au hasard :

Médavi (Orne) = M. David ; — *Méguillaume* (Orne) = M. Willelmi ; — *Melanfroy* (Seine-et-Marne) = M. Landefridi ; — *Mémillon* (Eure-et-Loir) = M. Milonis ;

Le Meix-Saint-Époing (Marne) = M. Sancti Hispani; — **le Meix-Thiercelin** (Marne) = M. Tetselini;

Metz-Robert (Aube) = M. Rotberti;

Mifoucher (Eure-et-Loir) = M. Folcharii; — **Migaudry** (Eure-et-Loir) = M. Walderici; — **Mihardouin** (Eure-et-Loir) = M. Harduini; — **Mirougrain** (Eure-et-Loir), en 1300 *Mesograin*.

965. Mansus représente le terme final des noms de lieu suivants, dans lesquels la prononciation *mé* est figurée de façon plus ou moins fantaisiste : **Englebelmer** (Somme) = Ingelberti m.; — **Yzengremer** (Somme) = Ysengarii m.; — **Bertrameix** (Meurthe-et-Moselle), **Bertrametz** (Meuse) = Bertramni m.; — **Brunchamel** (Aisne), *Brunchaut meis* en 1265, *Brunchautmez* en 1290, *Brunchaumez* en 1340 = Brunehildis m.

966. Le mot *mansio*, employé dès l'époque impériale au sens spécial d'« habitation » qu'a conservé le mot *maison*, a donné naissance au mot bas-latin *mansionile* qui, à l'origine, ne devait être qu'un adjectif désignant un terrain à bâtir, et qui, dès le ix^e siècle, sinon plus tôt, a pris le sens de « maison ». *Mansionile* est ordinairement en français *ménil*, souvent encore écrit *mesnil*.

967. Parfois, en Champagne, en Bourgogne et en Franche-Comté, *mansionile* se présente sous la forme **magny**, qu'il faut savoir distinguer du nom de lieu gallo-romain formé à l'aide du suffixe *-acus* sur le gentilice *Magnius*. Bien entendu, la question ne se pose pas quand *magny* est accompagné d'un nom d'homme, comme dans **Magny-Lambert** (Côte-d'Or).

968. La forme plurielle de *mansionile* est représentée par **Magneux** (Marne, Haute-Marne), les **Mesneux** (Marne).

Quelques autres noms communs de lieux habités, employés dans la toponomastique dès l'époque franque, ne seront ici qu'indiqués.

969. Le mot latin *castellum* « lieu fortifié », diminutif de *castrum* (cf. nos 496 et 497), apparaît dans les noms de lieu sous les formes **château**, **châtel**, **casteau**, **castel**; ces deux dernières sont communes, d'une part, aux pays de langue d'oc, et, d'autre part, à la Picardie et aux pays wallons, où elles ont fini par devenir, au moins dans la prononciation, **cateau** et **catel**.

970. Monasterium, « sanctuaire » est représenté dans les pays de langue d'oc par **Monastier**, **Monestier**, **Monétier**; plus au nord par **Moustier**, **Moustiers**, **Moutier**, **Moutiers**, **Mouthier**, **Mouthiers**, **Motier**, qui ont pour variantes **Moustoir** en Bretagne et les **Moitiers** dans le département de la Manche. — Dans les pays de langue allemande monasterium est devenu **Münster**.

971. Le mot capella, désignant un sanctuaire chrétien d'importance secondaire, ne figure parmi les noms de lieu que sous les formes **Chapelle** et **Capelle** — cette dernière appartenant à la Normandie, à la Picardie et aux pays wallons, aussi bien qu'aux pays de langue d'oc — auxquelles il faut joindre la variante gasconne **Capère**, dont l'aire géographique n'est pas fort étendue.

LI

NOMS COMMUNS DE SITES

Les mots latins ou bas-latins étudiés dans le précédent chapitre, et qui, tous, désignent des lieux habités, ne sont pas les seuls dont la nomenclature géographique de notre pays présente la combinaison avec des déterminatifs, la plupart du temps noms propres de personne de l'époque franque ou de l'époque féodale. Il convient de mentionner au même titre un certain nombre de noms communs indiquant une circonstance topographique, l'assiette du lieu dénommé.

972. *Mons*, au sens d' « élévation », de « colline », de « montagne », est très fréquent dans les noms de lieu composés, où sa forme vulgaire est ordinairement **mont** ; souvent noté *mon*, sans *t*, dans les départements formés de l'ancienne province de Guyenne, elle se réduit quelquefois à *mo* ou *mou*, lorsque le second terme du nom composé commence par une liquide : **Molitard** (Eure-et-Loir) = M. Lietardi ; — **Moulicent** (Orne) = M. Letsendis ; — **Momorant** (Orne) = M. Moderamni ; — **Monampteuil** (Aisne) = M. Nantoiali : ici le déterminatif est exceptionnellement un nom de lieu (cf. n° 169) ; — **Morambert** (Aube) = M. Ragneberti ; — **Morintru** (Seine-et-Marne) = M. Ragnetrudis.

973. *Vallis*, « vallée » revêt dans les noms de lieu romans de France les formes *val* — assourdie éventuellement en *va* — et *vau*. L'une et l'autre sont parfois précédées dans les noms locaux du moyen âge de l'article féminin — d'où **Laval** et **Lavau** — parce que le français *val* ou *vau* était originairement féminin, comme le latin *vallis*.

974. *Rivus*, « ruisseau », se présente sous les formes *rieu*, *rio*, *ru*, *reu*, *ri*, diversement notées.

Rieu (Ariège, Gard, Haute-Garonne, Tarn, Vaucluse). — **Rieumajou** (Haute-Garonne, Hérault) = R. majorem ; —

Rieupeyroux (Aveyron, Gers), **Rieupeyrous** (Basses-Pyrénées) = *R. petrosus*; — **Rieussec** (Hérault) = *R. siccus*; — **Rieutort** (Lozère), **Riotord** (Haute-Loire), le **Riotord** (Vaucluse) = *R. tortus*; — **Grandrieu** (Lozère) = *Grandis r.*

Rieux (Ariège, Haute-Garonne, Marne, Morbihan, Seine-Inférieure); — **Rieux-Martin** (Charente) = *R. Martini*; — **Beaurieux** (Aisne, Nord) = *Bellus r.*; — **Grandrieux** (Aisne) = *Grandis r.*

Rioux (Charente-Inférieure). *Rivulus ? Rivulus*

Rupt est l'ordinaire et abusive graphie de la forme *ru*, très répandue dans le nord-est de la France. — **Le Bonrupt** (Yonne) = *Bonus r.*; — **Maurupt** (Marne, Haute-Marne) = *Malus r.*; — **Grandru** (Aisne), **Grandrupt** (Vosges) = *Grandis rivus*; — **Parfondru** (Aisne), **Parfondrupt** (Meuse, Haute-Saône), **Parfouru** (Calvados) = *Profundus r.*; — **Rupereux** (Seine-et-Marne) = *R. petrosus*.

Buffignereux (Aisne) est appelé au ix^e siècle *Wulfiniaci rivus* dans l'*Historia ecclesiae Remensis* de Flodoard.

Ris (Puy-de-Dôme, Hautes-Pyrénées); — **Grandrif** (Puy-de-Dôme), **Grand-Ris** (Loire) = *Grandis r.*; — **Vignory** (Haute-Marne), au ix^e siècle *Wanbionis rivus*; — **Rix** (Nièvre).

975. Fons, « fontaine », dont quelques composés ont été vus déjà (n° 706), figure aujourd'hui dans les noms de lieu français sous la forme *font* ou *fond* : **Froidefond** (Allier, Cher); — **Septfonds** (Tarn-et-Garonne), **Sept-Fonds** (Yonne); — **Ceffonds** (Haute-Marne), en 1444 *Sigifons*; — **Fondouce** (Charente-Inférieure, Hérault); — **Fonfrède** (Basses-Alpes, Lot-et-Garonne). Cette racine est moins fréquente que ses analogues *fontaine* en langue d'oïl, *fontane* en langue d'oc, répondant à l'adjectif pris substantivement (cf. n° 673) *fontana*.

976. Le mot latin *pons*, d'où le français *pont*, se présente sous cette forme vulgaire dans les noms de lieu de la France. On a mentionné plus haut plusieurs des vocables, formés au cours du moyen âge, dans lesquels il entre en composition. L'exemple de **Pommeuse** (n° 703) et de **Porrentruy** (n° 705) — cette dernière localité s'appelle en allemand *Pruntrut* — atteste que, par une altération analogue à celle que subit en pareille position-

la forme vulgaire de *mons* (n° 972), *pont* peut se réduire à *po* devant une liquide.

977. Le mot *campus*, « plaine », est ordinairement fort reconnaissable dans les noms de lieu modernes, soit qu'il figure sous la forme *champ*, qui a prévalu dans notre langue, soit qu'il conserve la forme *camp*, usitée dans les dialectes normand, picard et wallon et dans ceux de la langue d'oc. Cependant il perd le son nasal, lorsque le second terme des noms dans lesquels il figure comme élément initial, commence par une liquide : *Chamartin* (Isère) = C. Martini; — *Chamorin* (Indre) = C. Maurini; — *Charaintru* (Seine-et-Oise) = C. Ragnetrudis.

978. Un aperçu des noms de lieu dans lesquels entrent les formes vulgaires du latin *vadum*, « gué », a été donné déjà (n° 732); on peut y ajouter ici *Gajoubert* (Haute-Vienne) = V. Gauzberti; — *Guéhébert* (Manche); — le *Guédéniau* (Maine-et-Loire) = V. Danielis.

979. *Pratum*, « pré », n'a dans la toponomastique française que deux formes vulgaires possibles : *pré* en langue d'oïl; *prat* — parfois *pra* en construction — en langue d'oc.

980. Le mot latin *podium*, qui avait, à l'époque romaine, entre autres acceptions, celles de « petite butte », de « petite éminence », de « tertre », est bientôt devenu un véritable synonyme de *mons*. Ses formes vulgaires sont assez variées : la plus répandue est *puy*, écrit parfois *puits*, par confusion avec l'équivalent de *puteus*, qui entre aussi dans quelques noms de lieu; viennent ensuite *poux* en Poitou et en Berry, les formes méridionales *puech*, *puch*, *pech*, *pé*, *pey*, enfin *pié*, qu'on trouve entre Loire et Garonne, notamment en Poitou, et qu'une autre confusion fait parfois écrire *pied*.

981. *Exsartum*, « défrichement » n'appartient pas au latin classique, mais dès le début du moyen âge, il paraît dans les lois barbares. La forme française de ce mot est *essart*, que les dialectes picard et wallon réduisent à *sart* : il est employé comme nom de lieu, tantôt seul, tantôt en composition; et, dans

ce dernier cas, il est parfois méconnaissable : **Mortcerf** (Seine-et-Marne) était au XII^e siècle *Moressart* ; — **Corbeil-Cerf** (Oise) était jadis *Corbeil essart* ; et **Cressonsacq** (Oise) est, on le sait (cf. n^o 285), pour *Cressonessart*.

982. Le mot d'origine germanique latinisé *boscus* a supplanté dans les langues romanes le classique *nemus*. Le nom commun **bois** et ses variantes **bos** et **bosc** figurent, soit comme terme initial, soit comme terme final, dans un fort grand nombre de noms de lieu.

983. **Broilum**, pour *broialum*, mot d'origine celtique, désigne, dans les textes mérovingiens, un bois clos, une sorte de parc. Il est devenu en français **Breuil**, forme très répandue, **Breil** dans les régions occidentales, et parfois **Bréau** ou **le Bréau** (Loiret, Nièvre, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Yonne). — **Belgeard** (Mayenne) était anciennement *Breil-Liégeard* = *B. Leutgardis*.

Dans la France méridionale *broilum* est représenté à de très nombreux exemplaires par **Bruel**.

Plusieurs autres noms communs, la plupart d'origine latine, pourraient être encore cités, comme ayant, à l'époque franque et à l'époque féodale, par combinaison avec des noms propres de personne, contribué à former des noms de lieu¹. On croit pouvoir les négliger, dans la certitude où l'on est de n'avoir omis aucun de ceux dont l'emploi est le plus fréquent, et d'avoir ainsi suffisamment préparé le terrain pour étudier le rôle, dans la formation des noms de lieu, des noms de personne empruntés aux nations germaniques.

1. On rencontrera ci-après, par exemple les mots *casa* (n^o 1058), *ecclesia* (n^o 993), *granica* (n^o 1126) — qui pouvaient trouver place dans le précédent chapitre — *cisterna* (n^o 1074), *cultura* (n^o 994), *fossa* (n^o 1026), *insula* (n^o 1108), *saltus* (n^o 1107).

LII

NOMS DE PERSONNE

984. Le meilleur répertoire d'onomastique germanique est le volume in-4°, publié en 1856 par Förstemann, sous le titre *Altdeutsches Namenbuch* ¹.

985. Parmi les noms germaniques de personne qui entrent dans la composition des noms de lieu, les noms de femme tiennent une place à la vérité restreinte, mais qui vaut qu'on s'y arrête.

Les plus apparents sont à coup sûr ceux qui appartiennent à une déclinaison imparisyllabique propre à l'époque franque : le nominatif est en -a, le génitif en -ane : Berta, Bertane ; flexion dans laquelle il faut voir une influence de la déclinaison faible des langues germaniques présentant aux cas obliques une *n* qui n'existe pas au nominatif. Cette flexion a passé dans la langue vulgaire, un même nom de femme ayant son cas sujet et son cas régime, *Berte* et *Bertain* ; elle a même été appliquée à des noms propres et à des noms communs empruntés au latin : *Ève*, *Evain* ; — *Marie*, *Mariain* ; — *ante* (= amita), *antain* ; — *nonne*, *nonnain*. Ainsi s'expliquent, soit dit en passant, les mots *écrivain* et *sacristain*, formés sur des mots latins de la première déclinaison. Les effets de cette déclinaison sont particulièrement sensibles dans les noms de lieu, dans la composition desquels les noms de personne ne peuvent entrer qu'au génitif.

Agiane cortis : **Aincourt** (Oise, Seine-et-Oise), **Ayencourt** (Somme). — A. vallis : **Ainval** (Somme). — A. villa : **Ainvelle** (Haute-Saône, Vosges).

Amblane cortis : **Amblaincourt** (Meuse).

Azane c. : **Azincourt** (Nord, Pas-de-Calais).

Babane c. : **Bavincourt** (Pas-de-Calais).

1. Une nouvelle édition a été donnée à Bonn en 1900. — Il convient de signaler ici l'un des appendices donnés par Aug. Longnon dans son édition du *Polyptique* d'Irminon (II, 234-382), sous ce titre : *Les noms de personne au temps de Charlemagne*.

Baiane c. : Bayencourt (Oise, Somme); Biencourt (Meuse, Somme).

Bettane c. : Bettaincourt (Haute-Marne); Betaincourt (Eure-et-Loir).

Bosane c. : Bouzincourt (Somme).

Bovane c. : Bouvaincourt (Somme); Bouvincourt (Nord, Somme).

Farane c. : Farincourt (Haute-Marne).

Gaudiane c. : Goyencourt (Somme).

Godane c. : Goincourt (Oise).

Gonzane c. : Goussaincourt (Meuse). — G. v. : Goussainville (Eure-et-Loir, Seine-et-Oise).

Sigradane c. : Seraincourt (Ardennes).

Dans les exemples suivants le nom de femme tient la seconde place :

Villa Adtane : Viltain (cf. n° 950).

Cortis Blancane : Comblanchien (cf. n° 939).

C. Bovane : Courbouvin (cf. n° 935).

C. Bertane : Coubertin (cf. n° 938). — V. B. : Villebertin (Aube).

V. Lupane : Villeloin (Indre-et-Loire).

C. Waldradane, dans le Polyptique d'Irminon : Courgaudray (Orne).

986. Dans ce dernier nom la nasale qui termine le cas régime du nom féminin a disparu : on constate le même phénomène dans Bubertré (Orne), dont le second terme répond au génitif Bertradane, et dans les noms. — portés par trois localités peu éloignées l'une de l'autre — Villacoublay, Ville-d'Avray et Viroflay (Seine-et-Oise), qui s'écrivaient au ^{xiii}e siècle *Ville Escoblein*, *Ville Davrain* et *Villoftein*.

987. A vrai dire, le second terme du nom de Viroflay n'est pas un nom de femme, la forme Offleni villa, qu'on trouve en 1162, attestant qu'il s'agit d'un nom masculin en -lenus. D'une manière générale, il faut se garder de considérer comme autant de noms féminins tous les déterminatifs en -ain compris dans les noms de lieu en -ville ou en -court : on s'exposerait à plus d'une méprise si l'on concluait en ce sens sans avoir examiné les formes anciennes. Celles-ci peuvent révéler qu'on est en présence de noms en -lenus — comme celui qui entre dans la composition

du nom de Viroflay — ou de noms, également germaniques, en -enus ou -inus : *Goinville* (Eure-et-Loir), au ix^e siècle *Gaudeni villa*; *Villebadin* (Orne) = V. *Baddeni*. D'autre part, *Mondrainville* (Calvados), *Touffrainville* (Seine-Inférieure) et *Trancrainville* (Eure-et-Loir) étaient appelés au moyen-âge *Mondreville*, *Toufreville* et *Tancreville*, ce qui suppose les formes primitives *Mundradi v.*, *Thorfredi v.* et *Tancradi v.* : la nasalisation n'est intervenue qu'au xvi^e siècle ou au xvii^e.

En dehors de ceux que le latin de l'époque franque déclinait en -a, -ane, l'onomastique germanique latinisée comprenait divers noms de femme caractérisés par des terminaisons telles que -burgis, -gardis, -gundis, -hagdis, -hildis, -lindis, -sindis, -trudis : les formes vulgaires de ces terminaisons, dans la langue du moyen-âge, n'avaient aucunement l'e muet final que de nos jours les noms de femme présentent presque tous.

988. -burgis est devenu en français -*bourc*, plus tard écrit -*bourg*. C'est le nom *Eramburgis* qui figure dans l'appellation ancienne d'une voie parisienne, la rue *Erambourg de Brie*, aujourd'hui « rue Boutebrie ». — *Witburgis* est l'origine du nom *Guibours*, qui figure en plus d'une chanson de geste du cycle de Charlemagne. — La forme vulgaire de *Hildebургis* apparaissait dans *Fontaine-Heudebourg* (Eure).

989. -gardis a donné -*gard*, -*jard*, -*geard*, ou simplement -*ard* quand le *g* se trouvait précédé d'une voyelle :

Villa *Adalgardis* : *Villageard* (Eure-et-Loir).

Mons *Beligardis* : *Montbéliard* (Doubs), *Montbliard* (Belgique, Hainaut). — Podium *Beligardis* : *Puybelliard* (Vendée).

Vallis *Engelgardis* : *Vallangoujard* (Seine-et-Oise).

F. *Ermengardis* : *Fontaine-Émangard* (Calvados).

Br. *Leutgardis* : *Belgeard* (cf. n° 983). — Cf. le *Clos-Ligeard* (Mayenne), et *Lijardière* (Charente-Inférieure).

Dans l'étude mentionnée plus haut (n° 844), M. Perrenot a donné du nom de *Montbéliard* une étymologie qu'on ne saurait admettre : Mons *belivardae*, « mont du clocher »; l'agglomération à laquelle *Montbéliard* doit son origine avait reçu son nom bien avant qu'un clocher ne s'y élevât. Cette ville est appelée en allemand *Mönpelgard*.

990. -gundis est devenu -gont; les noms *Aldegondé*, *Frédégonde* sont de formation savante : **Sainte-Aldegonde** (Nord) s'est appelé, durant tout le moyen-âge *Sainte-Audegont*.

Bois-Ragon (Deux-Sèvres) présente la forme vulgaire du nom *Radegundis*.

991. -hagdis ou -haidis a produit -ais, réduit plus tard à -is.

Adalhagdis ou Adalhaidis, en langue vulgaire *Alais* ou *Alis*, se retrouve dans les noms de **la Ferté-Alais** (Seine-et-Oise), du **Bosc-Alix** (Eure), d'**Écalles-Alix** (Seine-Inférieure), de **la Fontaine-Alix** (Aisne), sans compter ceux de **Pontalis**, **Portalès**, **Portalis** et **Pourtalès**, qui sont devenus noms de famille.

992. La finale -hildis est moins reconnaissable qu'aucune autre dans les noms de lieu français, car, par suite de la vocalisation de l'*l* et la chute de la désinence atone -is, elle a produit un monosyllabe noté de diverses façons : -haut dans *Brunehaut*, de *Brunchildis*, et *Mahaut*, de *Mathildis*; -heut dans *Richeut*, de *Richildis*; -hout, dans *Sainte-Menehould*, de *Sancta Manchildis*; et ce monosyllabe est plus d'une fois altéré par des accidents de graphie et de négligences de prononciation.

Mons *Ainhildis*, dans le Polyptique d'Irminon, désigne **Monhinot** (Orne).

Berthildis cortis : **Brétencourt** (Seine-et-Oise), anciennement *Bertheucourt*, puis *Bretheucourt*.

Castrum *Brunchildis* : **Bruniquel** (Tarn-et-Garonne), le terme principal étant tombé en désuétude. — *Brunchildis mansus* : **Brunehamel** (cf. n° 965).

Gisehildis cortis : **Gizaucourt** (Marne).

Gundhildis c. : **Condécourt** (cf. n° 130).

Richildis m. : **Richaumont** (Aisne).

V. *Senihildis* : **Villeseneux** (Marne).

993. -lindis a donné -lent, -lant comme lingua *langue*.

Berelindis c. : **Berlancourt** (Aisne, Oise), **Berlencourt** (Pas-de-Calais), **Bellancourt** (Somme). — B. ecclesia : **Bellenglise** (Aisne). — Boscus B. : **Boisbellent** (Manche).

Gundelindis cortis : Goudelancourt (Aisne).

Ingolindis c. : Aingoulaincourt (Haute-Marne).

994. -sindis est devenu -sent.

Fredesindis cortis : Fressencourt (Aisne).

Mainsindis cultura : Metz-en-Couture (Pas-de-Calais), jadis *Messencouture*.

Burgus Herisindis : le Bourg-Hersent (Mayenne).

995. -trudis a pour forme vulgaire -tru.

Campus Ragnetrudis : Charaintru (cf. n° 977). — Mons R. : Morintru (cf. n° 972). — Pons R. : Porrentruy (cf. nos 705 et 976).

Quant aux noms germaniques d'homme, ils peuvent être répartis en deux grandes séries, dont la principale comprend ceux de forme qu'on pourrait appeler solennelle, composés de deux éléments, comme on le voit dans la plupart des noms royaux de la dynastie mérovingienne. A ces noms correspondent, en moindre nombre, des formes familières, dont l'ensemble constitue l'autre série. C'est celle-ci qu'on envisagera tout d'abord, la théorie de la formation des noms qui la composent présentant quelque complication.

996. Les Allemands emploient *Fritz* concurremment avec *Friedrich* ; Les Anglais disent *Bob* pour *Robert*, *Dick* pour *Richard*, *Bill* pour *William*, *Ted* pour *Edward*, *Noll* pour *Olivier*. L'usage des noms familiers, très vivace encore, on le voit, chez les nations germaniques, est constaté dès l'époque franque. Le nom de Chlodio, réduit quelquefois à Cloio, n'est autre chose que la forme familière, « hypocoristique », d'un nom tel que Chlodovicus, Chlodomirus, Chlodericus. Le troisième fils de Charles Martel et de Soanachildis, d'ordinaire appelé Grifo, doit être reconnu dans le comte de Paris Gairefredus, que mentionne un acte de Pépin le Bref ¹. Dans une charte du ix^e siècle, on voit une femme nommée Richoara signer Deca ² (cf. *Dick* = *Richard*).

1. R. de Lasteyrie, *Cartulaire général de Paris*, I, 27.

2. A. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, III, 586-587, n° 2510.

La formation d'un nom familial comportait la suppression du second élément de la forme solennelle, le premier étant, par compensation, affublé de la désinence -o. A l'un des noms *Fridericus*, *Fredboldus*, *Fredmundus*, etc., était ainsi substitué *Frido* en *Fredo*, que le latin de l'époque déclinait imparisyllabiquement en -o, -onis.

Par la suite, les noms ainsi formés ont reçu un suffixe diminutif correspondant à l'allemand moderne *-lein*, et latinisé en *-lenus* ou *-linus* : *Frido* est devenu *Fridolinus*.

997. Avant d'aborder l'examen de ces deux catégories successives de noms hypocoristiques, il paraît à propos de condenser, dans un exemple typique, l'exposé qui précède. On s'est étonné¹ de voir un évêque de Paris, contemporain du roi Robert, appelé indifféremment *Adalbertus* et *Ascelinus*. Or, il est avéré qu'aux ^x^e et ^{xii}^e siècles, en Lombardie à tout le moins, le nom *Adalbertus*, par la suppression du dernier terme, la réduction du premier; et l'introduction du son sifflant, est devenu *Adzo* : *Ascelinus* s'explique par la combinaison d'*Adzo* avec le suffixe *-linus*.

998. Il est aisé de reconnaître les noms hypocoristiques en -o, -onis, dans les noms de lieu où ils occupent la dernière place : **Concourson** (Maine-et-Loire) = *Cortis Gontionis*; — **Courtabon** (cf. n° 933) = *C. Abbonis*; — **Courbouzon** (cf. n° 935) = *C. Bosonis*; — **Courvaudon** (*Calvados*) = *C. Waldonis*. Le maintien du son *-on* est favorisé par ce fait que l'accent tonique est sur l'*o* du génitif *-onis*.

Par contre, cet *o* n'a plus, pour ainsi dire, qu'un demi-accent quand le nom d'homme en -o, -onis est le premier terme du nom de lieu. Diverses altérations peuvent alors se produire, ainsi qu'on en jugera par plusieurs des exemples qui vont être énumérés en regard d'un choix de ces noms d'homme.

999. **Abbo** (cf. n° 845) : **Aboncourt** (Meurthe-et-Moselle, Haute-Saône), **Abancourt** (Nord, Oise, Seine-Inférieure); — **Courtabon** (cf. n° 933).

1000. **Aglo** : **Ailloncourt** (Haute-Saône).

1. R. de Lasteyrie, *op. cit.*, I, 442, note 6.

1001. Amblo pour Amalo ou Amulo (cf. n° 832) : Ablancourt (Marne).

1002. Ambo : Ambonville (Loiret, Haute-Marne).

1003. Anso, formé sur l'un des noms de la famille à laquelle appartiennent Ansbertus et Ansegisus : Ansoncourt (Meurthe-et-Moselle), Ansonville (Eure-et-Loir, Loiret), Ensonville (Eure-et-Loir). — Le même nom se retrouve dans la Lande-en-Son (Oise), qui devrait s'écrire *la Lande-Anson*.

1004. Arno : Arnoncourt (Haute-Marne), Arnancourt (Haute-Marne).

1005. Atto : Attancourt (Haute-Marne), Attencourt (Aisne, Eure-et-Loir), Hattencourt (Somme).

1006. Austro : Outrancourt (Vosges).

1007. Baddo, nom qui désigne dans Grégoire de Tours un émissaire de Frédégonde : Badonville (Eure-et-Loir), Badonviller (Meurthe-et-Moselle), Badonvilliers (Meuse); — Vaubadon (Calvados).

1008. Baldo : Baudoncourt (Haute-Saône).

1009. Bego, nom porté au début du XI^e siècle par un comte de Paris : Causse-Bégon (Gard), Champbegon (Saône-et-Loire).

1010. Betto : Bethoncourt (Doubs), Betoncourt (Haute-Saône), Bettoncourt (Haute-Marne, Vosges), Béthancourt (Aisne, Oise), Béthencourt (Nord, Pas-de-Calais, Seine-Inférieure, Somme), Béthonvilliers (terr. de Belfort), Bethonval et Béthonsart (Pas-de-Calais).

1011. Bodo (cf. n° 834) : Boncourt (Aisne, Côte-d'Or, Eure, Eure-et-Loir, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Oise), Bancourt (Pas-de-Calais).

1012. Boso : *Saint-Remy-en-Bouzemont* (Marne), Bouzonville (Loiret), Bossancourt (Aube), Bouzancourt (Haute-Marne, Somme). — Montbozon (Haute-Saône), Courbouzon (cf. n° 935).

1013. Bovo : Bouvancourt (Marne).

1014. Dago, qui peut être la forme hypocoristique du nom de Dagobert : Dagonville (Meuse).

1015. Dodo : Doncourt (Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse), Dancourt (Ardennes), Dampcourt (Aisne). — L'Isle-en-Dodon (Gers) se traduit par *Insula domini Dodonis*.

1016. Eudo, qui fut le nom d'un duc d'Aquitaine contemporain de Charles Martel — et qu'on a confondu à tort avec Oddo,

d'où *Eudes* — a donné en français, au cas sujet *Ys*, et au cas régime *Yon* — *Saint-Yon* (Seine-et-Oise) — ou *Eon* : **Bosc-Hyon** (Seine-Inférieure), le **Boshion** (Eure), **Monthyon** (Seine-et-Marne).

1017. *Faro*, au début du VII^e siècle nom d'un saint évêque de Meaux : **Faronville** (Loiret), **Féronval** (Aisne).

1018. *Franco* : **Franconville** (Loiret, Meurthe-et-Moselle), **Franquemont** (Ille-et-Vilaine). — Mais *Franconville* (Seine-et-Oise) = *Francorum villa* (cf. n° 536).

1019. *Giso* : **Gisancourt** (Eure), **Gizancourt** (Oise). — **Montgeron** (Seine-et-Oise), anciennement *Montgeson*.

1020. *Godo*, pour un nom commençant par *God*, comme *Godbertus* : **Goncourt** (Marne, Haute-Marne), **Gancourt** (Seine-Inférieure).

1021. *Gontio* : **Goussancourt** (Aisne), **Concourson** (cf. n° 998).

1022. *Grimo*, forme familière d'un nom tel que *Grimoaldus* : **Grémoménil** (Vosges), **Grémontmesnil** (Seine-Inférieure), **Grimomez** (Nord), **Grimonpont** (Nord), **Grémonville** (Seine-Inférieure), **Grimonville** (Cher), **Grimonviller** (Meurthe-et-Moselle), le **Grémonpré** (Seine-Inférieure).

1023. *Hatto* : **Hattonchâtel** (Meuse), **Hattencourt** (Somme), **Attancourt** (Haute-Marne), **Attencourt** (Aisne, Eure-et-Loir), **Hattonville** (Meuse), **Hathonville** (Seine-et-Oise), **Hattenville** (Seine-Inférieure). — **Ménil-Haton** (Orne).

1024. *Haymo* : **Heymonrupt** (Meurthe-et-Moselle), **Hennemont** (Meuse). — La ville du Quesnoy (Nord) était jadis appelée *Haymonquésnoy*.

1025. *Hugo* : **La Chapelle-Huon** (Sarthe), **Valhuon** (Pas-de-Calais); **Magny-Danigon** (Haute-Saône) = *Mansionile domni H.*

1026. *Milo*, l'un des plus anciennement connus parmi les noms germaniques : **Millencourt** (Somme); **Millonfosse** (Nord) = *M. fossa*; **Millemont** (Seine-et-Oise). — **Le Bois-Milon** (Aisne, Eure, Oise), **Champmillon** (Charente), **Fontaine-Milon** (Maine-et-Loire), la **Ferté-Milon** (Aisne).

1027. *Modo* : **Monville** (Seine-Inférieure), **Montville** (Charente, Loiret), **Monvilliers** (Eure-et-Loir).

1028. *Plopkionis curtis* est le nom donné par un texte de

904 à Plichancourt (Marne) : on ignore à quelle forme solennelle de nom d'homme peut répondre l'hypocoristique Plopkio.

1029. Rado : Rancourt (Meuse, Somme, Vosges).

1030. Rocco : Rocquancourt (Calvados), Rocquencourt (Seine-et-Oise).

1031. Waddo (cf. nos 785 et 838) Vadencourt (Aisne, Somme), Gadancourt (Seine-et-Oise), Gadencourt (Eure), Vadonville, Wadonville (Meuse).

1032. Waldo : Vaudoncourt (Meuse, Vosges), Godoncourt (Vosges), Vaudancourt (Marne, Oise).

1033. Walo : Champvallon (Yonne), Chapelle-Vallon (Aube).

1034. Warno : Vernancourt (Marne).

1035. Wido : Guyancourt (Seine-et-Oise), Guyencourt (Aisne, Somme), Wiencourt (Somme), Guyonville (Haute-Marne), Yonval (Somme). — Bois-Guyon (Eure-et-Loir), Champguyon (Marne), le Mesnil-Guyon (Seine-et-Oise), Montguyon (Charente-Inférieure), La Roche-Guyon (Seine-et-Oise), Lavauguyon (Haute-Vienne). — Au moyen âge la ville de Laval (Mayenne) était appelée *la Val Guyon* ou *la Vau Guyon*, parce que ses seigneurs ont porté, pendant de nombreuses générations, le nom de Guy.

1036. On voit que la finale *-on*, que présentent régulièrement les noms d'homme correspondant à des hypocoristiques en *-o*, *-onis*, s'altère souvent en *-an* ou *-en*, dans les vocables topographiques où ces noms d'hommes tiennent la première place : Béthancourt, Béthencourt (n° 1010), etc. — D'autre part, Bouzement (n° 1012), Franquemont (n° 1018) et Millemont (n° 1026) pour *Bouzon-mont*, *Francon-mont* et *Milon-mont*, offrent l'exemple d'une altération plus marquée, pour raison d'euphonie, de même que Hennemont (n° 1024) pour *Hemon-mont*, où l'*m* du nom d'homme, trop voisine de celle de *mont*, est devenue *n*.

1037. Dans les noms Bocasse (Seine-Inférieure), le Mesnil-Eudes (Calvados), le Mesnil-Hue (Manche) et le Mesnil-Rogues (Manche), qu'on pourrait traduire par *Boscus Adsonis*, *Mansionile Oddonis*, *M. Hugonis* et *M. Roriconis*, le nom d'homme se présente, non plus au cas régime en *-on*, mais au cas sujet : évidemment il n'a été ajouté qu'à une époque tardive, alors que l'usage de la déclinaison était abandonné, c'est-à-dire à partir de la première moitié du XIV^e siècle.

Les noms hypocoristiques en *-lenus* ou *-linus*, diminutifs des précédents, ont contribué, eux aussi, à former des noms de lieu.

1038. *Abbolenus* ou *Abolenus*, de *Abbo* (n° 999) : **Montaboulin** (Indre), **Montaulin** (Aube).

1039. *Ambolenus*, de *Ambo* (n° 1002) : **Amblainville** (Oise), **Amblainvilliers** (Seine-et-Oise).

1040. *Ascelinus* (cf. n° 997) : **le Bosc-Asselin** (Eure, Seine-Inférieure), **Mesnil-Asselin** (Calvados).

1041. *Babolenus*, de *Babo* (n° 825) : **Bavelincourt** (Somme).

1042. *Bobolenus*, de *Bobo* ou *Bovo* (n° 1013) : **Bouvellemont** (Ardennes).

1043. *Dodolenus*, de *Dodo* (n° 1015) : **Dolaincourt** (Vosges), **Doulaincourt** (Haute-Marne). — **Courtoulin** (cf. n° 935).

1044. *Gislenus*, de *Giso* (n° 1019) : **Villers-Guislain** (Nord).

1045. *Hugolinus* (cf. l'italien *Ugolino*), de *Hugo* (n° 1025) : **le Bois-Hulin** (Eure, Seine-Inférieure), **la Chapelle-Heulin** (Loire-Inférieure), **la Chapelle-Hullin** (Maine-et-Loire), **le Mont-Hulin** (Oise, Pas-de-Calais).

1046. *Modolenus*, de *Modo* (n° 1027) **Moulainville** (Meuse); — **Cormolain** (cf. n° 936).

1047. *Offolenus* : **Viroflay** (cf. n° 987).

1048. *Roccolenus*, de *Rocco* (n° 1030) : **Reclainville** (Eure-et-Loir); — **Corquelin** (cf. n° 936).

1049. *Roscelinus* : **la Chapelle-Rousselin** (Maine-et-Loire), **le Mesnil-Rousselin** (Manche).

1050. *Sigolenus* : **Selincourt** (Somme), **Selaincourt** (Meurthe-et-Moselle).

1051. *Waddolenus*, de *Waddo* (n° 1031) : **Vadelaincourt** (Meuse), **Wadelincourt** (Ardennes).

1052. *Wandelinus* : **Vandelainville** et **Vandeléville** (Meurthe-et-Moselle).

1053. *Wazelinus* : **Valaincourt** (Vosges), **Valainville** (Eure-et-Loir).

Les noms d'homme germaniques de forme solennelle sont extrêmement nombreux, et l'énumération complète n'en saurait trouver place ici; on se contentera de faire connaître les principales modifications que leurs terminaisons ont subies dans les

noms de lieu, et à cette fin l'on suivra l'ordre alphabétique de ces terminaisons latinisées.

1054. La finale *-aldus* ou *-oldus* de l'époque carolingienne représente la terminaison mérovingienne *-oaldus*, qu'on observe dans *Chlodoaldus* et *Theobaldus*. Elle devient ordinairement en français *-aud*, noté *-auld* ou *-ault* dans quelques provinces, telles que la Touraine et le Poitou ; dans certains pays de langue d'oc *-aldus* devient *-al* (cf. ci-dessus n° 48) ; dans les régions qui avoisinent le cours moyen et inférieur de la Seine, et en Normandie, *-oaldus* a, par l'intermédiaire de *-oldus*, donné *-oud* ou *-oult*, comme dans le nom de saint *Cloud* (= *Chlodoaldus*). Cette forme vulgaire *-oult*, *-oud*, aujourd'hui confinée presque exclusivement en Normandie, alors qu'au moyen-âge on la rencontrait aussi dans le Parisien et aux environs de Melun, peut être facilement confondue avec la forme vulgaire en *-ou* des noms originellement terminés en *-ulfus* (cf. ci-après, nos 1143 à 1150), de sorte qu'en cas de doute, il est prudent de se reporter aux formes latines des noms de lieu qui les présentent. Dans tous les pays de langue d'oïl les formes vulgaires des noms d'homme en *-oaldus* se terminent par une dentale, *d* ou *t* ; mais celle-ci disparaît toujours dans la forme moderne des noms de lieu dont ces noms d'homme constituent le premier élément, tandis qu'elle persiste dans ceux où ils tiennent la dernière place.

1055. *Ansoaldus* : **Ansauville** (Meurthe-et-Moselle), **Ansauvillers** (Oise). — La seigneurie du **Plessis-feu-Aussoux** (Seine-et-Marne) appartenait, en 1170, à un chevalier nommé *Ansould* du Plessis : le qualificatif « feu » indique que le surnom qu'a conservé le Plessis est postérieur à la mort de ce personnage.

1056. *Beroaldus* : **Braucourt** (Haute-Marne), **Brauvilliers** (Meuse).

1057. *Fulcoaldus* : **La Rochefoucauld** (Charente) ; — **Foucaucourt** (Meuse, Somme).

1058. *Gairoaldus*, plus tard *Geraldus* ou *Giraldus* : la **Chaize-Giraud** (Vendée) = *Casa Geraldii* ; le **Bois-Giroult** (Eure) ; — **Géraumont** (Ardennes), **Giraumont** (Ardennes, Meurthe-et-Moselle, Oise), **Gérauwillers** (Meuse).

1059. *Grimoaldus* : le **Boulay-Grimault** (Eure-et-Loir),

Champ-Grimaud (Puy-de-Dôme), le Plessis-Grimoult (Calvados); — **Grimaucourt** (Meuse, Oise), **Grimouville** (Manche).

1060. Ragnaldus : **Champrenault** (Côte-d'Or), **Château-Regnault** (Ardennes), **Château-Renaud** (Saône-et-Loire), **Château-Renault** (Indre-et-Loire); — **Rignaucourt** (Meuse), **Renauval** (Marne).

1061. Theodaldus : **Thiaucourt** (Meurthe-et-Moselle), **Thiaumont** (Meuse).

1062. La finale -baldus — au sens de « hardi » — plus tard -boldus, a subi des variations parallèles à celles de -aldus.

Theodebaldus, qu'on trouve à l'époque carolingienne sous la forme Teutboldus : le **Bois-Thibault** (Orne), **Thiébauménil** (Meurthe-et-Moselle), la **Chapelle-Thiboust** (Seine-et-Marne), **Thibouville** (Eure).

1063. Parfois, à l'intérieur des noms de lieu, -bau- est abusivement noté -beau- : **Ribeaucourt** (Meuse, Nord, Somme), **Ribeauville** (Aisne, Ardennes, Oise, Somme).

1064. -bertus, plus anciennement -berchtus, « brillant », devient -bert, dont le *t* disparaît, quand le nom d'homme dont il fait partie est le premier terme d'un nom de lieu; parfois même, dans ce cas, l'*r* s'assourdit, et -ber- se réduit à -bé-.

1065. Charibertus, à l'époque mérovingienne nom royal, au ix^e siècle noté Heribertus, est sujet à des altérations diverses, en raison des deux *r* qu'il renferme, et de celle qui peut se trouver dans le terme dont il est suivi : la dissimilation intervient nécessairement : **Herbécourt** (Somme), **Hébécourt** (Eure, Pas-de-Calais), **Hébécrevon** (Manche) = H. caprio, « le chevron, le pont de bois d'Herbert »; **Héberville** (Seine-Inférieure), **Hébertot** (Calvados) — dont le dernier terme est d'origine scandinave — **Herbeville** (Seine-et-Oise), **Herbéviller** (Meurthe-et-Moselle), **Herbémont** (Meurthe-et-Moselle), **Herbeval** (Pas-de-Calais).

1066. Chuniberchtus, puis Humbertus : **Humbécourt** (Haute-Marne), **Humbépaire** (Meurthe-et-Moselle) = H. petra¹. — On se gardera de rattacher à ce groupe *Humber-*

1. C'est sous toutes réserves que nous reproduisons cette interprétation.

*camp*s (Pas-de-Calais), appelé, en 1200, *Heudebercamp* (= *Hildeberti campus*) et *Humberville* (voir ci-après n° 1073).

1067. Leutbertus : **Libercourt** (Pas-de-Calais), **Libermont** (Oise), **Libessart** (Pas-de-Calais).

1068. Rotbertus, à l'époque mérovingienne Chrodobertus ; **Robermesnil** (Calvados), **Robermetz** (Nord), **Robersart** (Nord), **Roberval** (Oise) ; — **Robécourt** (Vosges).

1069. Sigibertus, nom de plusieurs rois de la dynastie mérovingienne : **Sebécourt** (Eure), **Sebéville** (Manche).

1070. On serait tenté de reconnaître dans *Aubermesnil* (Seine-Inférieure) et *Auberville* (Calvados, Seine-Inférieure) le nom d'homme Adalbertus ; or, au moyen âge, ces localités sont appelées *Osbermesnil* et *Osberville* ; d'où l'on doit conclure que le premier terme de leurs noms est Osbernus, nom d'homme d'origine non point franque, mais bien anglo-saxonne, et formé sur le mot *Os*, équivalent du latin *Deus*.

1071. -bodus a donné -*bue*, puis -*beu*. A la fin des noms de lieu, cette forme vulgaire est souvent notée -*beuf* ou -*bœuf* ; à l'intérieur, elle s'altère parfois en -*be-*, et, dans ce cas, l'examen des formes anciennes est de rigueur pour qu'on sache s'il s'agit d'un nom en -bertus ou en -bodus.

1072. Acobodus : **Courtabœuf** (cf. n° 933).

1073. Haginbodus : **Humberville** (Haute-Marne), semblerait à première vue, répondre à *Humberti villa* ; dans un pouillé du diocèse de Toul rédigé en 1402, cette paroisse est appelée *Haimbuevilla* ; l'*r* n'est pas étymologique.

1074. Heribodus : **Herbeuval** (Ardennes), **Herbeuville** (Meuse) ; **Hébuterne** (Pas-de-Calais), = *Herbodi cisterna*.

1075. Hildebodus : **Heubécourt** (Eure).

1076. Ratbodus : **Corabœuf** (cf. n° 937).

1077. Ricbodus : **Ribécourt** (Oise), **Ribemont** (Aisne, Somme). — *Ribécourt* (Nord) = *Rieberti cortis*.

1078. Sigibodus : **Courcebœufs** (Sarthe).

1079. Warbodus : **Vaubecourt** (Meuse).

1080. -fredus, apparenté à l'allemand moderne *friede*, « paix », a donné -*froy*, -*fray* ou -*frey*, qui, à l'intérieur des noms de lieu, peut s'altérer en -*fra-* ou -*fré-*, parfois s'assourdir en -*fre-*.

1081. Ansfredus : **Anfroipret** (Nord), **Amfreville** (Calvados, Eure, Manche, Seine-Inférieure).

1082. Autfredus : **Affracourt** (Meurthe-et-Moselle), jadis *Offroicourt*.

1083. Berfredus : **Beffecourt** (Aisne), en 1270 *Beffrecourt*; **Beaufremont** (Vosges), jadis *Beffroimont*.

1084. Gundefredus : **Confrecourt** (Aisne), en 1203 *Gunfre-court*; **Confracourt** (Haute-Saône), que Quicherat supposait à tort répondre à Curtis Francorum; **Gonfreville** (Manche, Seine-Inférieure).

1085. Landefredus : **Lanfroicourt** (Meurthe-et-Moselle); **Mélanfroy** (Seine-et-Marne) et sa variante le **Mélanfray** (Mayenne) = Mansus Landefredi.

1086. Matfredus : **Maffrécourt** (Marne).

1087. Rotfredus : **Vaufrefroy** (Marne).

1088. -garius devient en français -gier ou -ger; à l'intérieur des noms de lieu l'r peut disparaître, et l'e devenir muet.

1089. Adalgarius : **Champauger** (Seine-et-Marne), **Augerville** (Loiret).

1090. Ansgarius : **Mésanger** (Loire-Inférieure), **Angerville** (Calvados, Eure, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise), **Angervilliers** (Seine-et-Oise).

1091. Antgarius : **Bois-Oger** (Maine-et-Loire), le **Mesnil-Oger** (Calvados), **Ogéviller** (Meurthe-et-Moselle).

1092. Beringarius : **Bérengeville** (Eure), **Bellengreville** (Calvados, Seine-Inférieure).

1093. Rotgarius : **Bois-Roger** (Calvados), **Boisroger** (Manche), le **Bois-Roger** (Aisne), **Champroger** (Seine-et-Marne), **Méroger** (Eure-et-Loir, Seine-et-Marne), **Rogécourt** (Aisne), **Rogéville** (Meurthe-et-Moselle).

1094. Teutgarius : **Ticheville** (Orne), présentant, outre l'e muet, une altération du g.

1095. Warengarius : **Varengreville** (Seine-Inférieure).

1096. Dans le nom **Bellengreville**, mentionné plus haut (n° 1092), sans parler du changement de liquide qui se produit entre la première syllabe et la seconde, on observe d'une part, la persistance du g dur — ce qui est le fait des dialectes normand, picard et wallon — et d'autre part l'interversion de l'r et du son

voyelle qui la précède : double phénomène dont un autre exemple est fourni par *Yzengremer* (cf. n° 964), aux ^{xiii}^e et ^{xiv}^e siècles *Ysenguiermer*.

1097. -gisus, plus anciennement -gaisus — témoin le nom Radagaisus porté par un roi franc contemporain de l'empereur Constantin — a donné en français -gis. A l'intérieur des noms de lieu l's disparaît ; de plus l'i pouvant faire place à un e muet, et le g subissant parfois une altération semblable à celle qu'on a vue dans *Ticheville* (n° 1094), la forme vulgaire de -gisus se confond éventuellement avec celle de -garius.

1098. Adalgisus : **Augicourt** (Haute-Saône).

1099. Ansegisus : **Courtangis** (cf. n° 933) ; **Angicourt** (Oise), **Angivillers** (Oise).

1100. Artgisus : **Montargis** (Loiret).

1101. Autgisus : **Auchecourt** (Marne), *Ogicort* vers 1220.

1102. Gundegisus : **Villegongis** (Indre).

1103. Ratgisus : **Rachecourt** (Haute-Marne), **Richecourt** (Aisne), en 1278 *Regicourt*, en 1331 *Rigicourt*.

1104. Rotgisus : **Mérogis** (Seine-et-Oise), **Rogiville** (Ardennes).

1105. Teutgisus : **Tigecourt** (Marne), au ^{xiii}^e siècle *Tegicort*.

1106. Warengisus : **Varangéville** (Meurthe-et-Moselle).

1107. -hardus, représentant un vieux mot germanique qui subsiste dans l'allemand moderne *hart*, « dur, ferme, solide, fort », devient en français -ard, comme on le voit par des noms d'homme bien connus, *Bernard*, *Renard*, etc. ; le d final de cette forme vulgaire disparaît généralement dans l'intérieur des noms de lieu : **Bénarville** (Seine-Inférieure) = Bernehardi villa ; **Gérarcourt** (Meurthe-et-Moselle), **Ménarmont** (Vosges), **Garsault** (Marne), anciennement *Goarsaut* = Gunhardi saltus.

1108. Toutefois ce d peut laisser quelque trace, quand le terme qui suit le nom d'homme commence par une voyelle : **Cohartille** (Aisne) = Gunhardi insula.

1109. D'autre part l'r de -hardus est sujet à disparaître, par dissimilation, quand l'une des syllabes voisines renferme une autre r : **Bénaménil** (Meurthe-et-Moselle) = Bernehardi mansionile ; — **Bernapré** (Somme) = B. pratum : — **Bernaville**

(Somme) = B. villa ; — **Grammont** (Belgique, Flandre orientale) = Gerehardi mons ; — **Grasville** (Seine-Inférieure) = G. villa ; — **Graval** (Seine-Inférieure) = G. vallis.

1410. -harius est devenu en français *-hier* ou *-ier*, toujours reconnaissable dans les noms de lieu ayant pour dernier élément un nom d'homme ainsi terminé : **Cornantier** (Marne) = Cortis Nantharii ; **Boisgarnier** (Eure-et-Loir) = Boscus Warnharii.

1411. L'*r* de *-ier* se maintient parfois à l'intérieur des noms de lieu : **Vernierfontaine** (Doubs) = W. fontana ; — **Vauthiermont** (territ. de Belfort) = Waltharii mons ; — **Vattierville** (Seine-Inférieure) = W. villa. La graphie de **Regnière-Écluse** (Somme) = Rainharii exclusa, est imputable à la liaison.

1412. Mais souvent aussi cette *r* disparaît, ainsi que, sous diverses influences, l'*i*, de sorte que *-ier-* se réduit à *-é-* : **Bréval** (Seine-et-Oise), Berharii vallis dans le Polyptique d'Irminon ; — **Regnévelle** (Vosges) = Rainharii villa.

1413. Dans d'autres cas *-ier-* devient, non plus *-é-*, mais *-i-* : **Vatimesnil** (Eure) et **Vathiménil** (Meurthe-et-Moselle) = Waltharii mansionile.

1414. La forme vulgaire de la finale *-mannus*, qui reproduit l'allemand *mann*, « homme », est d'ordinaire notée *-mand* ; on le voit altérée en *-ment*, par exemple dans **Mondement** (Marne), jadis *Mont Heudemant*, de Mons Hildemanni.

1415. A l'intérieur des noms de lieu, la dentale, qui n'a rien d'étymologique, disparaît : **Armancourt** (Oise, Somme) = Herimanni ou Hartmanni cortis.

1416. La finale *-marus*, *-meris* ou *-mirus*, répond à un vieil adjectif germanique qui signifie « illustre, noble » ; elle a pour formes vulgaires *-mer* et *-mier* ; de cette dernière, mieux explicable par *-meris* que par *-marus*, on a vu un exemple dans **Saint-Lumier** (n° 909) ; elle est d'ailleurs peu fréquente dans la toponomastique. L'*r* finale disparaît assez souvent, tant à la fin que dans l'intérieur des noms de lieu.

1417. **Adamarus** (?) : **Amécourt** (Eure), **Amermont** (Meurthe-et-Moselle), **Amerval** (Nord).

1118. Adremarus : **Montieramey** (Aube), en 1182 *Mostier Arramé*.

1119. Aldemarus : **Pont-Audemer** (Eure).

1120. Audomarus : **Courtomer** (Orne).

1121. Autmarus : **Omécourt** (Oise).

1122. Gauzmarus : **Gomiécourt** (Somme).

1123. Herimarus : **Monthermé** (Ardennes), la Chapelle-Hermier (Vendée).

1124. Nortmarus : **Nomécourt** (Haute-Marne).

1125. Widomarus : **Mont-Aimé** (Marne), en 877 *Mons Witmar*, au XIII^e siècle *Mohimer*.

1126. La finale -mundus a pour forme vulgaire -*mond*, qu'on a parfois notée -*mont*. Le thème étymologique de **Grangermont** (Loiret), qui semblerait à première vue avoir pour second terme le substantif latin mons, et en réalité Granica Herimundi.

1127. A l'intérieur des noms de lieu -*mond*- se réduit à -*mon*- : **Bermonville** (Loiret) = Bertmundi villa ; — **Fromonville** (Seine-et-Marne), **Frémonville** (Meurthe-et-Moselle) = Frotmundi villa ; — **Germonville** (Eure-et-Loir, Loiret, Meurthe-et-Moselle, Meuse) ; — **Hérimoncourt** (Doubs) = Herimundi cortis ; — **Hermonville** (Marne) = Herimundi villa.

1128. Dans **Autremencourt** (Aisne), -*mon*- est devenu -*men*- ; si l'on ne disposait de textes anciens, le thème étymologique Austremundi cortis ne saurait être déterminé sûrement.

1129. La finale -oenus, ou -oinus, représentant un mot germanique ayant le sens d'« ami », devient en français -*ouin* ou -*oin* : **Villiers-au-Bouin** (Indre-et-Loire) pour *Villiers-Aubouin* = Villarais Alboini ; — **Montbertoin** (Aisne) = Mons Bertoini ; — le **Mesnil-Foucoïn** (Eure) = Mansionile Fulcoini ; — **Ménil-Gondouin** (Orne) = Mansionile Gundoini ; — **Villehardouin** (Aube) = Villa Hardoini.

1130. A l'intérieur des noms de lieu, cette terminaison peut subir des altérations plus ou moins graves : **Baldoini mons** est devenu **Baudimont** (Pas-de-Calais) ; — **Hardoini cella** est aujourd'hui **Hardoncelle** (Ardennes). — On observe une altération comparable à celle que présente ce dernier nom dans ceux de quelques localités du bassin de la Loire — *l'Aubonnière* (Ven-

dée), la *Hardonnière* (Loir-et-Cher, Loire-Inférieure, Mayenne, Sarthe), la *Jaudonnière* (Vendée) — formés sur des noms d'homme dont les formes latines sont *Alboinus*, *Hardoinus*, *Galdoinus*.

1131. La finale *-radus* dont on a un exemple bien connu dans *Conrad*, a donné en français *-ré*, et *Fourré* est, dans la langue d'oïl du moyen âge, la forme vulgaire de *Fulradus*. Les noms d'homme en *-radus* ne paraissent pas avoir été très fréquents dans la France romane, car bien peu ont contribué à y former des noms de lieu. *Mundradi villa* et *Tancradi villa* sont devenus au moyen âge *Mondreville* et *Tancrèville*; mais on a vu (n° 987) qu'au xvi^e siècle la syllabe qui représente *-radus* a été nasalisée, d'où les formes actuelles *Mondrainville* (Calvados) et *Trancrainville* (Eure-et-Loir).

1132. Dans la Franche-Comté septentrionale, où l'influence germanique s'est fait sentir fortement au début du moyen âge, on voit *-radus* devenir *-ra-* : *Corravillers* (Haute-Saône) = *Conradi villare*.

1133. La finale *-ramnus*, à rapprocher du mot *chramnus* ou *hramnus*, qui paraît avoir eu le sens de « corbeau », est devenue d'ordinaire en français *-ran*, qu'aujourd'hui, sans égard à l'étymologie, on écrit avec un *d* final, comme dans *Bertrand* : *Villers-Allerand* (Marne) = *Villare Aledramni*. Les noms de lieu dont *Bertramnus* constitue le premier terme présentent aussi le son *ran* : *Bertrambois* (Meurthe-et-Moselle), *Bertrancourt* (Somme), *Bértrandfosse* (Oise); toutefois la nasale disparaît devant une *m* : *Bertrameix* (cf. n° 965), *Bertraménil* (Vosges).

1134. *-ricus*, qui se retrouve dans l'allemand *reich*, « puissant », est une des finales les plus fréquemment usitées dans l'onomastique franque; elle apparaît à l'époque mérovingienne, dans les noms royaux *Childericus*, *Theodericus*, *Chilpericus*. Sa forme française, *-ri*, qu'aujourd'hui l'on note généralement *-ry*, subsiste toujours dans les noms de lieu dont le second élément est un nom d'homme en *-ricus*; mais quand au con-

traire le nom d'homme tient la première place, *-ri-* se réduit le plus souvent à *-re-*, *-ré-*.

1135. Albericus (cf. n° 251) : le Bois-Aubry (Indre-et-Loire), la Chapelle-Aubry (Maine-et-Loire), la Ville-Aubry (Ille-et-Vilaine).

1136. Baldericus : Baudrecourt (Haute-Marne), Baudrémont (Meuse), Baudreville (Manche), Beaudreville (Eure-et-Loir, Loiret, Seine-et-Oise).

1137. Bertricus : Bertrichamp (Meurthe-et-Moselle), Bertricourt (Aisne), Bétricourt (Pas-de-Calais), Bertrimoulin (Vosges), Bertrimoutier (Vosges), Bertrimont (Seine-Inférieure), Bertreville (Seine-Inférieure); Compertrix (voir ci-dessus, n° 939).

1138. Fredericus, dont les formes vulgaires étaient *Freri* ou *Ferri* : Villeferry (Côte-d'Or). — Le surnom de *Paray-le-Frésil* (Allier) est une variante de *Freri*.

1139. Gundericus : Gondrecourt (Meurthe-et-Moselle, Meuse), Gondreville (Loiret, Oise). — Contrexéville (Vosges) = *Gundericiaca villa*.

1140. Landericus (cf. n° 262), Landrichamp (Ardennes), Landricourt (Aisne, Marne), Landrecourt (Meuse), Landrémont (Oise), Landremont (Meurthe-et-Moselle), Landreville (Ardennes, Aube, Loiret, Seine-et-Marne).

1141. Theodericus (cf. n° 269) : Villethierry (Yonne), Thiriville (Vosges). — Le surnom de Château-Thierry (Aisne) rappelle le souvenir, non pas du roi Thierry IV, comme on l'a souvent répété, mais d'un personnage qui vivait au début du x^e siècle.

1142. Waldericus = Montgaudri (Orne), Vaudricourt (Pas-de-Calais, Somme, Yonne), Vaudrecourt (Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle), Vaudrimesnil (Manche), Vaudremont (Haute-Marne), Vaudrivillers (Marne).

1143. *-ulfus*, qui répond à l'allemand moderne *wolf*, « loup » est devenu en français *-oul* : Radulfus a donné *Raoul*. L'*l* est sujette à disparaître, surtout à l'intérieur des noms de lieu ; mais il arrive aussi que le groupe *ou* est accompagné de consonnes parasites. D'autre part certaines altérations, comme celle du son *ou* en *ô*, ou même en un son nasal, peuvent donner le change à

qui, pour chercher l'étymologie d'un vocable, n'en considérerait que la forme actuelle.

1144. Arnulfus : **Arnancourt** (Haute-Marne), au ix^e siècle Arnulfi cortis; — **Arnouville** (Eure-et-Loir), **Chêne-Arnoult** (Yonne), **Château-Arnoux** (Basses-Alpes), **Coutarnoux** (cf. n° 938), **Courtenot** (cf. n° 933), **Couternon** (Côte-d'Or). Cette dernière localité est appelée au xi^e siècle Cortarnulfus; l'altération en *on*, dont on trouvera plus loin d'autres exemples, s'observe aussi dans les noms *Saint-Gondon* (Loiret), *Saint-Myon* (Puy-de-Dôme), *Saint-Pardon* (Gironde), *Saint-Sandon* (Marne), qui répondent respectivement à S. Gundulfus, S. Medulfus, S. Pardulfus, S. Sindulfus. — *Arnouville-lès-Gonesse* (Seine-et-Oise) est appelé en 1205 Ermenovilla, ce qui suppose un thème étymologique Ermenulfi villa.

1145. Berulfus : **Montbron** (Charente).

1146. Burnulfus : **Bournonville** (Pas-de-Calais), en 1084 Burnulvilla.

1147. Hildulfus : **Monthodon** (Indre-et-Loire).

1148. Raculfus : **Montracol** (Ain).

1149. Radulfus : **Raucourt** (Ardennes, Meurthe-et-Moselle, Nord, Haute-Saône), **Raumesnil** (Calvados), **Rouxmesnil** (Seine-Inférieure), **Rauville** (Manche), **Rouville** (Eure, Loiret, Manche, Haute-Marne, Oise, Pas-de-Calais, Seine-Inférieure)¹, **Rouvillers** (Oise), le **Bois-Rault** (Somme), **Croix-Rault** (Somme), **Château-roux** (Hautes-Alpes, Indre, Orne, Sarthe, Vendée), **Châtel-Raould** (Marne).

1150. Theodulfus : **Thionville-sur-Opton** (Seine-et-Oise) appelé dans le Polyptique d'Irminon Teodulfi villa. — Le nom de la ville de *Thionville* (Moselle) a une autre origine : Theodonis villa.

1. Il existe dans la commune de Marsac (Puy-de-Dôme), un écart également nommé *Rouville*.

LIII

NOMS DE RIVIÈRE

1451. Bien que l'étude des noms que portent les cours d'eau de la France n'entre pas dans le plan de cet ouvrage¹, il paraît utile de souligner ici les renseignements qu'on en peut tirer, au sujet des diverses races qui ont successivement dominé sur telles ou telles de nos provinces.

1452. « Les noms de cours d'eau et de montagnes, qui remontent à l'antiquité, appartiennent pour la plupart à une ou plusieurs langues antérieures à la conquête celtique, et sont inexplicables pour nous ». Ainsi s'exprime Henri d'Arbois de Jubainville, dans la préface de ses *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France* ; et cette façon d'envisager la question est très préférable à celle qui avait cours chez nous depuis un demi-siècle, et qui consistait à considérer tous les noms de rivière comme celtiques, et à les expliquer par des mots celtiques ou prétendus tels. Ainsi, l'on rattachait à *dour*, mot qui, dans le breton moderne, signifie « eau » ; les noms de rivière présentant aujourd'hui quelque son analogue : *Adour*, *Dordogne*, *Durance*. Or, attribuer au langage

1. De fait, nous n'avons pas trouvé, dans les notes d'auditeurs que nous avons eues sous les yeux, l'équivalent du présent chapitre. Celui-ci est le résumé d'une leçon faite au Collège de France, le 19 mars 1891, c'est-à-dire le jeudi qui, cette année-là, précédait la Semaine sainte. A. Longnon s'exprimait ainsi : « Je pensais, immédiatement après l'étude des noms de lieu d'origine francique [terminée le jeudi précédent], aborder devant vous l'examen des vocables géographiques qui rappellent la colonisation scandinave ou normande, au x^e siècle, dans la France du nord-ouest. Mais j'ai dû y renoncer pour ne pas couper, par les vacances de Pâques, l'étude de cette intéressante partie de la toponymie française. C'est pourquoi j'ai décidé de consacrer cette leçon à quelques indications sur les noms de rivières de France, considérées à peu près exclusivement au point de vue des renseignements que ces vocables peuvent renfermer au sujet des diverses races qui ont successivement dominé sur notre pays ou sur quelque une de nos provinces ».

des Gaulois le mot *dour*, c'est commettre une erreur aussi grossière que celle qui consisterait à voir un mot latin dans notre nom commun *eau* : *dour* est un mot néo-celtique représentant le gaulois *dubron* (voir ci-dessus n° 105), comme *eau* est un mot néo-latin représentant le latin *aqua* ; et les noms les plus anciennement connus de ces trois cours d'eau, 'Ατούρις, Doronia et Druentia n'ont rien de commun avec le prétendu gaulois *dour*, encore moins avec le gaulois bien authentique *dubron*.

1153. S'il est vrai que beaucoup des noms de cours d'eau français sont antérieurs aux Celtes, il serait exagéré de n'admettre la celticité d'aucun d'eux. On a vu (n° 107) que les noms d'une demi-douzaine de cours d'eau de l'ancienne Septimanie présentent comme dernier terme de leur forme originelle le mot *dubron* : dans Vernodubrum, le terme initial est également un mot celtique, le nom gaulois de l'aune (cf. n° 175) ; et par Argentdouble, il faut vraisemblablement entendre « la rivière blanche ».

1154. D'ailleurs, les noms primitifs des rivières n'étaient pas immuables. Sans doute, les peuples nouveaux venus dans un pays n'en « débaptisaient » pas systématiquement les cours d'eau, mais il s'en faut qu'ils aient toujours adopté les noms qui étaient en usage avant leur arrivée. On a vu dans l'antiquité un même cours d'eau porter plusieurs noms, dont l'un seulement a fini par prévaloir. Le Po, Padus, avait été désigné par le nom ligure de Bodincus (cf. n° 25). On connaît à la Saône trois noms différents : le plus ancien est indiqué par le pseudo-Plutarque sous la forme Βρίγουλός ; il fut remplacé par Arar¹, qu'on trouve dans César et dans plusieurs écrivains de l'époque romaine ; enfin le nom Sauconna paraît pour la première fois au IV^e siècle dans Ammien Marcellin, qui le présente comme un surnom de l'Arar² ; n'est-il pas vraisemblable que chacun de ces noms fut imposé par un groupe ethnique particulier, et que le nom Sauconna, le moins connu d'abord, mais qui a fait oublier les deux autres, puisqu'il subsiste encore aujourd'hui sous la

1. "Αραρ ποταμός ἐστὶ τῆς Κελτικῆς... ἐκαλεῖτο δὲ πρότερον Βρίγουλός. *Plutarchi opera*, éd. Dübner (1855), V, 84.

2. Ararim, quém Sauconnam appellant. *Rec. des hist. des Gaules*, I, 547.

forme **Saône**, est d'origine plus récente, et que, par conséquent, on doit y voir un vocable gaulois dont les celtistes actuels, en raison de l'état de la science, ne peuvent encore prétendre donner une explication rationnelle? Le nom Samara, qui désignait, au temps de César, la **Somme** — témoin l'ancien nom d'Amiens, Samarabriva (cf. ci-dessus n° 99) — a depuis cédé la place à Sumina ou Somena, origine de l'appellation moderne, tandis que plus au nord il est demeuré le nom d'un affluent de la Meuse, la **Sambre**.

1155. On le voit, les noms de rivière sont moins immuables qu'on ne l'a prétendu. Il est d'ailleurs moins aisé de parler de ces noms que des noms de lieux habités, rien n'étant plus rare que ceux-là dans les textes. Les auteurs de l'antiquité ne nous donnent les noms que d'un très petit nombre des cours d'eau de la Gaule; et la plupart des mentions qu'on leur doit sont groupées dans deux textes qu'on peut qualifier de spéciaux : d'une part le petit poème qu'Ausone a consacré à la Moselle, et dans lequel sont nommés plusieurs des affluents de cette rivière; d'autre part, deux vers du panégyrique de l'empereur Majorien, par Sidoine Apollinaire¹, qui renferment une énumération de douze rivières de Gaule, destinée à prouver que le nouvel Auguste était connu dans toute cette importante région de l'Empire romain. Quant aux chartes du moyen âge, qui renferment tant de noms propres de lieux habités et même de lieux dits, c'est par une sorte d'exception qu'on y trouve des noms de cours d'eau.

1156. D'ailleurs la nomenclature des cours d'eau de notre pays ne se compose pas que de noms anté-celtiques et gaulois; on y rencontre un certain nombre de vocables latins ou romans, sans compter les noms bretons de l'ancienne Armorique, les noms germaniques de bien des cours d'eau appartenant au bassin du Rhin, les noms basques du département des Basses-Pyrénées, les noms scandinaves de la Normandie. Parmi les noms attribuables à l'époque romaine, on peut citer à coup sûr Alba, qui désignait, non seulement l'**Aube**, affluent bien connu de la Seine, mais aussi les diverses rivières appelées l'**Aubette** (Côte-d'Or, Oise, Seine-Inférieure) et l'**Aubetin**, affluent du Grand-Morin;

1. *Carminum* V, v. 218-219 (*Mon. Germ., Auct. antiquiss.*, VIII, 212).

ce nom Alba, c'est-à-dire « la blanche » est dû, suivant les espèces, soit à la couleur de l'eau même, soit à celle du fond qu'elle recouvre. Crosa, « la profonde », qualification bien justifiée pour certaines rivières, désigne au temps de Charlemagne, dans l'Anonyme de Ravenne, la **Creuse**, affluent de la Vienne, dont le nom a été donné à l'un de nos départements.

On peut citer parmi les cours d'eau dont l'appellation est d'origine latine ou simplement romane le **Noireau** — Nigra aqua dans les textes du moyen âge — affluent de l'Orne, et la **Clairette**, anciennement *Clère*, Clara — sous-affluent de la Seine, dans l'arrondissement de Rouen, et ceux qui, en vertu d'un usage que l'on constate chez les populations tant germaniques que néo-celtiques et chez un grand nombre de nations plus ou moins civilisées, sont désignés par des noms d'animaux (cf. ci-après, n° 1164 : Lupa).

Les faits sur lesquels on entend insister ici appartiennent à la période envisagée dans les précédents chapitres. Il s'agit, d'une part, de l'emploi que les hommes de race germanique firent des noms de rivière pour créer les vocables appliqués à un certain nombre de circonscriptions administratives, et, d'autre part, des modifications que ce nouvel élément ethnique vint apporter à la forme de divers noms de cours d'eau.

1157. Tel peuple affectionne plus particulièrement tel mode de dénomination. Les Romains et les Gaulois, par exemple, s'ils ont en bien des cas, employé un nom de rivière pour former le nom d'un lieu habité, ne paraissent pas avoir songé à dénommer une contrée à l'aide du nom de son principal cours d'eau. Or, un certain nombre de divisions de la Gaule franque sont désignées par des vocables formés sur des noms de rivière, et ce sont là des dénominations qui, lors même qu'elles revêtent extérieurement une forme romane, portent la marque caractéristique d'une origine germanique, car, dans l'Europe occidentale, c'est presque exclusivement en Germanie et en Gaule, dans le bassin du Rhin, qu'on les rencontre. On peut donc, *a priori*, considérer comme ayant été colonisée par des hommes de race germanique, toute contrée dont le nom officiel, à l'époque mérovingienne ou carolingienne, était dérivé d'un nom de rivière. Les noms de régions, de *pagi*, ainsi formés sont de plusieurs espèces.

1158. L'un de ces modes de formation — et c'est peut être celui pour lequel on possède les exemples les plus anciens — consiste à joindre au nom de rivière un suffixe *-aus*, qui en fait une sorte d'adjectif. C'est seulement dans les régions qui avoisinent plus ou moins directement la Mer du Nord, entre l'embouchure de la Seine et le cours de la Meuse, que se rencontrent les noms de régions ainsi formés. Une portion du pays de Caux, démembre de la cité de Rouen, fut appelé *pagus Tellaus*, en langue vulgaire le **Talou**, du nom du *fluvi*us *Tellas*, que portait alors la Béthune. Au nord de ce pays, dont le point le plus septentrional était la ville d'Eu (Seine-Inférieure), se trouvait le *pagus Viminaus* ou **Vimeu**, démembre de la cité d'Amiens, et dont le vocable était emprunté à un petit affluent de la Bresle, la Vismes, *Vimina*. Plus au nord encore, l'une des subdivisions de l'ancienne cité de Cambrai était le *pagus Hainaus* ou **Hainaut**, qui devait son nom à la Haisne, en latin *Haina*, affluent de droite de l'Escaut. Ces trois noms de même formation remontent sans doute aux premiers temps de l'occupation, par des tribus germaniques, des pays situés au nord de la Seine; et deux d'entre eux figurent, sous les formes *TELLAO* et *VIMINAO* sur des triens de l'époque mérovingienne. On peut évidemment assigner la même date à un quatrième nom de région franque, le *pagus Masaus*, démembre de la cité de Tongres, et qui devait ce vocable à la Meuse, *Mosa* en latin, *Maas* ou *Maes* dans les divers dialectes germaniques.

1159. Un autre mode de formation, aboutissant à des vocables germaniques, consistait à combiner le nom de rivière avec l'équivalent du latin *pagus*, le mot *gau*, qu'on notait dans le haut moyen âge, assez diversement, *gowe* et *chowe*, par exemple. Si l'on voulait donner à ces vocables une apparence latine, on remplaçait le nom commun *gowe* ou *chowe* par le suffixe *-ensis*. Celui-ci, dans les textes des ^{xii}e et ^{xiii}e siècles, a revêtu, selon les régions, les formes romanes *-ois*, *-ais* ou *-ès*. Quelquefois aussi *gau* a été substitué à la terminaison *-aus*, et c'est ainsi que le *pagus Masaus* est appelé *Masagouwi* et *Mosagao* dans certains documents au ^{ix}e siècle, que reproduisent Nithard et l'évêque Prudence de Troyes. C'est par une substitution analogue que l'allemand moderne appelle le Hainaut *Hennegau*.

1160. A gauche du Rhin, c'est dans le bassin de la Moselle,

ou dans son voisinage, que l'on rencontre des noms de pays formés par la combinaison de noms de rivière avec le suffixe latin *-ensis* ou avec le mot germanique *gau*. Le plus oriental de ces pays est le pagus Nafinsis, Navinsis ou Nainsis, en allemand *Nahagowe* qui doit son nom à la Nahe, affluent de gauche du Rhin. Entre Trèves et Metz, et à l'est de cette dernière ville, on rencontre à l'époque carolingienne jusqu'à six noms de *pagi* ou comtés formés de même que celui du p. Nainsis ou *Nahagowe* : le p. Saroensis ou *Sarachowe*, « pays de la Sarre », affluent de droite de la Moselle, qui était appelé Saravus à l'époque romaine, et les *pagi* Moslensis ou *Musalgowe* — Nitensis ou *Nitagowa* — Rosalensis ou *Roslohgowe* — Blesensis ou *Blesitchowe* — Albensis ou *Albechowe*, qui devaient leurs noms à la Moselle et à quatre affluents de la Sarre : la Nied, la Rosselle, la Bliese et l'Albe.

1161. A la différence de ces sept *pagi*, où l'élément germanique n'a pas cessé d'être prépondérant, les suivants appartiennent à des contrées où la langue romane paraît avoir été toujours dominante : le p. Odornensis, au diocèse de Toul, en langue vulgaire l'Ornois, qui doit son nom à la rivière de Bar-le-Duc, l'Ornain, en latin *Odorna*¹ ; — le p. Blesensis ou Blaisois, entre les diocèses de Châlons, de Troyes, de Langres et de Toul, arrosé par la rivière de Wassy, la Blaise ; le p. Oscarensis ou Oscheret, situé au sud-est de Dijon, et dont le nom procède de celui de l'Ouche, affluent de droite de la Saône ; — enfin le p. Orcensis ou Urcensis, l'Orxois, « pays de l'Oureq », au sud de Soissons. Ces deux derniers *pagi* sont plus éloignés que l'Ornois et le Blaisois des pays où les hommes de race teutonique ont dominé par le nombre à l'époque mérovin-

1. A. Longnon mentionnait auparavant le « pagus Ornensis ou Hornensis, dans la partie nord-est du Verdunois, dont le nom, mentionné par des actes de 726 et de 933, est emprunté à l'Orne, affluent de gauche de la Moselle » ; nous nous croyons autorisés à supprimer cette indication, formulée en 1891 sur la foi du *Dictionnaire topographique* de la Meuse, car, ainsi qu'on l'a fait observer une dizaine d'années plus tard (*Mettensia*, III, 81-85 et *Mém. de la Soc. des Lettres de Bar-le-Duc*, IV^e série, I, p. LIV et LV) l'existence de l'acte de 933 est à démontrer, et la localité dont il est question dans l'acte de 726 peut être identifiée avec un village qui n'est guère éloigné de l'Ornain, de telle sorte que l'Ornensis ou Hornensis se confondrait avec l'Odornensis.

gienne ; mais le caractère germanique du nom de l'Oscheret s'explique par le fait que cette circonscription fut formée entre 836 et 844, d'un démembrement du p. *Attoariorum*, dont l'origine, on le sait (voir ci-dessus n° 526), est due à des hommes de race franque, appartenant à la tribu des Chattes.

1162. Les noms de *pagi* dont on vient de lire l'énumération sont incontestablement d'origine germanique, alors même que leur mode de formation est roman ; mais il est possible qu'on ait formé sur le même type d'autres noms de région. L'ager *Jarensis*, en Lyonnais, dont le souvenir subsiste, sous la forme *Jarez* ou *Jarest*, dans les surnoms d'une demi-douzaine de communes du département du Rhône, paraît devoir son nom au Gier, affluent de gauche du Rhône ; et il faut, semble-t-il, reconnaître la trace du *ministerium Garonense*, en Toulousain, dans le nom du **Mas-Grenier** (Tarn-et-Garonne), jadis *Mas Garnès*.

1163. Un autre effet de la colonisation d'une partie de la Gaule par des populations franques ou bourguignonnes est révélé par l'application à des noms de cours d'eau, présentant une terminaison féminine, de la déclinaison imparisyllabique en *-a*, *-ane*, dont il a été question plus haut (nos 985 et 986)¹. En ce qui concerne plusieurs de ces vocables — mais non ceux des rivières les plus importantes — la terminaison muette, correspondant à l'*a* du nominatif latin, fit place à une terminaison accentuée — *-ain* ou *-an* selon les régions — qui, originairement, caractérisait le cas régime ; et l'adoption définitive de cette terminaison eut pour conséquence, à l'égard de ces noms, la substitution du genre masculin au féminin. On en peut juger par l'exemple que voici. L'affluent de l'Oise qui passe à Beauvais est appelé, dans les *Annales Bertiniani*, sous la date de 879, *Thara* : le nominatif a donné *Thère*, qu'on retrouve, différemment noté, dans le nom de **Montataire** (Oise), *Mons ad Tharam* ; et c'est par un cas oblique de la déclinaison en *a*, *-ane*,

1. Cf. Antoine Thomas, *Les noms de rivières et la déclinaison féminine d'origine germanique*, dans *Romania*, XXII (1893), 489-503 : article réimprimé par l'auteur en 1897, sous le titre : *Les noms de rivière en -ain*, dans ses *Essais de philologie française*, p. 30-50.

que s'explique le nom **Thérain**, qui a prévalu ; ce nom, n'ayant plus l'apparence féminine, est devenu masculin.

1164. Parmi les cours d'eau dont les noms ont été traités de même, on peut mentionner avec certitude les suivants ¹ :

L'**Anglin**, affluent de la Gartempe, à l'origine *Engle*, nom qui reproduit celui de la commune d'**Angles-sur-Langlin** (Vienne).

L'**Aubetin**, affluent du Grand-Morin, qui coule dans les départements de la Marne et de Seine-et-Marne : **Alba** au ^{vi}^e siècle, **Albeta** en 1213.

Le **Breuchin**, affluent de la Lanterne, qui passe à **Breuches** (Haute-Saône).

Le **Cousin**, affluent de la Cure (Yonne) : **Cosa** en 1147.

Le **Cusancin**, affluent du Doubs, qui passe à **Cusance** (Doubs).

L'**Hozain**, affluent de la Seine : **Ausa** en 754. La forme nominative s'est conservée dans le nom de *la Chapelle-d'Oze* (Aube).

L'**Ingressin**, affluent de la Moselle : **Angruxia** en 982.

Le **Jarnossin**, affluent de la Loire, qui passe à **Jarnosse** (Loire).

Le **Lalain** ou l'**Alain**, affluent de la Vanne (Aube, Yonne), qui semble s'être appelée d'abord *la Leie*, puisqu'on a au ^{xii}^e siècle la forme *Lege*.

Le **Loing**, affluent de la Seine (Yonne, Loiret, Seine-et-Marne), au ^{vii}^e siècle **Lupa**.

Le **Mesvrin**, Magavera, affluent de l'Arroux, passant à **Mesvres** (Saône-et-Loire).

Le **Grand-Morin**, affluent de la Marne ; le nominatif de son nom latin, **Mucra**, a donné **Mœurs** (Marne : voir ci-dessus n° 730) et **Pommeure**, aujourd'hui **Pommeuse** (Seine-et-Marne : voir ci-dessus n° 703).

Le **Petit-Morin**, autre affluent de la Marne, homonyme du précédent.

L'**Ornain**, **Odorna**, affluent de la Saulx.

1. L'énumération qu'on va lire, et qui se poursuit sous le n° 1164, est plus longue que celle que comprenait la leçon du 19 mars 1891. Nous l'établissons d'après une note que nous avons trouvée jointe au texte de cette leçon, et qu'Auguste Longnon a écrite au plus tôt en 1894.

L'**Orvin**, affluent de la Seine (Aube, Seine-et-Marne), *Alva* en 1173.

L'**Othain**, affluent de la Chièrs (Meuse) ; *Otha* dans un texte de 1283.

Le **Sagonin**, affluent de l'Aubois, qui passe à **Sagonne** (Cher).

Le **Serein**, affluent de l'Yonne, anciennement *Sedena*, *Sene* et *Senain*.

Le **Sornain**, affluent de la Loire (Rhône, Saône-et-Loire, Loire), en 879 *Sona*.

Le **Ternin**, affluent de l'Arroux, dénommé **Tarène** ou **Tarenne** dans son cours supérieur.

Le **Thérain**, mentionné ci-dessus (n° 1163).

Le **Valouzin** ou la **Valouze**, affluent de la Grosne (Saône-et-Loire), au x^e siècle *Avalosa*.

On voit par plusieurs de ces exemples que la forme régulière *-ain* a parfois été altérée en *-in*, par confusion avec une finale bien connue ; et *Loing* a été substitué à *Louain* sous l'influence de l'adverbe représentant le latin *longe*.

1165. Les noms de cours d'eau dont l'énumération précède appartiennent, dans leur ensemble, à la partie septentrionale de la France ; plus au sud, d'une manière générale, la terminaison des cas obliques est devenue *-an*.

En 1203, on désignait, aux cas obliques, l'Isère sous la forme *Iseran*, et celle-ci subsiste dans l'expression, bien connue des géographes — « le Col d'**Iseran** » — qui désigne le passage réunissant les vallées de Maurienne et de Tarentaise, en Savoie.

Le **Conan**, affluent de la Brévenne (Rhône), était, à l'origine *Colna*, en français **Cosne** : ce dernier nom désigne un autre affluent de la même rivière.

Le **Drouvenant** ou la **Drouvenne**, affluent de l'Ain (Jura).

Le **Formans**, affluent de la Saône, *Folmoda* vers 980, au moyen âge *Formoan*.

Le **Séran**, affluent du Rhône (Ain) : un de ses affluents est dénommé la **Serre**.

Le **Soanan** ou **Souanan**, affluent de l'Azergues, en 858 *Soanna* ; la forme nominative subsiste dans le nom d'une localité riveraine, **Valsonne**.

Le **Trambouzan**, affluent de la Loire (Loire), voisin d'un autre cours d'eau appelé la **Trambouze**.

1166. Beaucoup d'autres cours d'eau ont leurs noms terminés de même, et sans doute la plupart d'entre eux devraient prendre place à côté de ceux-là ; mais on ne possède pas toujours les formes latines ou les vieilles formes vulgaires qui attesteraient l'emploi, en ce qui les concerne, de la déclinaison imparisyllabique féminine. Néanmoins, pour arriver à déterminer, plus exactement qu'on ne l'a pu faire jusqu'ici, les limites de la colonisation germanique en Gaule, il serait peut-être intéressant d'indiquer sur une carte de France tous les noms de cours d'eau en *-ain*, *-in* ou *-an* ; et l'on peut espérer que cela se fera quelque jour.
